

PROJET GRAND SITE DE FRANCE

"MARAIS DE BROUAGE"

PRÉSERVER, GÉRER





METTRE EN VALEUR, ADAPTER

LE PROGRAMME D'ACTIONS

Tome 2 - Juin 2025



Entente intercommunautaire

ROCHEFORT OCÉAN Communauté d'agglomération

communauté de communes BASSIN DE MARENNES



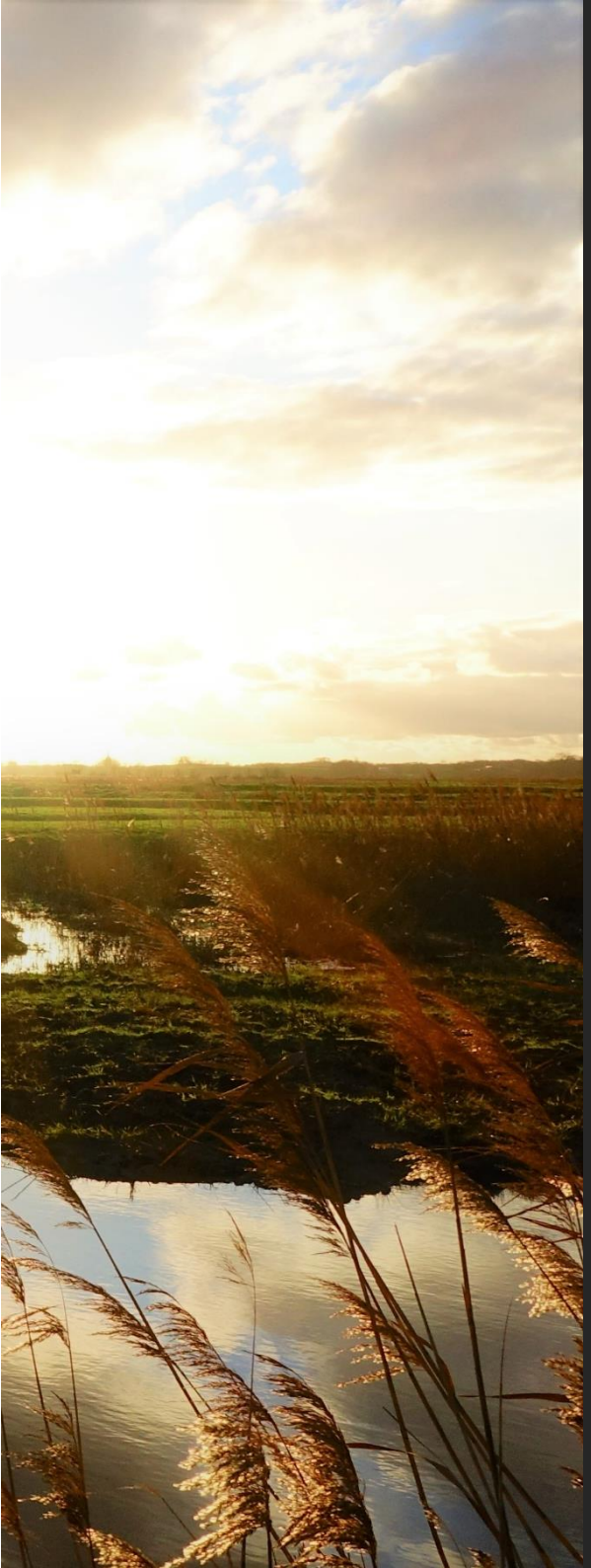

Dossier en vue de solliciter l'accord du ministère de la Transition écologique pour la mise en œuvre d'un Projet Grand Site de France sur le marais de Brouage (Charente-Maritime)

Tome 2 : LE PROGRAMME D'ACTIONS - Ensemble des fiches actions détaillées

Auteurs : Communauté d'agglomération Rochefort Océan et Communauté de Communes du Bassin de Marennes, unies au sein de l'Entente intercommunautaire du marais de Brouage

Cheffe de projet : Marion Alvarez

Avec le soutien financier de : Union Européenne (Programmes européens 2021/2027), Région Nouvelle-Aquitaine, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département de la Charente-Maritime

Crédits photos : CdC du Bassin de Marennes, CA Rochefort Océan, Office de Tourisme Marennes-Oléron, CPIE Marennes Oléron, Thierry Richard, Marion Alvarez

Remerciements à l'équipe projet (listing : ours du TOME 1) et aux partenaires pour la co-écriture des fiches actions et leur contribution tout au long du processus d'élaboration :
Chambre d'Agriculture (Sébastien Mériau, Martine Géron, Jérôme Baron), Comité Régional de Conchyliculture (Charlotte Rhone, Laurent Champeau), Conservatoire d'Espaces Naturels NA (Émeline Regnault, Maelys Philippe), Conservatoire du Littoral (Jean-Michel Laloue, Patrice Belz), CPIE Marennes Oléron (Zachary Gaudin), Département de la Charente-Maritime (Stéphan Couroux), Fédération des chasseurs 17 (Jérôme Mery, Olivier Praud), Fédération de Pêche 17 (Richard Ruggieri, Marie Rouet, Julie Olivier, Julien Naudeau), Forum des Marais Atlantiques (Loïc Anras, Lucas Degos), PNM Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis / OFB (Ronan Lucas), RNN Moëze-Oléron – LPO (Nathalie Bourret, Adrien Chaigne), RNR de la Massonne – NE17 (Sandra Laborde, Thomas Dupeyron), Syndicat Mixte de Brouage (Perle Lesimple, Xavier Boulanger, Anita Bourreau)

Juin 2025

SOMMAIRE

Structuration, durée et catégorisation du programme d'actions 1

ACTIONS TRANSVERSALES 1

A – RÉSILIENCE - RENDRE RÉSILIENTS LES PAYSAGES ET LES PATRIMOINES DU GRAND SITE 13

A1 : PRÉSERVER ET MIEUX GÉRER LA RESSOURCE EN EAU DOUCE 11
A2 : REPENSER LE LIEN TERRE MER ET ANTICIPER LA SALINISATION PARTIELLE DU MARAIS 15
A3 : FAVORISER L'ADAPTATION DURABLE DES ESPACES DE PRODUCTIONS PRIMAIRES 21
A4 : RENFORCER LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES DU GRAND SITE 29

B – ACCUEIL DU PUBLIC - PRATIQUER ET VISITER LE GRAND SITE DANS LE RESPECT DES LIEUX 41

SITES EMBLÉMATIQUES 39
B1 : GARANTIR LA BONNE ADÉQUATION ENTRE FRÉQUENTATION ET SINGULARITÉS DU SITE 45
B2 : AMÉLIORER L'ACCUEIL ET L'EXPÉRIENCE DU PUBLIC DANS LE RESPECT DU SITE 51

C - ESPRIT DES LIEUX - PRÉSERVER ET TRANSMETTRE L'ESPRIT DES LIEUX ET FAIRE COMPRENDRE LES ÉVOLUTIONS À VENIR 67

C1 : PRÉSERVER ET FAIRE CONNAÎTRE LE PETIT PATRIMOINE DU GRAND SITE 65
C2 : SENSIBILISER AUX PATRIMOINES DU GRAND SITE ET À LEURS ÉVOLUTIONS 69
C3 : COMPRENDRE LES PATRIMOINES DU GRAND SITE PAR LE BIAIS DE L'ACTION CULTURELLE 75

D - DÉVELOPPEMENT LOCAL - AGIR POUR L'ÉCONOMIE LOCALE AFIN D'ASSURER UNE GESTION DURABLE DU GRAND SITE 85

D1 : CONTRIBUER À LA RÉSILIENCE DES ÉCONOMIES PRIMAIRES ACTRICES DES PAYSAGES 83
D2 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DU TOURISME ET DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE À PROPOSER DES SERVICES DANS LE RESPECT DES LIEUX 89

E – GOUVERNANCE - CONSOLIDER LA DYNAMIQUE TERRITORIALE ET LA GOUVERNANCE PARTENARIALE 99

E1 : FAIRE VIVRE LA DÉMARCHE ET SES INSTANCES ET FÉDÉRER LES ACTEURS 97
E2 : VALORISER, SUIVRE ET ÉVALUER LA DÉMARCHE 101

Structuration, durée et catégorisation du programme d'actions

Les élus du territoire ont souhaité un **programme d'actions sur huit ans : 2026-2033**.
Afin d'échelonner la mise en œuvre du programme d'actions, le lancement et la réalisation des actions sont établies sur 4 périodes prévisionnelles de 2 ans :

- 1e période : 2026-2027
- 2e période : 2028-2029
- 3e période : 2030-2031
- 4e période : 2032-2033

Plusieurs actions portées par d'autres programmes d'actions sont intégrées au Projet Grand Site (elles ont été soit valorisées et développées soit élaborées grâce au processus de co-construction mis en place pour l'élaboration du PGS), notamment des actions du Contrat de Progrès Territorial du marais de Brouage porté par le Syndicat Mixte Charente Aval. Un troisième contrat est en cours d'élaboration, pour une durée souhaitée de 4 ans (validation d'ici fin 2025). Aussi, le budget de ces actions sera défini dans ce cadre d'ici fin 2025.

D'autre part, l'**Entente intercommunautaire n'est pas le seul maître d'ouvrage** des actions : les maîtrises d'ouvrage ont été identifiées en fonction des compétences de chaque acteur du territoire partie prenante dans le projet. **C'est ce qui fait aussi la force de ce projet : l'effort est partagé**.

Les **47 actions** ont par ailleurs été **catégorisées** selon la distinction suivante et non sur le degré d'importance des actions :



Actions déjà engagées – 17 dont 8 actions socles prioritaires



Actions socles prioritaires - elles constituent l'ossature du projet : leur mise en œuvre effective est impérative pour en garantir le bon déroulement. Leur niveau d'avancement conditionnera la candidature au label Grand Site de France - 9 *(17 en comptant les actions déjà engagées)*



Actions principales – elles répondent directement aux enjeux du Grand Site et aux 2 fils conducteurs de la démarche et sont structurantes pour le territoire - 14



Actions complémentaires – elles viennent renforcer l'action publique pour répondre aux enjeux du Grand Site – 7

Glossaire des acronymes		
CCBM : Communauté de Communes du Bassin de Marennes	CARO : Communauté d'agglomération Rochefort Océan	Entente : Entente intercommunautaire CARO / CCBM
PNR : Parc naturel régional des marais du littoral charentais	CIA 17-79 : Chambre interdépartementale d'Agriculture Charente-Maritime / Deux-Sèvres	CRC : Comité régional de conchyliculture
GQHMO : Groupement Qualité Huîtres Marennes Oléron	FDC 17 : Fédération des chasseurs de Charente Maritime	FDP17 : Fédération de pêche de Charente-Maritime
RNN : Réserve naturelle nationale de Moëze-Oléron	LPO : Ligue pour la protection des oiseaux	CDL : Conservatoire du Littoral
RNR : Réserve naturelle régionale de La Massonne	NE17 : Nature environnement Charente-Maritime (RNR)	CEN : Conservatoire des Espaces Naturels
AFP : Association foncière pastorale des marais de Brouage	PNM : Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	SMCA : Syndicat mixte Charente aval
OT IOMN : Office de tourisme Ile d'Oléron Bassin de Marennes	OT CARO : Office de tourisme Rochefort Océan	SMB : Syndicat mixte de Brouage
CD17 : Département de la Charente-Maritime	OBIOS : association Objectif Biodiversité	ADL : association À dos de Libellule
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Marennes Oléron	PAT : Projet Alimentaire territorial Rochefort - Marennes	JA : Jeunes agriculteurs

PRESERVATION DE LA QUALITE PAYSAGERE

ACTIONS TRANSVERSALES

Tr1 – Elaborer des scenarios d'évolution des paysages et d'actions d'adaptation et de résilience du marais de Brouage — PGS

Tr2 - Créer un comité scientifique du marais de Brouage et favoriser une communication permanente sur les avancées des connaissances — PNR OGS

A : RENDRE RÉSILIENTS LES PAYSAGES ET LES PATRIMOINES DU GRAND SITE

A1 : PRÉSERVER ET MIEUX GÉRER LA RESSOURCE EN EAU DOUCE

- A.1.1 - Expérimenter des nouvelles modalités de gestion et de répartition de la ressource et des règles de gestion évolutives — CPTZH
- A.1.2 - Evaluer le déficit hydraulique actuel et à venir et poursuivre et développer des mesures d'accompagnement pour l'adaptation des usages — CPTZH

A2 : REPENSER LE LIEN TERRE MER ET ANTICIPER LA SALINISATION PARTIELLE DU MARAIS

- A.2.1 - Préfigurer une stratégie hydraulique eau douce /eau saumâtre / eau salée sur la frange littorale et la mettre en œuvre en assurant la connexion terre-mer pour les sédiments et la biodiversité — CPTZH PAPI PGS
- A.2.2 - Accompagner l'évolution des entreprises agricoles et conchylicoles en frange littorale en anticipation de la montée du niveau de la mer — PGS
- A.2.3 - Accompagner l'évolution paysagère et environnementale de la RNN de Moëze-Oléron et des terrains connexes sous gestion LPO — PGS

A3 : FAVORISER L'ADAPTATION DURABLE DES ESPACES DE PRODUCTIONS PRIMAIRES

- A.3.1 - Définir et mettre en œuvre une politique foncière globale et partagée à l'échelle du Grand Site — PGS CPTZH
- A.3.2 - Adapter et gérer les accès à tous les espaces de productions primaires — PGS CPTZH
- A.3.3 - Définir et expérimenter de nouvelles pratiques et activités en marais et dans l'estran face aux changements climatiques et aux enjeux environnementaux — PNR OGS
- A.3.4 - Proposer des formations aux professionnels sur les pratiques adaptées dans le Grand site — PGS

A4 : RENFORCER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES DU GRAND SITE

- A.4.1 - Elaborer et mettre en œuvre une stratégie spatialisée du réseau d'aires protégées — PGS
- A.4.2 - Accompagner l'ensemble des communes à répondre aux enjeux écologiques concourant à la qualité paysagère du Grand Site — PGS
- A.4.3 - Définir, expérimenter et développer des solutions fondées sur la nature pour atténuer les effets ou adapter le Grand Site aux changements climatiques — PNR OGS
- A.4.4 - Accompagner et sensibiliser les acteurs et usagers du Grand Site à la gestion des espaces naturels et espaces verts selon leurs spécificités et sensibilités — PGS

B : PRATIQUER ET VISITER LE GRAND SITE DANS LE RESPECT DES LIEUX

BC1 – Valoriser la Citadelle de Brouage, améliorer l'accueil du public et son ouverture vers le Grand Site — PGS

SITES EMBLÉMATIQUES

B1 : GARANTIR LA BONNE ADEQUATION ENTRE FREQUENTATION ET SINGULARITES DU SITE — PGS

- B.1.1 - Définir un schéma global d'accueil du public et les sites relais sur le Grand Site en veillant à adapter les activités de pleine nature aux situations exceptionnelles
- B.1.2 - Définir et mettre en place la stratégie d'information et de communication auprès des publics dans le respect des lieux
- B.1.3 - Mettre en place des actions de médiation sur le terrain

B2 : AMELIORER L'ACCUEIL ET L'EXPERIENCE DU PUBLIC DANS LE RESPECT DU SITE — PGS

- B.2.1 - Conforter et développer des itinéraires de mobilités douces et des accès précis sur le site (dont PMR)
- B.2.2 - Réhabiliter l'observatoire de la Ferme des Tannes et renaturer le sentier des lais de mer (plage de Plaisance)
- B.2.3 - Aménager un site de découverte du marais à Moëze
- B.2.4 - Préserver les paysages de la pointe de Daire à Bourcefranc-Le-Chapus et transmettre, par l'exemple, les valeurs du Grand Site
- B.2.5 - Valoriser les lagunes de Beaugeay pour développer son potentiel écologique, sensible et d'accueil du public
- B.2.6 – Engager un projet concerté de requalification paysagère et urbaine de la Pointe du Chapus et de restauration du Fort Louvois à Bourcefranc-Le-Chapus

PROGRAMME D'ACTIONS 2026-2033

Tr3 - Mettre en place un observatoire de l'évolution des marais et un observatoire photographique du marais de Brouage — PNR

Tr4 - Soutenir l'exemplarité environnementale et paysagère des projets, aménagements et constructions dans le Grand Site — PGS

C : PRÉSERVER ET TRANSMETTRE L'ESPRIT DES LIEUX ET FAIRE COMPRENDRE LES ÉVOLUTIONS À VENIR

BC2 - Mettre en valeur le site de Broue à Saint Sornin et organiser l'accueil du public et le récit territorial à transmettre — PGS

C1 : PRESERVER ET FAIRE CONNAITRE LE PETIT PATRIMOINE DU GRAND SITE — PGS

- C.1.1 - Mettre en œuvre des démarches de référencement et de connaissance du patrimoine immatériel et transmettre ces connaissances
- C.1.2 - Poursuivre l'inventaire et élaborer un plan de restauration, d'entretien et de valorisation des cabanes de marais

C2 : SENSIBILISER AUX PATRIMOINES DU GRAND SITE ET A LEURS EVOLUTIONS

- C.2.1 - Poursuivre, développer et amplifier le programme pédagogique Habiter le Marais — PGS
- C.2.2 - Coordonner les actions pédagogiques existantes et développer de nouveaux projets, notamment en faveur de la biodiversité et de la découverte des usages du Grand Site — PGS
- C.2.3 - Améliorer la perception et la compréhension des changements climatiques et développer la culture scientifique et technique du territoire — PGS PAPI

C3 : COMPRENDRE LES PATRIMOINES DU GRAND SITE PAR LE BIAIS DE L'ACTION CULTURELLE — PGS

- C.3.1 - Recenser et coordonner les programmations culturelles et diffuser un agenda culturel du Grand Site
- C.3.2 - Pérenniser et développer les projets d'appropriation et de valorisation artistique du Grand Site
- C.3.3 - Mettre en place des expositions permanentes dédiées dans les sites relais et définir un programme d'expositions temporaires itinérantes

D : AGIR POUR L'ÉCONOMIE LOCALE AFIN D'ASSURER UNE GESTION DURABLE DU GRAND SITE

D1 : CONTRIBUER A LA RESILIENCE DES ECONOMIES PRIMAIRES ACTRICES DES PAYSAGES

- D.1.1 - Valoriser les productions du marais et permettre un dialogue facilité entre les professionnels agricoles et les habitants du territoire — PGS PAT
- D.1.2 - Réfléchir à un système de paiements pour services paysagers pour les activités favorisant les qualités paysagères du Grand Site — PGS
- D.1.3 - Renforcer la prise en compte des valeurs du Grand Site dans l'accompagnement des installations et des transmissions et faciliter leur suivi par l'Entente Intercommunautaire — PGS PAT

D2 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DU TOURISME ET DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE A PROPOSER DES SERVICES DANS LE RESPECT DES LIEUX

- D.2.1 - Partager une ou des chartes de valeurs et de bonnes pratiques dans le Grand Site — PGS
- D.2.2 - Proposer des formations et autres mesures d'accompagnement des professionnels sur les activités et pratiques adaptées dans le Grand Site — PGS
- D.2.3 - Accompagner les activités de loisirs émergentes pour s'assurer de leur adéquation avec le Grand Site — PGS

E : CONSOLIDER LA DYNAMIQUE TERRITORIALE ET LA GOUVERNANCE PARTENARIALE

E1 : FAIRE VIVRE LA DÉMARCHE ET SES INSTANCES ET FEDERER LES ACTEURS

- E.1.1 - Poursuivre et consolider la gouvernance participative et coopérative avec des espaces de dialogue dédiés
- E.1.2 - Mettre à disposition les moyens humains nécessaires à la coordination et la mise en œuvre de la démarche

E2 : VALORISER, SUIVRE ET EVALUER LA DEMARCHE

- E.2.1 - Faire connaitre la démarche et mettre en valeur les actions mises en place
- E.2.2 - Améliorer la coopération et les retours d'expériences avec d'autres territoires
- E.2.3 - Mettre en place un outil de suivi et d'évaluation continue de la démarche

PGS — Projet Grand Site uniquement
Actions communales du PGS

PNR PGS — PGS dans un premier temps puis Parc Naturel Régional

Action d'un autre programme d'actions valorisée et/ ou coconstruite dans le PGS du fait de son impact sur les paysages et le territoire et de l'importance de l'action pour la réponse aux enjeux du territoire

E — Actions déjà engagées - 17 dont 8 socles prioritaires

SP — Actions socles prioritaires : constituent l'ossature du projet, leur mise en œuvre effective est impérative pour en garantir le bon déroulement. Leur niveau d'avancement conditionnera la candidature au label Grand Site de France - 9 (*17 en comptant les actions déjà engagées*)

P — Actions principales : répondent directement aux enjeux du grand site et aux 2 fils conducteurs de la démarche et sont structurantes pour le territoire - 14

C — Actions complémentaires : viennent renforcer l'action publique pour répondre aux enjeux du grand site - 7

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ACTIONS TRANSVERSALES

4 actions ont été identifiées pour leur **caractère déterminant et transversal** par rapport à l'ensemble des orientations stratégiques, ce qui les rend **essentielles pour répondre aux enjeux du Grand Site.**

Tr1 – Elaborer des scenarios d'évolution des paysages et d'actions d'adaptation et de résilience du marais de Brouage E SP PGS	**Tr2 - Créer un comité scientifique du marais de Brouage et favoriser une communication permanente sur les avancées des connaissances** SP PNR OGS	**Tr3 - Mettre en place un observatoire de l'évolution des marais et un observatoire photographique du marais de Brouage** E SP PNR OGS	**Tr4 – Soutenir l'exemplarité environnementale et paysagère des projets, aménagements et constructions dans le Grand Site** E SP PGS



Coucher de soleil sur le marais © Marion Alvarez

TR1 – Élaborer des scenarios d'évolution des paysages et des actions d'adaptation et de résilience du marais de Brouage

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

L'entente intercommunautaire CARO / CCBM a lancé un travail de définition de scénarios et d'actions d'adaptation et de résilience du marais de Brouage début 2024. Elle est accompagnée financièrement par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Département dans le cadre du Contrat de Progrès Territorial, de la Région et de l'État via le financement du PAPI et enfin de la DREAL NA dans le cadre du Projet Grand Site.

Ce travail structurant et fondamental pour le territoire a vocation à orienter le projet d'avenir du marais en fonction des tendances d'évolutions climatiques sur différents pas de temps (2030/2050/...).
Il doit permettre entre autres de déterminer les conditions de résilience et d'adaptation du marais dans toutes ses composantes. Il doit nous amener à comprendre et analyser les effets des changements climatiques sur les paysages, les activités, les écosystèmes, etc. pour permettre au territoire de se projeter et ainsi de s'adapter. Cela passera par la définition coconstruite de plusieurs scénarios d'adaptation et de résilience basés sur des actions structurantes qui amènera ensuite à choisir un scénario préférentiel pour l'avenir du territoire.

Aussi, ce travail prospectif est organisé en plusieurs phases :

1. **Identification des évolutions induites par le réchauffement climatique par tendances d'évolution et définition des impacts sur les différentes composantes du marais** (État des lieux actuel du marais et de ses paysages - Évaluation des évolutions induites par le réchauffement climatique à différentes tendances d'évolution et de leurs impacts sur le marais - Réalisation de diagnostics prospectifs à différentes tendances d'évolution – Visualisation paysagère de ces diagnostics).
2. **Élaboration de plusieurs scénarios d'adaptation et de résilience basés sur des actions structurantes et analyse de leur impact sur le territoire** (Construction de différents scénarios - Analyse de leurs impacts sur le territoire au regard des évolutions induites par le réchauffement climatique, des moyens de mises en œuvre et de leur acceptabilité - Visualisation paysagère de ces scénarios -Choix d'un scénario privilégié).
3. **Définition d'actions fines** (modalités, échéances, coût) pour atteindre les orientations du scenario retenu par les acteurs

Pour réaliser ce travail, L'Entente a missionné un groupement de bureaux d'étude réunissant plusieurs expertises, menées par un cabinet de paysagistes. Au terme de la première phase de l'étude, il est apparu que ces modalités ne permettraient pas d'atteindre les objectifs fixés.
Au vu de son caractère stratégique pour l'avenir du territoire, l'Entente et ses partenaires ont formellement acté l'arrêt de cette prestation en même temps que l'importance de poursuivre la démarche d'adaptation aux changements climatiques sur le marais de Brouage en définissant et mettant en œuvre une nouvelle stratégie à adopter pour mener à bien cette action :

Un impératif : une trajectoire d'adaptation

Il est impératif de définir dès à présent une trajectoire d'adaptation, fondée sur l'élaboration de différents scénarios et sur une analyse systémique et multicritères rigoureuse. Cette démarche implique un travail conséquent, s'inscrivant dans le temps long, et nécessitant le croisement de multiples approches méthodologiques.
Les études actuellement en cours viendront nourrir cette dynamique, mais de manière partielle. Il convient donc de penser cette trajectoire comme un processus évolutif, qui s'enrichit et s'ajuste au fur et à mesure des contributions et des données recueillies.

Des points de vigilance

Temporalité de la démarche : le calendrier fixé initialement pour définir cette trajectoire est réinterrogé. En effet, malgré les travaux menés dans le cadre d'adapto, l'appropriation collective de la démarche et la mise en œuvre des actions requièrent un temps d'appropriation et de travail conséquent.
Données climatiques et territoriales : il convient de s'appuyer sur les données climatiques existantes pour initier la trajectoire. Toutefois, la mise en place immédiate d'indicateurs territorialisés et d'un système de suivi précis (type observatoire) est indispensable. Ces données permettront de suivre l'évolution réelle du marais de Brouage face aux effets du changement climatique, et de réajuster progressivement les modèles dans le cadre d'une stratégie en constante actualisation. L'objectif est de disposer d'un point T0 fiable dans les meilleurs délais, afin de ne pas retarder davantage la construction de la trajectoire.

Vision à moyen et long terme : une logique de moyen/long terme doit structurer cette démarche.

Méthodologie proposée

1. Un coordonnateur et une animation locale

La démarche doit être pilotée et animé directement par l'Entente Intercommunautaire avec des moyens dédiés, notamment un animateur interne chargé de coordonner la stratégie et pleinement dédié à cette mission.

2. Un appui et une mobilisation forte du collectif d'experts locaux

Le collectif de partenaires sera pleinement intégré au processus, à la fois dans le cadre de leurs missions habituelles et via des contributions techniques spécifiques, qui pourront faire l'objet de prestations rémunérées.

Si cette modalité n'avait pas été retenue au démarrage du travail prospectif en raison des contraintes de disponibilité et de charge de travail de chacun, la volonté affirmée du collectif de poursuivre l'initiative a permis de repositionner leur implication au cœur du dispositif.

3. Une modélisation systémique et partagée

Le collectif aura vocation à construire un modèle de chaînes de conséquences reliant les modes d'actions, les impacts sur les milieux, les usages, etc., en s'appuyant sur l'expérience empirique des acteurs, dans une logique d'analyse systémique.

Des éléments de diagnostic complémentaires devront être apportés. Ils pourront être produits par le collectif lui-même ou, en fonction des besoins identifiés et ponctuellement, par un prestataire extérieur mobilisé par l'Entente.

4. La mobilisation d'un « écosystémeur »

Un profil d'« écosystémeur » devra être intégré à la démarche. Il jouera un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'interface entre les experts du collectif, en veillant à l'harmonisation des approches et à la conduite de l'analyse multicritères. Ce profil jouera également un rôle de garant de la cohérence stratégique et de lien avec les paysagistes (*point 5*), tout en assurant une lecture distanciée et une capacité à porter le message auprès du territoire.

5. Un accompagnement continu de paysagistes-concepteurs

Des paysagistes devront être associés à la démarche via une prestation spécifique afin de contribuer à la traduction opérationnelle des modélisations et des productions du collectif d'experts.

Ils devront également identifier les motifs paysagers qui vont tendre à disparaitre, ceux qui vont rester et ceux qui pourraient apparaitre. Cela leur permettra d'illustrer la stratégie d'adaptation sous forme de représentations paysagères (visuels, plans, récits, etc.) et ainsi faciliter la compréhension des évolutions à venir et accompagner la transition du territoire.

Une attention devra également être portée sur les composantes sociologiques, psychologiques et sensibles de la démarche, pour accompagner efficacement la transition.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- → Orienter le projet d'avenir du Grand Site en fonction des tendances d'évolutions climatiques pour mettre en œuvre des actions visant l'adaptation et la résilience du marais à long-terme, tout en s'assurant de ne pas engager d'aménagements et d'actions non pérennes
- → Créer un outil d'aide à la décision modulable et adaptable dans le temps, construit avec les acteurs et habitants du territoire
- → Accompagner les élus et les acteurs du territoire sur le choix des actions et de la gestion à mettre en place
- → Favoriser l'appropriation des acteurs et habitants du territoire aux impacts des changements climatiques et leur projection dans un futur proche

MAITRE D'OUVRAGE : Entente intercommunautaire

PARTENAIRES : Structures membres du COPIL

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Choix d'un scénario
- Mobilisation des acteurs (participants, diversité, etc...)

PÉRIODE DE LANCEMENT : En cours

ESTIMATION DE DURÉE : 3 à 5 ans

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS : Investissement - 248 500 €

ÉCHELLE : Grand Site

TR2 – Créer un comité scientifique du marais de Brouage et favoriser une communication permanente sur les avancées des connaissances

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Le marais de Brouage est un site complexe à gérer en raison de ses multiples usages et enjeux, surtout dans le contexte actuel de changements climatiques. Pour mener à bien les actions nécessaires, l'accompagnement de partenaires scientifiques et techniques est indispensable. D'autre part, il y a un manque de communication sur les avancées scientifiques, tant pour les acteurs locaux que pour le grand public.
Pour remédier à cela, il est proposé de créer un comité scientifique, lié au conseil scientifique du projet de Parc Naturel Régional (PNR), et de favoriser une communication permanente sur les avancées des connaissances.

VOLET 1 : CRÉER ET FAIRE VIVRE UN COMITÉ SCIENTIFIQUE SUR LE MARAIS DE BROUAGE (SOUS-COMMISSION DU COMITÉ DU PNR)

Ce comité sera constitué d'un panel d'experts locaux le plus pluridisciplinaire possible (dont expertise paysage, agricole, conchylicole et sociologie). Les experts qui participent aux comités des réserves seront de fait associés ce qui permettra de faire des liens avec ces comités (il sera intéressant de travailler aux possibilités de complémentarité avec les comités scientifiques des réserves). Il ne faudra pas s'interdire de faire appel à des personnes non locales pour avoir une vision extérieure.

Le comité jouera un rôle clé en offrant un regard scientifique collectif sur les enjeux du marais, en accompagnant la mise en œuvre et l'évaluation des actions entreprises, et en préparant des dossiers pour le CSRPN et la CDNPS.
Il sera mobilisé pour répondre aux questions techniques et méthodologiques en lien avec la biodiversité sur les projets portés par les collectivités et leurs établissements notamment. Il aura un rôle de conseil et pourra être force de proposition sur les carences éventuelles en termes d'études ou d'actions opérationnelles. Il pourra être saisi pour réfléchir à certaines problématiques de manière dézoomée et apporter des propositions de réponses.

Pour être efficace, ce comité nécessite une animation et une coordination actives, menée par l'Entente Intercommunautaire. Une attention particulière sera également portée à la disponibilité des personnes et donc de la fréquence de mobilisation ainsi qu'à la précision des différents types d'implications et aux formats de réunion.

Ce comité serait, à terme, une sous-commission du futur conseil scientifique mis en place dans le cadre du PNR, tout en gardant sa valeur ajoutée propre à la poursuite de la démarche Grand Site, au regard notamment de l'importance accordée à l'expertise paysagère dans sa composition.

Cette action est clairement liée à l'action Tr3 (observatoire du marais) et avec la plupart des actions de l'objectif A4 pour lesquelles le comité servira de caution scientifique.

VOLET 2 : FAVORISER UNE COMMUNICATION PERMANENTE SUR LES AVANCÉES DES CONNAISSANCES

En parallèle, il est crucial de favoriser une communication continue sur les avancées scientifiques. Cela contribuera à faire connaître et valoriser les apports de la recherche au territoire mais aussi de diffuser les études réalisées sur le territoire.

D'autre part, il serait intéressant qu'une partie de cette communication soit dirigée vers le grand public afin de favoriser la culture scientifique du territoire. Cela pourrait se faire via des colloques, des revues grand public, des communications spécifiques aux élus, des formations proposées aux structures faisant de l'animation sur le territoire, etc.

L'objectif est de valoriser la recherche et de diffuser les études réalisées, tout en sensibilisant le grand public à la culture scientifique du territoire.
Cette communication sera le rôle des collectivités, médiateurs scientifiques ou encore structures partenaires du territoire de faire les ponts entre recherche et habitants/acteurs via les outils mobilisés.

Les canaux de communication généraux devront être mobilisés : bulletin municipal des communes / page dédiée du PGS sur les pages internet des EPCI / plateforme de l'observatoire (Tr3) / ....

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- → Apporter un regard scientifique collectif sur les enjeux du marais
- → Accompagner les acteurs du territoire dans la gestion, les études et les actions à mettre en place dans le contexte des changements climatiques
- → Participer aux actions du PGS en tant que partenaire privilégié voire en accompagnement à la maîtrise d'ouvrage
- → Partager les nouvelles connaissances produites sur le territoire, assurer une veille scientifique et contribuer à faire connaître et valoriser les apports de la recherche au territoire

MAITRE D'OUVRAGE : Entente intercommunautaire (puis Syndicat Mixte PNR à terme)

PARTENAIRES : Structures membres du COPIL

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Mise en place du comité scientifique
- Réunions du comité
- Dossiers suivis par le comité

PÉRIODE DE LANCEMENT : 1e période

ESTIMATION DE DURÉE : En continu

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS : Fonctionnement - 10 000 €

ÉCHELLE : Grand Site

TR3 – Mettre en place un observatoire de l'évolution des marais littoraux charentais et un observatoire photographique du marais de Brouage

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Le marais de Brouage est le siège d'un patrimoine écologique et socio-culturel exceptionnel, ses paysages protégés en étant l'une des expressions emblématiques. Outre la protection au titre des articles L341-1 et suivants du Code de l'environnement, cette richesse patrimoniale se traduit par une grande diversité de protections et de projets portés par de nombreux acteurs.
Il fait par ailleurs l'objet de différents suivis ou programmes de recherche. Beaucoup de connaissances sont produites mais peu sont partagées ce qui peut in fine conduire à une perte de connaissances ou à des doublons. Les suivis étant réalisés indépendamment les uns les autres, peu de données sont comparables.

Conformément à l'ambition fédératrice et de mise en cohérence affichée par la démarche Grand Site, l'Entente intercommunautaire souhaite mettre en place un **observatoire de l'évolution du marais qui permettrait de rassembler et conforter ces connaissances et comprendre les tendances évolutives du marais pour contribuer à l'évaluation et l'adaptation des méthodes de gestion du territoire**, en se basant sur des partenariats et retours d'expérience comme l'observatoire du patrimoine naturel du marais poitevin ou du parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Cet **outil d'aide à la décision** vise ainsi à **répondre aux enjeux du territoire en contribuant à l'évaluation et l'adaptation des modes de gestion. Cet objectif opérationnel est primordial.**
Il est envisagé de travailler sur **6 thématiques d'observation / composantes interconnectées** : paysages, biodiversité, eau et réseaux hydrauliques, terre-mer, climat, activités humaines, via l'analyse d'indicateurs choisis de manière concertée.

Le projet de révision du DOCOB Natura 2000, est porté depuis plusieurs années par la CCBM conjointement avec la CARO et la CARA pour leurs DOCOB respectifs dans un souci de cohérence écologique. Ce projet, actuellement en pause dans l'attente de possibilités d'aides régionales dédiées, permettrait de contribuer à cet observatoire et d'actualiser des données aujourd'hui anciennes et parfois obsolètes (DOCOB de 2013).

Cette révision permettrait à la CCBM de mieux répondre aux enjeux Natura 2000 qu'elle porte, mais servirait aussi à amender et concrétiser d'autres projets du territoire : elle conditionne en grande partie la demande de labellisation RAMSAR engagée l'Entente et la prise en compte des enjeux environnementaux par l'ensemble des acteurs du territoire, par exemple dans le cadre du CPT porté par le SMCA.

D'autre part, un **observatoire scientifique soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine, coordonné par le laboratoire LIENSs** (université de la Rochelle), et impliquant plusieurs partenaires de recherche de la Région est en cours de montage (lancement du projet le 26 mai 2025). Son **objectif est l'observation à ciel ouvert du socio-écosystème du marais de Brouage le long du continuum terre-mer, en transition dans un contexte de changement global.** Cet objectif s'inscrit également dans les enjeux One Health de la feuille de route santé de la Région.

Aussi, la **complémentarité entre les deux projets, l'un source d'informations objectives et l'autre outil technique pour orienter et évaluer les politiques de gestion, semble évidente. Il est donc souhaité de renforcer la collaboration entre l'Entente et le LIENSs en coordonnant les efforts.**
À cet effet, il est proposé d'œuvrer à la création d'une interface commune, en accordant les périmètres d'actions et mettant en place des processus d'échange d'informations.
Cette organisation permettrait de profiter de l'ancrage territorial des collectivités, qui disposent d'instances de concertation avec l'ensemble des acteurs du marais de Brouage, comme le Parlement du marais, qui seront garantes que les projets d'observatoires correspondent bien aux attentes du territoire. L'Entente dispose également déjà de données produites en interne ou issues du partenariat avec les acteurs du territoire.
De manière à structurer le travail **entre le LIENSs et l'Entente, une convention de collaboration** sera signée. Pour des raisons de financement, les deux entités garderont un fonctionnement administratif distinct.
À ce jour, il est envisagé un plan de gestion des données commun, une plateforme en ligne pour rassembler, visualiser et partager les données, ainsi qu'une réflexion collective sur la communication des résultats. Ces éléments évolueront autant que besoin au cours du projet.

La mise en œuvre de cet observatoire nécessitera le confortement de suivis existants *(patrimoine naturel, réseau hydraulique (quantité, qualité))* et leur adaptation pour correspondre aux indicateurs choisis collectivement ainsi que la mise en place de nouveaux suivis *(suivis de salinité et de niveau d'eau dans les sols, suivi des polluants dans les eaux en entrée et sortie du marais; sédimentation et évolution du trait de côte, liens entre les pratiques agricoles et conchylicoles et la biodiversité, pratiques d'entretiens des espaces de productions primaires, système de veille et groupe de suivi élevage, activités économiques du Grand Site, nouveaux professionnels, outil d'observation et de suivi de la fréquentation du marais afin de garantir l'équilibre entre valorisation et préservation, activités touristiques et de pleine nature, paysages ...).*

Cet observatoire intégrera un volet paysage qui prendra notamment la forme d'un **Observatoire Photographique du Paysage** (OPP), en veillant à prendre en compte le retour d'expérience du dispositif mis en place pour le GSF de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort (cahier des charges, association des services d'archives, ...).
Sa mise en place permettra de faire un **suivi des évolutions territoriales en lien avec les enjeux et orientations définis dans le cadre du présent projet et programme d'actions, voire sur des problématiques nouvelles qui n'auraient pas été nécessairement anticipées dans ce cadre.**
La reconduction photographique doit effectivement permettre d'**analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage.**
Mais cet outil pourra également être mobilisé en tant que levier de sensibilisation, médiation et participation : les campagnes de reconduction photographiques pourront impliquer les acteurs et habitants du territoire, via la prise directe de photographies, et / ou la programmation de balades paysagères commentées à l'occasion de cet exercice, permettant de mettre en débat les permanences ou les évolutions constatées dans ce cadre. Le corpus photographique pourra être complété par le recueil de témoignages de ces acteurs et habitants au cours du temps. Il s'agira de faire le lien entre les paysages et ceux qui les façonnent et/ou le vivent.

Cet observatoire a vocation à devenir un observatoire du PNR des Marais Littoraux Charentais. Le prototype se construira dans un premier temps sur le marais de Brouage du fait de la gouvernance et de la dynamique en place et de l'opportunité des travaux de recherche du LIENSs.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- → Rassembler et conforter les connaissances du territoire
- → Diffuser la connaissance
- → Comprendre les tendances évolutives du marais
- → Contribuer à l'évaluation et l'adaptation des méthodes de gestion du territoire
- → Conforter la synergie entre les acteurs
- → Contribuer à la sensibilisation aux paysages des habitants du territoire

MAITRE D'OUVRAGE : Entente intercommunautaire (puis Syndicat Mixte PNR à terme)

PARTENAIRES : Laboratoire LIENSs en partenaire privilégié en tant que porteur de l'observatoire scientifique sur le marais de Brouage
Structures productrices de données - Structures membres du COPIL - Instituts de recherche

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Création de la base de données
- Choix des indicateurs de suivis
- Mise en place de la plateforme / site internet et des outils de diffusion et valorisation
- Réalisation des suivis nécessaires et de leurs traitements analytiques

PÉRIODE DE LANCEMENT : En cours

ESTIMATION DE DURÉE : Élaboration : 2 à 4 ans / Mise en œuvre : En continu

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Fonctionnement – 100 000 €
Investissement – 20 000 €

ÉCHELLE : Grand Site puis PNR

TR4 – Soutenir l'exemplarité environnementale et paysagère des projets, aménagements et constructions dans le Grand Site

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Les cadres réglementaires sur le Grand Site (site classé, Natura 2000, loi sur l'eau, loi littoral, PLU, etc.) sont parfois difficiles à comprendre pour les porteurs de projets (professionnels, privés voire publics parfois). Dans les instances de concertation, « le mille-feuille réglementaire » et « les contraintes administratives » sont souvent cités comme des points de blocage. En partant de ces ressentis sans les éluder, le Projet Grand Site doit permettre de faire évoluer le regard et le vocabulaire, de faciliter la compréhension et le respect des réglementations en vigueur sur le site et, enfin, d'améliorer l'exemplarité environnementale et paysagère des projets.

Pour cela, 4 volets d'actions sont identifiés :

VOLET 1 : ASSURER LA COMPRÉHENSION DE LA RÉGLEMENTATION

- → **Réaliser et diffuser un document / un guide sur les réglementations** du marais pour les porteurs de projets et acteurs du territoire incluant les contacts des personnes ressources dans les administrations concernées, en s'inspirant de documents déjà existants à actualiser ou à compléter.
- → Proposer des **dispositifs de formation/sensibilisation** sur la réglementation.

Par exemple, les besoins identifiés sur l'élevage extensif concernent les opérations d'entretien et les aménagements favorables à l'activité d'élevage ainsi que la réalisation de bâtiments d'élevage.

VOLET 2 : SE DOTER DE RÉFÉRENTIELS THÉMATIQUES DE RECOMMANDATIONS (PAYSAGÈRES, ARCHITECTURALES ET ENVIRONNEMENTALES) ET ASSURER LEUR DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

Les territoires du Grand Site du marais de Brouage intègrent déjà les enjeux paysagers et environnementaux dans les 2 SCoT et de plus en plus dans les PLU. Les protections environnementales et paysagères couvrent la quasi-totalité des espaces naturels, agricoles et forestiers. Les espaces urbains en revanche peuvent être plus fragiles, en particulier les lisières des enveloppes urbaines.

Par ailleurs, la prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux dans l'évolution réglementaire interroge régulièrement les décideurs et les services instructeurs et nécessitent d'être appréhendés collectivement

À court terme, il a notamment été identifié le besoin d'actualiser le guide de l'architecture ostréicole en Charente-Maritime (DDTM – 1999) à l'échelle du territoire du Grand Site et des enjeux apparus depuis cette date ou identifiés pour demain. De plus, les sujets suivants peuvent solliciter une attention particulière au cas par cas : intégration des énergies renouvelables, adaptation aux risques naturels et changements climatiques, habitat léger…

Il est donc prévu de :

- → **Valoriser les études paysagères existantes**, notamment celles qui ont été menées récemment à l'échelle du Grand Site, via la **création de contenus pédagogiques**, illustrés, et largement diffusés pour partager le récit et l'esprit des lieux.
- → **Actualiser des référentiels de recommandations thématiques existants ou réaliser de nouveaux référentiels** selon les besoins sur les volets paysager, environnemental et architectural et les diffuser. Ces recommandations visent à faire de chacun un acteur de la préservation de l'esprit des lieux, des milieux et de l'amélioration du cadre de vie.

<u>VOLET 3 :</u> DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT CAS PAR CAS DES PORTEURS DE PROJETS ET DES COMMUNES, SUR LES VOLETS PAYSAGERS, ENVIRONNEMENTAUX ET ARCHITECTURAUX

Plusieurs types d'accompagnements sont aujourd'hui proposés aux porteurs de projets et aux communes.

Le service Natura 2000 vise la bonne prise en compte des enjeux N2000 dans l'ensemble des projets du territoire. Il est ainsi à disposition, gratuitement, de tout porteur de projet, pour répondre à leurs questions et les conseiller sur tout sujet touchant de près ou de loin à la biodiversité.

En amont des projets, les porteurs de projet peuvent appeler le service pour vérifier s'ils seront soumis à autorisation règlementaire ou non.

Si les projets sont soumis à autorisation réglementaire, avant dépôt des dossiers, le service Natura 2000 propose une réunion avec l'ensemble des autres services concernés (DDTM, DREAL, FDC17, ADS, ...) sur site, afin que le porteur de projet puisse présenter ses intentions, et que les attentes de chaque service soit exprimé : ainsi, des compromis et solutions peuvent être trouvés, et les dossiers déposés bénéficient des meilleures chances d'obtenir une réponse favorable.

Lors du montage des dossiers réglementaires, le service Natura 2000 propose une aide pour remplir le document d'étude d'incidences Natura 2000.

Pendant l'instruction des dossiers, il assure le lien entre porteurs de projets et services instructeurs, notamment en fournissant des informations complémentaires si nécessaire,

Enfin, le service Natura 2000 peut proposer un accompagnement lors des travaux et réaliser un bilan lorsque ceux-ci sont terminés.

En ce qui concerne les projets non soumis à autorisation réglementaire, le service Natura 2000 est toujours à disposition pour conseiller sur les enjeux environnementaux.

Afin de soutenir le développement des projets agricoles et conchylicoles sur le territoire tout en veillant à leur intégration paysagère et architecturale, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan apporte un soutien technique aux projets d'aménagements des exploitants du territoire (agricoles et conchylicoles) sur l'ensemble de son territoire. Cela concerne donc les 9 communes du Grand Site 'Marais de Brouage'.

Pour réaliser ce soutien technique, une paysagiste a été recrutée au sein de la CARO. Elle accompagne les porteurs de projets sur l'identification des besoins, le développement du projet au regard de ces besoins et des contraintes sur l'exploitation tout en veillant à respecter la réglementation et le conseille dans la constitution de son permis (le projet est réalisé par un maître d'œuvre ou un architecte).

Cette aide technique permet de croiser les différents enjeux en associant tous les partenaires (agriculture, paysage, environnement, architecture, risque...).
Un soutien financier est par ailleurs proposé pour les exploitations situées dans le périmètre des sites classés l'Estuaire de la Charente ou du marais de Brouage sur les communes de la CARO.
Cette paysagiste accompagne également les communes pour le développement de leurs projets communaux (par exemple, plantation de haies, projets d'aménagements des espaces publics...).

Aussi, uniquement la moitié de la surface du territoire du Grand Site du marais de Brouage bénéficie de cet accompagnement, l'autre moitié (correspondant à 4 communes) étant sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, un dispositif spécifique est également mis en place : une permanence à destination des particuliers, tenue une fois par mois sur site, est assurée par l'architecte conseil du CAUE 17 en binôme avec le service ADS de la Communauté de Communes, accompagnés d'un élu et d'un technicien.
Cette permanence est mise en place en vue :

- d'accompagner les projets le plus en amont possible,
- de s'assurer de la bonne implantation du projet et de son intégration dans le site environnant,
- de conseiller dans le choix de la volumétrie, des percements, matériaux et couleurs,
- d'accompagner dans les démarches administratives : règlement d'urbanisme, normes, économies d'énergie, autorisations de construire, assainissement ...

Aussi, ces accompagnements diffèrent à la fois en termes de périmètre et de contenus. Afin de proposer un accompagnement cohérent à l'échelle du Grand Site, il s'agira de :

→ **Définir un dispositif d'accompagnement** (pour les porteurs de projets volontaires) **à vocation de guichet unique sur les volets paysagers, environnementaux et architecturaux** : définir les besoins et identifier les cibles de cet accompagnement (professionnels, communes, autres usagers, ...), faire le bilan de l'accompagnement proposé à la CARO et s'appuyer sur ce retour d'expérience, définir les pistes de mises en œuvre et le périmètre de cet accompagnement, etc.
→ **Mettre en œuvre le dispositif d'accompagnement d'un point de vue technique et financier**.

VOLET 4 : SOUTENIR LES ACTIONS COLLECTIVES DE PRÉSERVATION DES QUALITÉS PAYSAGÈRES ET ENVIRONNEMENTALES DU GRAND SITE

L'Entente intercommunautaire a mis en place une assistance à maîtrise d'ouvrage paysagère sur le Grand Site du marais de Brouage pour accompagner les deux collectivités ou leurs partenaires directs (par exemple Syndicat Mixte dont elles sont membres comme le Syndicat Mixte Charente Aval qui bénéficie aujourd'hui de cet accompagnement) dans la réalisation de leurs chantiers dans le Grand Site.
L'assistance à maîtrise d'ouvrage paysagère consiste à conseiller la maîtrise d'ouvrage en amont et au cours de chantiers, pouvant être réalisés en régie par les gestionnaires ou par des entreprises et suivis par divers maîtres d'œuvre. Cette mission vise à conserver ou faire émerger une harmonie et cohérence dans l'aménagement des sites dans le cadre du Projet Grand Site.
Elle porte sur la nature et la localisation de certains aménagements et motifs paysagers (notamment les ouvrages hydrauliques) et particulièrement sur leur intégration paysagère et sur le détail du vocabulaire d'aménagement retenu.
Elle peut concerner l'élaboration de schémas d'intentions paysagers et/ou d'esquisses préliminaires à un aménagement ainsi que l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de dossiers réglementaires pour le passage en commission de la nature, des paysages et des sites.

Ainsi, il est prévu de **faire le bilan de cette assistance à maîtrise d'ouvrage et de la poursuivre voire de la développer en fonction des conclusions du bilan**.
Au-delà de cet accompagnement, une **mission spécifique sera réalisée en 2026 concernant les motifs paysagers pastoraux** (barrières en marais, passages busés, parcs de contention et pas canadiens, clôtures) afin de veiller à la fonctionnalité de ces aménagements et à leur insertion paysagère.
Enfin, il est **envisagé de soutenir et de valoriser les actions et projets collectifs visant la préservation des qualités paysagères et environnementales du Grand Site**.



Le marais de Brouage en hiver, depuis la Tour de Broue © Marion Alvarez

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Accompagner les porteurs de projets à développer leurs projets en adéquation avec les valeurs du Grand Site
→ Aider à la décision aussi bien les pétitionnaires que les différents services instructeurs des demandes d'autorisation d'urbanisme
→ Renforcer la culture collective des paysages du Grand Site, faire reconnaître et partager leur valeur

MAITRE D'OUVRAGE : Entente intercommunautaire

PARTENAIRES : Services de l'État (DREAL, UDAP, DDTm,...) - Services instructeurs des collectivités – Structures d'accompagnement des professionnels – Structures de protection de la nature – Offices de tourisme – Fédérations de loisirs - CAUE - Etc.

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Réalisation d'un document / guide sur les réglementations
- Mise en place d'un dispositif d'accompagnement
- Nombre de bénéficiaires

PÉRIODE DE LANCEMENT :

Dispositifs actuels : en cours
Volet 1 : 1e période
Volet 2 : 2e période
Volet 3 : définition 1e période – mise en œuvre 2e période
Volet 4 : mission spécifique motifs pastoraux : 1e période / autres : 3e période

ESTIMATION DE DURÉE : En continu

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Fonctionnement – 146 000 €
Investissement – 79 000 €

ÉCHELLE : Grand Site

A - RÉSILIENCE

RENDRE RÉSILIENTS LES PAYSAGES ET LES PATRIMOINES DU GRAND SITE

La résilience est ici entendue comme ce qui désigne la capacité d'une organisation, d'un groupe ou d'une structure à s'adapter à un environnement changeant. Pour les territoires, la résilience renvoie donc à leur capacité "à transformer les changements, et notamment les changements climatiques, en opportunités sociales et économiques sur le long terme". Les actions d'adaptation au changement climatique constituent l'une des clés de la résilience sur les territoires (définition du CEREMA).

Le postulat adopté est que le Grand Site du Marais de Brouage n'a pas vocation à être un territoire sous cloche. Depuis des millénaires, il se transforme au gré des évolutions naturelles et de l'action humaine. C'est donc dans sa nature profonde d'évoluer.

Aussi, il s'agit surtout de préserver la qualité paysagère qui le rend exceptionnel en acceptant ses dynamiques d'adaptation.

La qualité et les spécificités paysagères du marais de Brouage sont multifactorielles. Elles dépendent en particulier :

- du réseau hydraulique, canevas paysager du site, et donc de la ressource en eau douce ;
- de la limite eau douce / eau saumâtre / eau salée qui marque la différence entre les paysages caractéristiques des milieux salés et ceux représentatifs des milieux doux ;
- des activités humaines qui entretiennent les paysages (dont le réseau hydraulique) et qui les ont façonnés depuis l'antiquité ;
- de la biodiversité et des écosystèmes variés, sources de diversité paysagère du Grand Site.

L'ensemble de ces composantes sont par ailleurs soumises aux effets des changements climatiques, ce qui va engendrer des modifications qui auront donc un effet sur les paysages.

Pour rendre résilients les paysages et les patrimoines du Grand Site, il est donc nécessaire d'agir en changeant de prisme et en expérimentant sur ces 4 piliers qui ont conduit à la qualité paysagère du Grand Site, en ayant à l'esprit de devoir en continu s'adapter en fonction des évolutions réelles du climat et du contexte territorial.
Ces 4 piliers sont traités via 4 objectifs opérationnels, notamment par des actions d'expérimentation pour tester de nouveaux modes de gestion des paysages face aux effets des changements climatiques :

- « A1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau douce » concerne notamment la gestion quantitative de l'eau. **La qualité de l'eau, primordiale pour le maintien des écosystèmes, est traitée par ailleurs dans le Contrat de progrès territorial** mais n'est pas mise en avant dans le Projet Grand Site, n'ayant pas un effet direct sur les paysages.
- « A2 : Repenser le lien terre/mer et anticiper la salinisation partielle du marais » traite notamment du recul du trait de côte et des actions d'adaptation que cela engendre.
- « A3 : Favoriser l'adaptation durable des espaces de productions primaires » vise à améliorer la gestion des paysages et des espaces par les productions primaires.
- « A4 : Renforcer les fonctionnalités écologiques du Grand Site » consiste à développer des actions en faveur de la biodiversité et des milieux naturels pour assurer la diversité paysagère et biologique du Grand Site.

Cette orientation est le cœur du Projet Grand Site, elle aura un effet direct sur son aspect paysager. Cependant, même si elle en est le cœur, elle ne pourra pas à elle seule répondre aux enjeux du territoire. **Elle doit obligatoirement être associée aux 3 autres orientations opérationnelles pour assurer la préservation des qualités paysagères et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.**

A1 : PRÉSERVER ET MIEUX GÉRER LA RESSOURCE EN EAU DOUCE

- **A.1.1 - Expérimenter des nouvelles modalités de gestion et de répartition de la ressource et des règles de gestion évolutives** — CPTZH
- **A.1.2 - Evaluer le déficit hydraulique actuel et à venir et poursuivre et développer des mesures d'accompagnement pour l'adaptation des usages** — CPTZH

A2 : REPENSER LE LIEN TERRE MER ET ANTICIPER LA SALINISATION PARTIELLE DU MARAIS

- **A.2.1 - Préfigurer une stratégie hydraulique eau douce /eau saumâtre / eau salée sur la frange littorale et la mettre en œuvre en assurant la connexion terre-mer pour les sédiments et la biodiversité** — CPTZH, PAPI, PGS
- **A.2.2 - Accompagner l'évolution des entreprises agricoles et conchylicoles en frange littorale en anticipation de la montée du niveau de la mer** — PGS
- **A.2.3 - Accompagner l'évolution paysagère et environnementale de la RNN de Moëze-Oléron et des terrains connexes sous gestion LPO** — PGS

A3 : FAVORISER L'ADAPTATION DURABLE DES ESPACES DE PRODUCTIONS PRIMAIRES

- **A.3.1 - Définir et mettre en œuvre une politique foncière globale et partagée à l'échelle du Grand Site** — PGS, CPTZH
- **A.3.2 - Adapter et gérer les accès à tous les espaces de productions primaires** — PGS, CPTZH
- **A.3.3 - Définir et expérimenter de nouvelles pratiques et activités en marais et dans l'estran face aux changements climatiques et aux enjeux environnementaux** — PNR, OGS
- **A.3.4 - Proposer des formations aux professionnels sur les pratiques adaptées dans le Grand site** — PGS

A4 : RENFORCER LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES DU GRAND SITE

- **A.4.1 - Elaborer et mettre en œuvre une stratégie spatialisée du réseau d'aires protégées** — PGS
- **A.4.2 - Accompagner l'ensemble des communes à répondre aux enjeux écologiques concourant à la qualité paysagère du Grand Site** — PGS
- **A.4.3 - Définir, expérimenter et développer des solutions fondées sur la nature pour atténuer les effets ou adapter le Grand Site aux changements climatiques** — PNR, OGS
- **A.4.4 - Accompagner et sensibiliser les acteurs et usagers du Grand Site à la gestion des espaces naturels et espaces verts selon leurs spécificités et sensibilités** — PGS

A1.1 - Expérimenter des nouvelles modalités de gestion et de répartition de la ressource et établir des règles de gestion évolutives

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

La finalité de ces expérimentations est de déployer une **gestion collective et coordonnée de l'eau douce, canevas paysager du Grand Site, sur l'ensemble du territoire afin de satisfaire les besoins des différents usages, d'améliorer la gestion des quantités d'eau en période d'étiage et d'optimiser la capacité de résilience des écosystèmes.**

La phase de concertation visant à définir de nouveaux faisceaux de gestion s'est déroulée fin 2024 / début 2025 et a permis de :

- identifier les enjeux et confronter les faisceaux de gestion actuelle aux enjeux autres qu'hydrauliques ;
- faire émerger des nouveaux faisceaux de gestion et définir les modalités de gestion sur les unités hydrographiques cohérentes (UHC) en utilisant les chroniques de données quantitatives, la modélisation du marais de Brouage en exploitant le lidar, les données d'altimétrie recueillies en 2022 en les confrontant au fonctionnement et aux enjeux de chaque UHC.

Un dispositif d'évaluation basé sur des indicateurs hydrologiques, la physionomie des fossés et l'évolution de la végétation des baisses sera par ailleurs conçu en 2025.
Sur cette base, une phase expérimentale est mise en place pour 3 ans en partenariat avec les services de l'État et les financeurs.

Dans ce cadre, les Associations Syndicales de marais s'engagent à :

- mettre en œuvre les modalités de gestion des niveaux d'eau qui permettront d'assurer dans la mesure du possible le maintien des usages dans un contexte incertain,
- participer à un groupe technique chargé d'analyser, d'évaluer et de proposer des faisceaux de gestion qui auront vocation à être expérimentés pendant trois ans,
- hors événement exceptionnel, gérer les ouvrages hydrauliques sous sa responsabilité en respectant les faisceaux de niveaux tels que collectivement déterminés, en lien avec le SMCA.

En fonction des retours d'expérience et de l'amendement éventuel de ses faisceaux de gestion, des règles de gestion évolutives seront définies.

Ces règles s'appliqueront en **situation « normale » et pourront être dérogées en période de crue (rôle tampon du marais).**
Des phases de **réactualisation** du document devront être prévues dès sa rédaction de manière à **ajuster les modalités de gestion au regard des évolutions climatiques**, en particulier des évolutions de débit du fleuve Charente et de sa capacité à réalimenter le marais, ainsi qu'au regard de l'adaptation des usages (actions A.1.2).

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Améliorer la gestion des niveaux d'eau et limiter ses impacts sur le milieu naturel
→ Assurer l'évolution de la gestion des niveaux d'eau face aux changements climatiques

MAITRE D'OUVRAGE : Syndicat Mixte Charente Aval

PARTENAIRES : Associations syndicales de marais / Entente intercommunautaire / CIA17-79 / CRC / GQMO / LPO / NE17 / CEN NA / CdL / CD17 / FDC17 /FDP17 / FDAAPPMA 17, PNM, EPTB Charente, FMA....

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Participation du territoire à l'expérimentation

Indicateurs techniques définis plus précisément dans le cadre de l'écriture du 3e contrat

PÉRIODE DE LANCEMENT : En cours

ESTIMATION DE DURÉE : Phase d'expérimentation : 3 ans

BUDGET PRÉVISIONNEL :

Action du Contrat de Progrès Territorial (CPT) du Marais de Brouage
Budget à définir dans le cadre de l'écriture du 3e contrat

ÉCHELLE : Grand Site

A1.2 - Évaluer le déficit hydraulique actuel et à venir et poursuivre et développer des mesures d'accompagnement pour l'adaptation des usages

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Les volumes de prélèvements pour les tonnes de chasses et l'irrigation sont connus mais pas les points de prélèvement. La fédération des chasseurs procède par ailleurs à un diagnostic chaque été de l'état des mares (mare à sec, à moitié sèche, encore en eau) et évalue la capacité d'amenée de l'eau pour ensuite procéder aux demandes de prélèvements.
Cependant, l'ensemble des besoins en eau du marais ne sont pas connus précisément.

Dans un premier temps, il est donc nécessaire de compléter le diagnostic territorial et de :

- → **évaluer les besoins en eau des autres usages et du milieu** : fonctionnalité écologique, conchyliculture, élevage, autres... et les étudier au regard des changements climatiques ;
- → **connaître les points de pression sur l'irrigation et la chasse** (uniquement les volumes sont connus) en lien avec la concertation sur la gestion des niveaux d'eau (A.1.2) qui va permettre d'avoir quelques informations.

Ensuite, au vu des besoins actuels et de la disponibilité de la ressource en eau actuelle et future, il s'agira d'**évaluer le déficit hydrique actuel et à venir, selon les saisons et en fonction des changements climatiques pour faire ressortir les points de pression** (ou les endroits avec un bon équilibre) impliquant l'adaptation des usages et l'adaptation de la gestion de l'eau.

Sur la base de ces travaux, il s'agira de **définir des mesures d'accompagnement pour l'adaptation des usages au déficit hydrique,** sachant que le règlement d'eau participera à répondre au déficit (action A.1.2) et de **les mettre en place**, en lien avec l'action Tr1 sur les scénarios d'adaptation aux changements climatiques dans une perspective de maintien des milieux et des qualités paysagères du Grand Site.

Il sera ensuite nécessaire de **poser les principes d'accompagnement en fonction des différents usages** (en lien avec l'action Tr1) et de **leur priorisation** (en période tendue notamment selon les services paysagers/environnementaux rendus par exemple) et de **mettre en place des outils d'accompagnement et d'adaptation** (technique, financier, etc...).

Il faudra en parallèle **prévoir le suivi du déficit hydrique et des prélèvements** en lien avec l'action Tr3 (observatoire des marais).

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Assurer un usage de l'eau responsable et adapté au territoire et aux évolutions à venir
→ Accompagner l'adaptation des usages au manque de ressource en eau

MAITRE D'OUVRAGE :
Études : Syndicat Mixte Charente Aval ou Entente intercommunautaire
Mesures d'accompagnements (en fonction de ce qui est défini) : SMCA / Entente intercommunautaire / Chambre d'agriculture / CRC / GQHMO / FDC17 / FDP17

PARTENAIRES : CIA17-79 / CRC / GQMO / LPO / NE17 / CEN NA / CdL / CD17 / FDC17 //FDP17 / FDAAPPMA 17, ...

INDICATEURS DE L'ACTION : *Indicateurs techniques définis plus précisément dans le cadre de l'écriture du 3e contrat*

PÉRIODE DE LANCEMENT : 1e période

ESTIMATION DE DURÉE :
Étude : 2 ans
Dispositif d'accompagnement : en continu

BUDGET PRÉVISIONNEL :
Action du Contrat de Progrès Territorial (CPT) du Marais de Brouage
Budget à définir dans le cadre de l'écriture du 3e contrat

ÉCHELLE : Grand Site

A2.1 - Préfigurer une stratégie hydraulique eau douce /eau saumâtre / eau salée sur la frange littorale et la mettre en œuvre en assurant la connexion terre-mer pour les sédiments et la biodiversité

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Plusieurs travaux ont été menés concernant le recul du trait de côte :

- Le programme Adapto a notamment étudié l'intérêt de redonner une mobilité au trait de côte face aux effets du changement climatique sur le marais de Brouage. Les différentes études se sont concentrées sur les effets d'un retour de la mer sur une partie de la frange littorale.
- Dans le cadre du PAPI d'intention du marais de Brouage, une étude stratégique a été menée afin d'évaluer et de comparer différents scénarios de gestion dans un objectif ciblé de sécurisation des personnes et des biens. Les collectivités ont par ailleurs demandé à l'UNIMA (prestataire de l'étude stratégique) de modéliser les submersions marines induites par des Plus Hautes Mers Astronomiques, équivalent à un coefficient 120, pour 3 périodes (Actuelle, 2030, 2050) afin d'appréhender le risque de submersion lié au changement climatique, et non aux évènements extrêmes.

Aussi, depuis plusieurs années, une réflexion de fond est menée concernant le recul du trait de côte et l'établissement d'un nouvel espace terre-mer en frange littorale du marais de Brouage.

D'autre part, au regard des événements climatiques ayant entraîné par quatre fois durant l'hiver 2023/2024 la submersion marine d'une partie de la frange littorale, **le SMCA a lancé une étude sur le devenir des ouvrages à la mer ainsi que des havres de Brouage et de Mérignac qui doit également aider à définir la limite eau douce/ eau saumâtre / eau salée de la frange littorale ainsi que les modalités de gestion de l'eau douce spécifiques à cette partie de territoire.**

Ces résultats viendront alimenter le travail mené dans le cadre de l'action sur l'élaboration de scénarios d'évolution des paysages et d'actions d'adaptation et de résilience du marais de Brouage (Tr1). À ce titre, les principales phases d'orientation et de restitution de l'étude seront réalisées en association directe des opérateurs en charge de cette démarche.

Plusieurs stratégies d'adaptation sont étudiées. Les modélisations des phénomènes doivent aider à préciser les modalités d'intervention aussi bien dans la limitation des intrusions que dans l'évacuation de l'eau douce via les havres et les ouvrages à la mer.
Cette étude se déroule en 3 phases :

- Une caractérisation structurelle du fonctionnement hydraulique du territoire, sous forme de logigramme hydraulique.
- L'identification des scénarios d'évolution à modéliser et l'exécution des simulations numériques.
- L'analyse de l'incidence des stratégies scénarisées sur la gestion hydraulique du territoire, les usages et la biodiversité et les paysages dans leur globalité.

Aussi, sur cette base, un **scénario de limite eau salée / eau saumâtre / eau douce, certainement évolutif, sera choisi en fonction des enjeux globaux du territoire.**

La **mise en œuvre de la stratégie choisie demandera un certain nombre d'aménagements, non définis encore**. L'observatoire des marais (Tr3) devra également intégrer les modalités de suivi fin de cette stratégie.

La nouvelle définition de la frange littorale et sa réorganisation amènera à la restauration, l'enlèvement ou la création de nouveaux ouvrages à la mer. Il s'agira d'assurer la continuité terre-mer, tant sédimentaire qu'écologique, au niveau de ces ouvrages.
La définition précise de ces aménagements sera consécutive à la validation de la stratégie et des ouvrages à mettre en place.
En complément des enjeux patrimoniaux et paysagers, il sera nécessaire d'intégrer dès le départ l'enjeu de continuité écologique et sédimentaire dans la réflexion des ouvrages à restaurer, à supprimer ou à mettre en place pour mener à bien la stratégie de recul du trait de côte.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Définir la stratégie de recul de trait de côte au cours des années et les aménagements nécessaires à sa mise en œuvre
→ Assurer la préservation des qualités paysagères et les fonctionnalités écologiques du Grand Site tout en accompagnant son évolution
→ Assurer la continuité écologique et sédimentaire terre-mer

MAITRE D'OUVRAGE :
SMCA
Autres MO selon les actions définies dans le cadre de la stratégie

PARTENAIRES : Entente intercommunautaire, EPTB Charente (PAPI) / CIA17-79 / CRC / GQMO / LPO / NE17 / CEN NA / CdL / CD17 / FDC17 /FDP17 / FDAAPPMA 17 / PNM ....

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Aboutissement de l'étude

Indicateurs techniques définis plus précisément dans le cadre de l'écriture du 3e contrat

PÉRIODE DE LANCEMENT : En cours

ESTIMATION DE DURÉE :
Étude : 1 à 2 ans
Mise en œuvre : 8 ans +

BUDGET PRÉVISIONNEL :

Action du Contrat de Progrès Territorial (CPT) du Marais de Brouage
Étude de préfiguration déjà engagée
Budget d'investissement à définir à l'issue de l'étude et dans le cadre de l'écriture dans le cadre de l'écriture du 3e contrat

ÉCHELLE : Grand Site

A2.2 - Accompagner la restructuration des entreprises agricoles et conchylicoles en frange littorale en anticipation de la montée du niveau de la mer

Action socle prioritaire SP PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Suite aux submersions marines de l'hiver 2023/2024 qui ont touché notamment 200 ha de cultures céréalières, la DDTm s'est saisie du dossier pour les 4 agriculteurs concernés. Leur travail consiste en l'identification des exploitations et des impacts sur leur structure et l'identification des besoins pour chaque exploitation. En parallèle, une analyse des perspectives de mutation foncière et des autres besoins sera réalisée pour mettre en place une stratégie foncière et des mesures d'accompagnement dédiées.

L'action proposée dans le Projet Grand Site se détache de ces mesures d'urgence : c'est une action de fond et de long terme mais qui sera parfois conditionnée à ces décisions de l'État.

Il s'agira, en concertation avec les parties prenantes, de :

- ➔ Mettre en place un groupe technique spécifique avec des experts avec deux sous-commissions agricole / conchylicole (si besoin).
- ➔ Définir les critères de priorité et les secteurs à enjeux - sur la base de l'étude Paysages & CC (Action Tr1) et de l'action A.2.1 ainsi que de l'action A.4.1.
- ➔ Étudier à l'échelle pertinente (locale, département, ...) les possibilités de mesures foncières et de nouvelles filières pour développer une nouvelle économie sur certaines terres (aquaculture, ostréiculture, saliculture, salicorne, etc.) respectueuse d'un équilibre environnement / paysage / économie.
  Cela pourrait passer par exemple par le lancement d'appels à idées et/ou par la recherche de retours d'expérience d'autres territoires sous l'influence des mêmes évolutions de leurs franges littorales.
- ➔ Étudier les conditions pour permettre une activité d'élevage sur une frange littorale en cours de « maritimisation » et la compatibilité avec d'autres activités ou des enjeux de préservation du patrimoine naturel et paysager.
- ➔ Sur la base de ces études, proposer des stratégies d'adaptation et définir les mesures d'accompagnement nécessaires. Cela pourra se traduire par exemple par un « cahier des charges » sur les nouvelles destinations des terres, garantissant des conditions de respect de l'esprit des lieux, des paysages et des autres usages.
  Il s'agira également de définir et instaurer une gestion globale de la frange littorale (collective et autonome).
- ➔ Accompagner les agriculteurs et les conchyliculteurs selon les critères / secteurs à enjeux et les possibilités identifiées sur les différentes modalités proposées (ajustement ou modification de pratiques, recul d'activités, modification d'activités, etc.).

Le projet Life adapto+, porté par le Conservatoire du Littoral, s'inscrit pleinement dans cette action, et tout particulièrement dans l'accompagnement foncier, technique et administratif des activités agricoles face aux changements climatiques.
Des études scientifiques pourront aussi compléter ces perspectives (par exemple l'étude des impacts physicochimique suite aux submersions des terres agricoles sur les espaces naturels et les zones conchylicoles, étude de l'impact de l'élevage ovin dans des zones proches de la conchyliculture, etc...).

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Assurer la poursuite d'activités économiques actrices des paysages sur la frange littorale
→ Garantir le partage et la gestion vertueuse de l'espace (économie / écologie / paysage)

MAITRE D'OUVRAGE : Entente intercommunautaire, CIA17-79, CRC / GQHMO,

PARTENAIRES : État, SAFER, PNM, syndicats professionnels, SMCA, Comité scientifique (Tr 2), associations de protection de la nature, CdL, APSALIMAC, CAPENA, etc.

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Mise en place et mobilisation du groupe technique
- Définition des stratégies d'adaptation / mesures d'accompagnements

PÉRIODE DE LANCEMENT : 2e période

ESTIMATION DE DURÉE : 8 ans +

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Fonctionnement : 40 000 €
Investissement : à définir selon les mesures d'accompagnements choisies

ÉCHELLE : Grand Site – Frange littorale

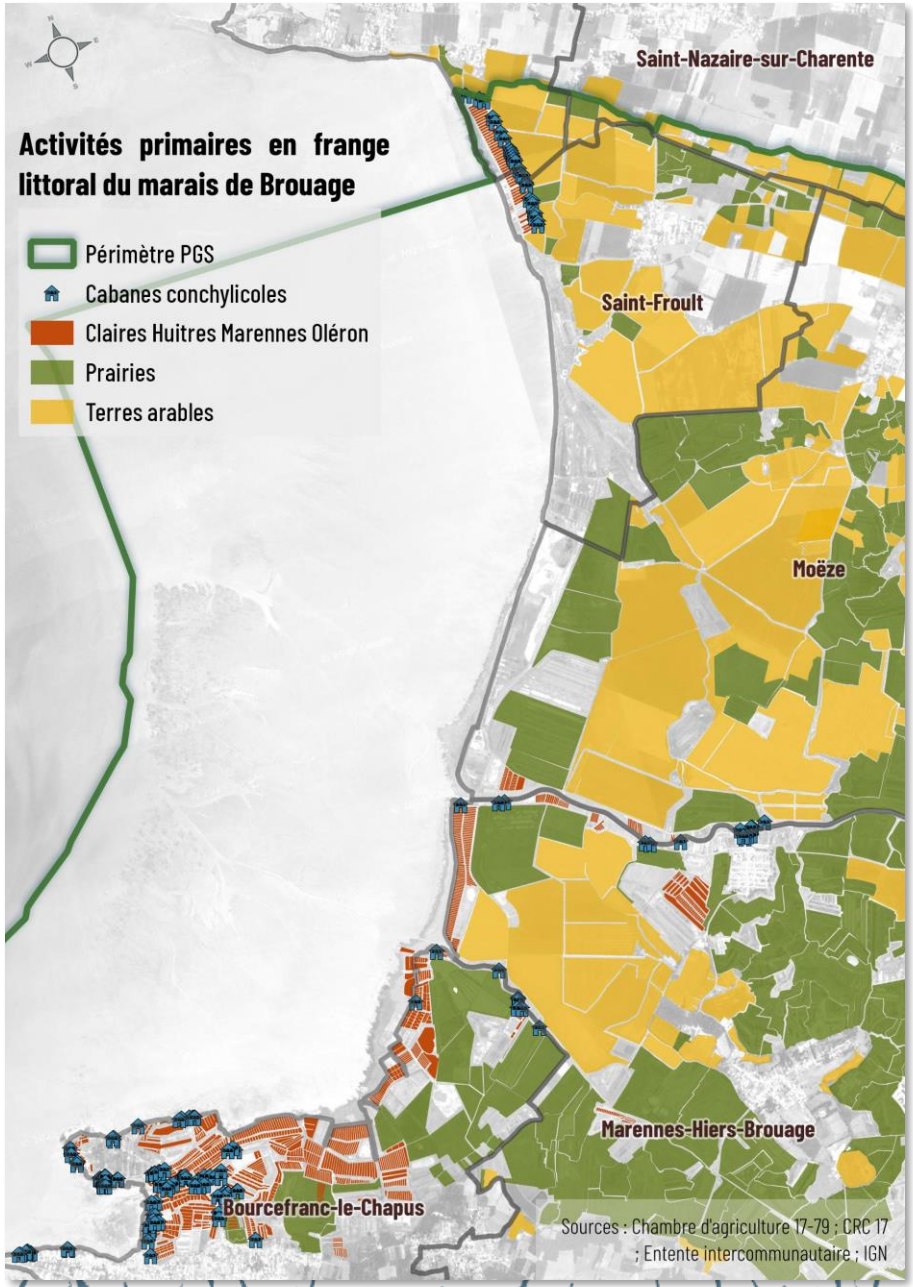

A2.3 - Accompagner l'évolution paysagère et environnementale de la RNN de Moëze-Oléron et des terrains connexes sous gestion LPO

PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Depuis 1985, la RNN de Moëze-Oléron s'étend sur un polder qui fait l'objet d'une gestion hydraulique et pastorale. Ainsi, une mosaïque de paysages et de milieux offre des conditions d'accueil variées des oiseaux d'eau, en fonction des profondeurs et de la salinité et présente une richesse biologique importante (Anguille d'Europe, Loutre d'Europe, Campagnol amphibie, Cistude d'Europe).
Contigus aux 220 hectares classés en réserve naturelle nationale, 100 hectares propriétés du Conservatoire du littoral sont également gérés conformément au plan de gestion validé par l'État.

Depuis 1993, la réserve porte également sur la mer et offre un estran vaseux très nourricier pour de nombreuses espèces grâce aux eaux douces des fleuves Charente et Seudre. Les oiseaux se concentrent en reposoirs à marée haute sur les flèches de sable ou sur les lagunes et ils se nourrissent sur l'estran ou dans les marais. Très sensibles au dérangement qui peut leur être vital, les oiseaux sont à la recherche de zones tranquilles ; les espaces protégés leur offrent cette assurance.

Sur la voie de migration Est-Atlantique, la RNN de Moëze-Oléron est reconnue d'importance internationale pour les migrateurs longues distances.
La réserve naturelle et son site fonctionnel est l'un des 5 premiers sites d'hivernage en France pour les oiseaux d'eau (entre 120 000 à 150 000 oiseaux sur 7 à 10 mois que durent l'hivernage notamment chez les limicoles).

La LPO est gestionnaire de l'ensemble du site (RNN et terrain CDL contigus) par voie de convention avec l'État et le CDL. Le plan de gestion actuel sur dix ans arrivant à échéance en 2026, la rédaction du futur plan de gestion devra prendre en compte les évolutions en cours et s'inscrire dans un ou plusieurs scénarios d'évolution sur sa durée.
Un programme d'adaptation de la RNN à la "maritimisation" a été mis en œuvre en 2022-2023 et un nouveau programme est en cours (07/2024 - 12/2026). En effet, l'évolution profonde de la RNN de Moëze-Oléron impose au gestionnaire de mettre en œuvre dès à présent un programme d'adaptation des infrastructures de gestion et d'accueil pour maintenir et améliorer les fonctionnalités écologiques du site (en concertation avec le SMCA pour le réseau syndiqué pour assurer une cohérence à l'échelle du marais).

Des travaux d'adaptation (hydraulique, pastorale, mise en défens...) ont été réalisés (2022-2023) et se poursuivront (2025-2026). Les infrastructures d'accueil sont aussi en cours de modification pour prendre en compte la reconnexion à la mer.

Au-delà de ce programme de restauration de l'interface terre-mer dans la RNN, il s'agira **à court terme, en lien avec les actions Tr1, A.2.1 et A.4.1, de réfléchir aux fonctionnalités perdues sur le périmètre actuel de la RNN** (travail démarré dans le projet adapto et à prolonger)**, aux zones de report potentielles pour leur maintien dans le marais et aux outils de protection à mobiliser**.
À titre d'exemple, les milieux doux tendent à se saliniser et les cortèges d'espèces qui y sont liées auront besoin de corridors pour envisager un "repli". Le maintien de l'accueil de l'avifaune repose sur la mise à disposition de lieux de quiétude. L'évolution du trait de côte altère les conditions d'accueil des oiseaux d'eau dans la zone de protection actuelle et impose de plus en plus un report hors site.
Afin de **maintenir cette fonctionnalité d'accueil des oiseaux d'eau sur un site majeur à l'échelle de la voie de migration, de nouvelles zones protégées pour l'accueil des oiseaux d'eau, en marais doux ou saumâtre, seront à définir.**

Des **solutions pour le report des fonctionnalités écologiques** assurées par la réserve naturelle (zone de repos pour les oiseaux, glissement des habitats à l'interface terre-mer, maintien des espèces des milieux doux...) **sont à rechercher dès aujourd'hui**.
Ceci pourra **mobiliser des outils de maîtrise foncière et/ou par voie de conventionnement, avec à chaque fois la définition d'un plan de gestion à vocation environnementale.**

Il pourra s'agir également de **réfléchir à améliorer la protection sur les terrains du conservatoire du littoral en gestion LPO connexes de la réserve** et d'**étudier la création de nouvelles zones protégées connexes pour garantir le report des fonctionnalités écologiques en veillant à la connectivité entre les différents sites.**

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- → Maintenir et renforcer des conditions d'accueil de qualité et des lieux protégés pour les oiseaux d'eau sur le marais de Brouage en prenant en compte les impacts des changements climatiques
- → Accompagner la modification des habitats et le glissement des milieux doux en amont du marais, en lien avec l'action A.4.1 et Tr1

MAITRE D'OUVRAGE : LPO, CdL

PARTENAIRES : Entente intercommunautaire, État, SMCA, AFP, CEN, SAFER, Comité scientifique (Tr2), PNM, CIA17-79, CRC, FDC17, FDP17 etc.

INDICATEURS DE L'ACTION :

cf. indicateur du plan de gestion de la RNN de Moëze-Oléron

PÉRIODE DE LANCEMENT :
Dispositif actuel (plan de maritimisation) : en cours
1e période

ESTIMATION DE DURÉE : 8 ans +

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Investissement – à définir
À titre d'exemple, les deux programmes de travaux ont été acceptés sur la RNN pour 70k€ en 2022-2023 et 200k€ en 2024-2027

ÉCHELLE : Site ciblé

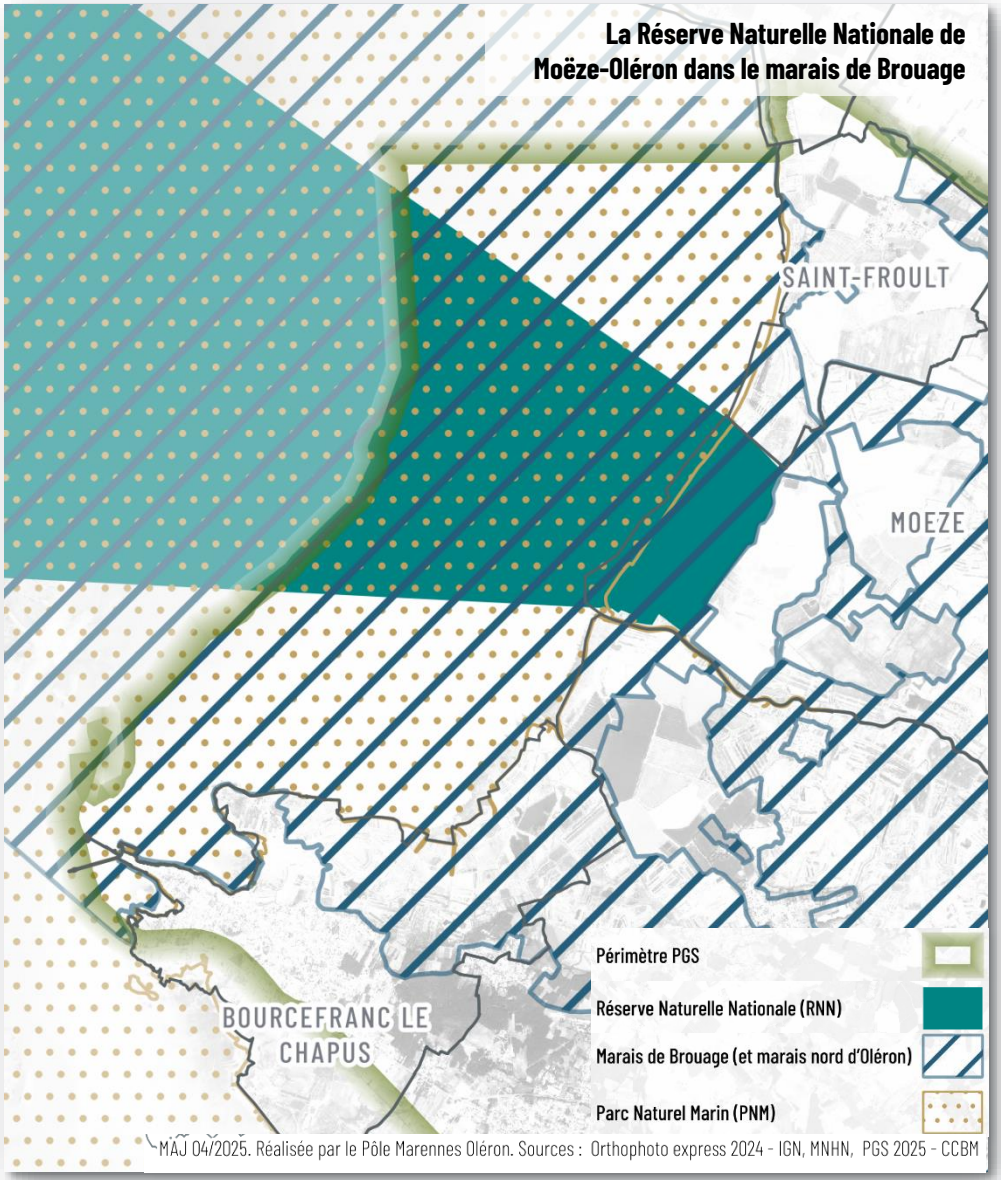

A3.1 - Définir et mettre en œuvre une politique foncière globale et partagée à l'échelle du Grand Site

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

L'Entente Intercommunautaire du marais de Brouage travaille sur le volet foncier depuis plusieurs années, l'action principale étant la création de l'Association Foncière Pastorale des marais de Brouage en 2019.

La commission d'attribution des parcelles, mise en place par l'Association Foncière Pastorale (AFP), le Conservatoire du Littoral (CdL), le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN) et la Chambre interdépartementale d'Agriculture Charente-Maritime/Deux-Sèvres (CIA17-79), assure la gestion et l'attribution des terres, acquises par le CdL et en gestion de l'AFP, dans un objectif de préservation de l'activité pastorale, des paysages et de la biodiversité.
En sont membres également les communes concernées, l'association des éleveurs du Marais de Brouage, la CARO, la CCBM et la SAFER. Le rôle de cette commission est de recueillir un avis consultatif sur les candidatures des professionnels. Elle permet d'assurer la transparence de l'information auprès des membres. Elle guide le choix final de l'attribution par le CdL en tant que propriétaire, et par l'AFP en tant que détentrice du pouvoir décisionnaire via son mandat de gestion.

Ce choix repose sur plusieurs critères : installation ou consolidation du parcellaire d'un jeune agriculteur, regroupement foncier pour améliorer la cohérence des exploitations, soutien à la stabilité économique des exploitations lorsque la parcelle est vitale, priorité aux agriculteurs locaux ayant leur siège dans le canton et les compétences adaptées, ainsi que la prise en compte des successions familiales. Lors d'une acquisition par le CdL, si la parcelle est libre, la commission émet un avis ; si un exploitant est déjà en place, il est maintenu et la commission est informée. Ce processus garantit une gestion concertée et durable du foncier agricole.

D'autre part, le CEN possède aussi une aire d'animation foncière (dont le fond du marais, nommé Marais de Broue), distincte des zones d'intervention du CdL (transition du "pouvoir" de protection foncière de l'amont (CEN) vers l'aval (CdL). Sur les terrains CEN, le CdL n'est pas concerné par les attributions mais les procédures restent identiques (les titres d'occupation délivrés varient également).

Depuis 2023, un travail avec la SAFER a été entamé pour **mettre en place une expérimentation sur la constitution d'îlots pastoraux cohérents par des échanges et des cessions amiables en propriété.** Cette expérimentation se concentre sur 2 casiers hydrauliques du fond du marais, secteurs sujets à une déprise pastorale importante. Il s'agit premièrement de réaliser un diagnostic (îlots de propriétés, situation de l'agriculture, contexte environnemental, équipements, servitudes, accès, cheminements) puis d'élaborer un projet d'échanges parcellaires, en lien avec les services du département. Cette expérimentation spécifique à l'élevage extensif devrait être **lancée dans le courant de l'année 2026.**

Au-delà de cette expérimentation, il est primordial de **traiter la question foncière à l'échelle du Grand Site et de l'ensemble des activités primaires, en prenant en compte la biodiversité et les évolutions que le territoire subira face aux changements climatiques** (il est possible que les destinations de certaines propriétés évoluent).

Aussi, il s'agit de **définir une politique foncière globale à l'échelle du Grand Site répondant aux besoins des différents usages et aux vocations environnementales** (lien avec A.4.1), **prenant en compte le contexte écologique, les changements climatiques et l'adaptation nécessaire du territoire**, selon la trajectoire qui sera définie dans l'action Tr1. **L'accès au bâti agricole sera également à prendre en compte.**

Il est donc proposé avant tout de **mettre en place une cellule foncière spécifique et de renforcer les partenariats en particulier avec la SAFER, les conservatoires et propriétaires privés.**

Cette stratégie globale devra **définir les enjeux et priorités et identifier le foncier stratégique qui en découle.** Elle devra également **définir le rôle des collectivités, les modalités de maîtrise foncière des collectivités et/ou partenaires, y compris le stockage foncier, l'accès à des bâtiments agricoles et conchylicoles, ainsi que les modalités de réattribution des fonciers** (commodats, baux, mise à disposition de terres, etc.). Il pourrait être **envisagé de développer des zones de préemption** (existant convention SAFER / CARO pour le stockage de foncier, préemption ENS, ...).

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Mettre en œuvre une politique foncière globale à l'échelle du Grand Site
→ Répondre aux besoins fonciers des différents usages en prenant en compte les enjeux paysagers et le contexte environnemental, les changements climatiques et l'adaptation nécessaire du territoire

MAITRE D'OUVRAGE : Entente intercommunautaire

PARTENAIRES : AFP, SAFER, CD17, CdL, CEN NA, SMCA, CIA17-79, CRC, GQMO, LPO, NE17, FDP17, FDC17, propriétaires, etc.

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Formalisation de la politique foncière

Autres indicateurs définis en fonction de la politique adoptée

PÉRIODE DE LANCEMENT :
Expérimentation élevage : 1e période
Définition stratégie : 2e période

ESTIMATION DE DURÉE :
Élaboration : 2 ans
Mise en œuvre : continu

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :
Fonctionnement – 80 000 €
Investissement - *36 000 € (selon politique adoptée)*

ÉCHELLE : Grand Site

A3.2 - Adapter et gérer les accès à tous les espaces de productions primaires

Action déjà engagée
E
PGS CPTZH Volet élevage

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Dans le cadre de son projet pastoral, de soutien et d'accompagnement de la filière élevage, l'Entente intercommunautaire du marais de Brouage œuvre pour la réhabilitation des accès aux parcelles de marais.

En effet, dans un objectif de maintien et de développement de l'activité d'élevage extensif sur la zone humide, la question de l'accessibilité aux parcelles est fondamentale. Il en va de la pérennité de l'activité, de la sécurité des troupeaux et des éleveurs et de la cohabitation entre usagers du marais. Pour traiter de cette question de fond, il est indispensable d'opter pour une approche collective de la situation afin d'écrire une feuille de route partagée à l'échelle du marais de Brouage.

Aussi, depuis 2024, l'Entente porte une **étude d'accès aux parcelles pastorales pour définir une stratégie commune d'intervention sur la remise en état et les conditions d'utilisation de la voirie dans le marais**. Cette étude permet de :

- Réaliser un état des lieux de la situation : identification des voiries d'accès d'intérêt collectif et pastorales par la qualification des usages associés, et des Unités Pastorales Cohérentes (UPC) qu'elles desservent ; identification des propriétaires et gestionnaires des voiries du marais ; évaluation du niveau de dégradation des cheminements.
- Prioriser les secteurs d'intervention : évaluation de l'urgence d'intervention au regard de l'état des lieux ; repenser l'usage de ces accès par une optimisation des flux, en tenant notamment compte notamment du programme de restructuration foncière des îlots pastoraux du marais.
- Rédiger une stratégie commune d'intervention en développant des scénarios de travaux alternatifs au « tout piquetage ». Cette réflexion doit aussi porter sur la définition de modalités permettant d'éviter le passage des animaux au niveau des grandes routes tout en garantissant l'accès piétons et vélos.

Au-delà des parcelles pastorales, il est primordial de **traiter la question des accès à l'échelle du Grand Site et de l'ensemble des activités primaires, en prenant en compte les évolutions à venir face aux changements climatiques et la redistribution des usages à l'échelle du territoire.**

Ce travail va donc permettre de **reproduire la méthodologie à l'ensemble du Grand Site et de définir une stratégie d'intervention globale.**

Aussi il s'agira, à l'échelle du Grand Site, de :

- **Définir une stratégie d'intervention priorisée des routes, des chemins et des taillées** (pour les claires) en assurant la prise en compte optimale du paysage et de la biodiversité pour les infrastructures existantes et en évitant la création de nouvelles infrastructures,
- **Réaliser des travaux d'intervention pour améliorer les accès** en fonction de la programmation définie dans la stratégie d'intervention,
- **Établir un document partagé et cosigné avec les professionnels sur l'utilisation, la gestion et l'entretien** des accès.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Mettre en œuvre une stratégie d'intervention pour les accès aux espaces de productions primaires à l'échelle du Grand Site, prenant en compte les évolutions du territoire face aux changements climatiques
→ Assurer la gestion et le bon entretien des accès pour assurer leur pérennité dans le temps

MAITRE D'OUVRAGE :
Entente intercommunautaire
Communes (quand elles sont concernées par les travaux)

PARTENAIRES : AFP, SMCA, SAFER, CD17, CIA17-79, CRC, LPO, NE17, CEN NA, CdL, propriétaires, etc.

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Formalisation de la stratégie

Autres indicateurs définis en fonction de la stratégie adoptée

PÉRIODE DE LANCEMENT :
Expérimentation pour les accès aux parcelles pastorales : en cours
Stratégie globale : 3e période après les chantiers test

ESTIMATION DE DURÉE : 8 ans +

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Chantiers pilotes sur accès aux parcelles pastorales (~100 000 € par chantiers), sur le volet élevage dans le cadre du CTPZH : budget à définir précisément dans le cadre du 3e contrat

Investissement – *460 000 € (selon stratégie adoptée)*

ÉCHELLE : Grand Site

A3.3 - Définir et expérimenter de nouvelles pratiques et activités en marais et sur l'estran face aux changements climatiques et aux enjeux environnementaux

Action principale P
PNR
PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Le marais de Brouage, ancien Golfe de Saintonge, a évolué au fil du temps au gré des évolutions naturelles et de l'action de l'homme qui l'a façonné par ses différents usages et activités économiques.

Pour s'adapter aux changements climatiques, et à l'image de ce qu'a fait l'Homme auparavant, les pratiques et les activités en marais devront évoluer. Cela demande donc de changer de prisme et d'expérimenter, en ayant à l'esprit de devoir en continu s'adapter en fonction des évolutions réelles du climat et du contexte territorial, dans le respect de l'esprit des lieux et des valeurs paysagères du Grand Site.

D'autre part, au-delà de l'adaptation aux changements climatiques, il est primordial de s'attacher à protéger la fonctionnalité écologique de la zone humide et les services rendus par la nature et à préserver la fonction de zone refuge pour la biodiversité des milieux aquatiques et humides en veillant à la mise en œuvre de pratiques durables.
Par ailleurs, les enjeux sanitaires (qualité de l'eau, maladies) seront de plus en plus prégnants et auront un fort impact sur les activités primaires.

Cela demande de mener plusieurs types d'opérations complémentaires : expérimentations, accompagnement des professionnels, études de faisabilité, ...

Au préalable, il s'agira de **mettre en place un groupe technique spécifique pour travailler sur le développement de ces nouvelles pratiques et productions et sur la définition de propositions de mesures d'accompagnement pour les professionnels.**

Ce groupe technique, selon les recommandations du Comité scientifique (Tr2), devra prioriser et coordonner les opérations suivantes :

➔ **Proposer et mettre en place des modalités d'accompagnement** (technique, de formation, voire financier,...) **des professionnels agricoles pour la gestion environnementale de leur parcellaire et de leurs infrastructures agroécologiques** (arbres, haies, ripisylves, roselières, fossés, mares et autres infrastructures agroécologiques), **au-delà du dispositif de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** existant et **notamment pour les productions primaires ne bénéficiant pas de cet accompagnement aujourd'hui**.

➔ **Proposer un accompagnement** (technique, de formation, voire financier,...) **aux professionnels conchylicoles pour la transition écologique de leur entreprise** (présence du plastique dans les entreprises / zones de décantation en amont direct des claires / végétalisation des bords de claires /....)

➔ **Définir et expérimenter de nouvelles pratiques en marais, en fonction des enjeux environnementaux et des orientations d'adaptation envisagées dans le cadre de l'action Tr1.**
Ces expérimentations pourront avoir lieu sur les terrains publics (par exemple Conservatoire du Littoral) mais pourraient également être menées chez des agriculteurs volontaires. Il sera important de développer un accompagnement technique et éventuellement financier de ces agriculteurs, en débutant à l'échelle d'une parcelle puis en élargissant au fur et à mesure en fonction des résultats.
Il sera nécessaire d'anticiper la durée nécessaire aux changements de pratiques.
Dans ce cadre, selon le besoin, la faisabilité d'aménager des points d'abreuvement pour les troupeaux pourra être étudiée.

➔ **Expérimenter et évaluer la faisabilité de développer de nouvelles productions en marais, en fonction des orientations d'adaptation envisagées dans le cadre de l'action Tr1** (élaboration de scénarios d'adaptation du marais de Brouage).
Cette opération nécessitera le développement de partenariats avec des centres de recherches appliquées. Le lycée agricole de Bourcefranc-Le-Chapus pourrait être mobilisé pour prendre part à une ou des expérimentations envisagées.
Ces expérimentations pourront également être menées chez des agriculteurs volontaires en assurant un accompagnement technique et éventuellement financier.

Suite aux expérimentations menées, il sera nécessaire d'étudier la viabilité économique de ces nouvelles activités.

Si de nouvelles formes de pâturage sont envisagées, il sera par ailleurs nécessaire d'étudier plus précisément leurs impacts sur le risque de contaminations bactériologiques des claires et d'objectiver les impacts pour éviter un déclassement systématique des claires. Cela permettra de limiter les risques sanitaires et d'améliorer la gestion de l'eau pour éviter les fermetures de zones de productions conchylicoles.

L'action A.3.3 rejoint également le programme adapto+ (voir fiche A.2.2).

OBJECTIFS DE L'ACTION :
→ Encourager la gestion environnementale et la transition écologique des entreprises agricoles et conchylicoles
→ Adapter l'économie primaire face aux effets des changements climatiques par le développement de nouvelles filières respectueuses de l'esprit des lieux et préparer l'avenir des entreprises dans une logique d'adaptation

MAITRE D'OUVRAGE :
Entente intercommunautaire (coordination / MO) / CIA 17-79 / CRC (GQHMO en complémentarité)

PARTENAIRES :
INRAE, autres chercheurs, Comité scientifique (Tr2), PNM, CAPENA, CREGENE, Conservatoire des races d'Aquitaine, AFP, CdL, CEN, LPO, NE17, etc....

INDICATEURS DE L'ACTION :
- Expérimentations menées
- Agriculteurs accompagnés

PÉRIODE DE LANCEMENT : 2e période après Tr1 et Tr2 - à l'opportunité

ESTIMATION DE DURÉE : En continu

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :
Fonctionnement – 90 000 €
Investissement – 90 000 €
Répartition entre MO non connue à ce jour

ÉCHELLE : Grand Site, voire PNR

A3.4 - Proposer des formations aux professionnels sur les pratiques adaptées dans le Grand site

Action complémentaire C PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Le marais de Brouage est un site unique qui demande aux professionnels de développer des pratiques spécifiques pour exercer leurs activités primaires.

Les nouveaux arrivants ont par ailleurs des difficultés à adapter leurs pratiques au territoire, en particulier s'ils s'installent hors cadre familial.

D'autre part, le contexte d'évolution du territoire face aux changements climatiques va demander aux professionnels une adaptation constante (cf. action A3.3).

Aussi, afin de favoriser la mise en œuvre de pratiques durables, adaptées aux spécificités du Grand Site et faciliter leur mise en place par les professionnels, il s'agira de :

- Élaborer et diffuser des outils de sensibilisation comme un guide des bonnes pratiques par exemple, sur les spécificités du territoire, les enjeux environnementaux, l'adaptation aux changements climatiques et les évolutions possibles des pratiques d'exploitation.
- Définir et proposer des formations à destination des professionnels sur les pratiques adaptées au Grand Site.
- Favoriser l'échange d'expérience entre professionnels pour veiller à la transmission des savoirs (entretien, ressources, bactériologie, parasitisme, etc.) notamment dans le cadre de transmission hors cadre familial.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Favoriser la mise en œuvre de pratiques durables, adaptées aux spécificités du Grand Site et faciliter leur mise en place par les professionnels
→ Faciliter l'installation de nouveaux professionnels

MAITRE D'OUVRAGE :
Entente intercommunautaire
CIA 17-79 / CRC (GQHMO en complémentarité)

PARTENAIRES : Association des éleveurs du marais de Brouage, Associations environnementales, INRAE, SMCA, ...

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Nombre de formations ou temps d'échange réalisés
- Nombre de professionnels concernés

PÉRIODE DE LANCEMENT : 1e période

ESTIMATION DE DURÉE : En continu

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS : Fonctionnement – 20 000 €

ÉCHELLE : Grand Site



Vache Highland profitant du coucher de soleil et de l'herbe à foison © Marion Alvarez

A4.1 - Élaborer et mettre en œuvre une stratégie spatialisée du réseau d'aires protégées

Action socle prioritaire SP PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Le marais de Brouage abrite une richesse écologique remarquable, c'est l'un des fondements de la diversité paysagère du territoire et de l'identité du marais.

Les échassiers qui nichent sur les coteaux boisés de forêts alluviales, la Cistude d'Europe ou le Busard des roseaux qui se plaisent dans les prairies humides du fond du marais, ou encore les limicoles des prés-salés et autres amphibiens des habitats dunaires littoraux sont un trésor pour l'Homme. Cependant, cette richesse écologique est fragile, menacée par la perte croissante de biodiversité et les effets des changements climatiques.

Ce déclin sévère de la biodiversité est par ailleurs un phénomène national (et mondial). Aussi, la nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées adoptée en 2022 concrétise l'ambition de protéger 30% du territoire national et des espaces maritimes sous juridiction, dont un tiers sous protection forte.
Elle ambitionne ainsi de penser la protection de la biodiversité de façon dynamique, en s'appuyant sur deux niveaux de protection : les aires protégées et les zones de protection forte qui font l'objet d'une protection plus élevée (incluant également des aires de protection intégrale) afin d'y limiter ou supprimer les pressions engendrées par les activités humaines.
En plus des sites Natura 2000, les sites classés et les grands sites disposant d'un projet au titre d'une démarche de labellisation Grand site de France validé après avis de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages, sont considérés comme des aires protégées.

Il est important de préciser qu'une aire protégée peut se définir à une échelle plus fine : c'est « *un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés* ».
Aussi, cela concerne autant les zones en N2000 et le site classé que les parcelles propriétés du conservatoire du littoral ou du conservatoire des espaces naturels, les réserves de chasse, etc. Une aire protégée n'induit pas obligatoirement de dispositions réglementaires spécifiques.

Au vu des modifications attendues des habitats, des fonctionnalités écologiques et des répartitions d'espèces face aux changements climatiques et à la perte de biodiversité globale, il est nécessaire d'**élaborer et mettre en œuvre une stratégie locale, précise et spatialisée du réseau d'aires protégées au sein du Grand Site, à une échelle fine,** pour anticiper ces modifications et les accompagner.

ÉTAPE 1 : Il s'agira **dans un premier temps** de :

- **réaliser la cartographie des zonages de protection réglementaire ou de gestion et de maîtrise foncière actuelle** en précisant les différents niveaux de protection et d'usages ;
- **identifier les fonctionnalités écologiques du Grand Site et mettre en exergue les services écosystémiques apportés** ainsi que leur connectivité actuelle (ou manque de connectivité) et plus globalement la trame verte et bleue du territoire.

ÉTAPE 2 : Sur cette base, il s'agira e**nsuite d'élaborer la stratégie spatialisée des aires protégées du Grand Site en concertation avec les acteurs et usagers**, avec le soutien du Comité scientifique (Tr2) et en se basant et complétant le travail de l'action Tr1 sur l'élaboration des scénarios d'adaptation du marais de Brouage.

La définition de cette stratégie passera par :

➔ L'**identification du report ou de la modification des fonctionnalités écologiques** à cause des effets des changements climatiques ainsi que de la trame verte et bleue.

➔ La **proposition d'une nouvelle cartographie des aires protégées** (abandon, diminution de la protection / changement de statut, maintien avec renforcement éventuel de la protection si nécessaire, nouvelles aires protégées, ...) **et de leurs connectivités en veillant à leur mise en cohérence, en lien avec les usages et leur adaptation aux changements climatiques.**

Pour les enjeux les plus forts, l'identification, de manière partagée et concertée, de zones de protection renforcée en passant par la définition de critères de détermination de ces enjeux, de ces zones et des protections inhérentes ainsi que de l'ambition souhaitée en termes de surfaces protégées, en lien avec les objectifs nationaux sur les zones de protection forte.

➔ La priorisation des secteurs d'enjeux et la définition des actions inhérentes.

ÉTAPE 3 : Enfin, il s'agira de mettre en œuvre cette stratégie en fonction des secteurs d'enjeux et priorités définies (la préemption foncière ou la revente peut être un outil).

Cette action est forcément complémentaire avec les actions concernant l'adaptation des activités primaires et de la RNN (A2.2, A2.3 et A3.3) et la stratégie foncière à mettre en œuvre sur le territoire (A3.1).

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Anticiper et accompagner les modifications des fonctionnalités écologiques du marais face aux effets des changements climatiques
→ Assurer la cohérence entre l'adaptation des activités primaires et l'adaptation de la biodiversité
→ Assurer les niveaux de protection nécessaires en fonction des sensibilités environnementales
→ Assurer la connectivité au sein du réseau d'aires protégées

MAITRE D'OUVRAGE :
Entente intercommunautaire
Autres MO selon modalités de mise en œuvre définies

PARTENAIRES : Comité scientifique (Tr2), LPO, NE17, CEN NA, CdL, CPIE, FDC17, FDP17, CIA 17-79, CRC, FMA, etc.

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Formalisation de la stratégie

Autres indicateurs définis en fonction de la stratégie adoptée

PÉRIODE DE LANCEMENT :
Étape 1 : 1e période
Étape 2 : à l'issue de la création du Comité Scientifique (2e période)
Étape 3 : 3e période

ESTIMATION DE DURÉE : 8 ans +

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :
Fonctionnement : 40 000 €
Investissement - *à déterminer en fonction de la stratégie*

ÉCHELLE : Grand Site

A4.2 - Accompagner l'ensemble des communes à répondre aux enjeux écologiques concourant à la qualité paysagère du Grand Site

Action principale P PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Le Grand Site du marais de Brouage est le siège d'une riche biodiversité concourant à ses qualités paysagères. Il est donc crucial d'intégrer pleinement les préoccupations environnementales dans la gestion du site, pour accompagner les évolutions tout en préservant les fonctions écologiques qui soutiennent la vie du marais.

Les communes ont un rôle important à jouer dans la préservation du patrimoine naturel. Il est donc impératif de les accompagner à répondre aux enjeux écologiques locaux afin de favoriser leur prise en compte dans les politiques communales et documents d'urbanisme locaux.

Aussi, il s'agira, avec l'apport du Comité scientifique (Tr2), de :

➔ Définir une **stratégie collective à l'échelle du Grand Site sur l'intégration des enjeux écologiques à l'échelle communale**.
La stratégie devra prendre en compte les politiques publiques déjà existantes, comme, par exemple, les objectifs Natura 2000 ou ceux des réserves naturelles, pour définir des actions complémentaires : c'est la cohérence de cette planification qui permettra l'atteinte des objectifs du Grand Site. La bonne articulation entre les échelles et la bonne hiérarchisation des enjeux sont primordiales.

➔ Réaliser un **diagnostic pour la définition de la stratégie en établissant et cartographiant les espèces et habitats d'intérêts, ceux prioritaires, les continuités écologiques et les services écosystémiques pour chaque commune**.
Cela permettra de définir et hiérarchiser les actions à mettre en place en leur faveur. Ce travail se fera en lien avec l'action A.4.1. Les espèces et habitats ciblés doivent permettre de compléter les inventaires existants sur le territoire, dont ceux qui seront réalisés dans le cadre de la future révision du DOCOB Natura 2000.

➔ **Développer la gouvernance participative en créant un outil numérique pédagogique sur le repérage des espèces et des habitats afin d'impliquer les habitants dans l'inventaire et les actions à mener.**

➔ **Mettre en œuvre la stratégie sur chaque commune, en fonction des moyens humains et financiers disponibles** (par ex. 2 communes par an).

Cela nécessitera de :

- Réaliser un diagnostic local basé sur la stratégie collective menée grâce à des inventaires naturalistes de terrain existants ou à développer (Suivis faune/flore, analyse des continuités écologiques et services écosystémiques),
- Assurer le diagnostic et le suivi des espèces et habitats notamment grâce à l'implication des habitants,
- Produire des cartographies d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,
- Définir une feuille de route et des préconisations adaptées à la commune,
- Identifier et mettre en place les outils utiles à la mise en œuvre de la feuille de route : Atlas de la Biodiversité Communale, Observatoire Local de la Biodiversité, candidature au programme Territoire Engagé pour la Nature, candidature au concours Capitale Française de la Biodiversité, réponses aux appels à projets biodiversité, modification de PLU, etc.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Améliorer la prise en compte des enjeux écologiques dans les politiques communales
→ Assurer l'intégration des zones urbaines en prenant en compte les enjeux écologiques et climatiques et garantir des liaisons fonctionnelles entre les bourgs et le marais environnant
→ Assurer une cohérence d'actions à l'échelle du Grand Site par la définition d'une stratégie collective
→ Contribuer à la sensibilisation des habitants du territoire

MAITRE D'OUVRAGE :
Entente intercommunautaire
Communes

PARTENAIRES : Comité scientifique (Tr2), LPO, NE17, CEN NA, CdL, CPIE et tous autres acteurs de la biodiversité

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Élaboration de la stratégie collective
- Sensibilisation des communes
- Nombre de communes accompagnées

PÉRIODE DE LANCEMENT :
Élaboration de la stratégie commune : 2e période
Mise en œuvre : 3e période

ESTIMATION DE DURÉE : 8 ans +

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :
Fonctionnement – 30 000 €
Investissement – 15 000 €

ÉCHELLE : Grand Site

A4.3 - Définir, expérimenter et développer des solutions fondées sur la nature pour atténuer les effets ou adapter le Grand Site aux changements climatiques

Action principale P
PNR
PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Le marais de Brouage, ancien Golfe de Saintonge, a évolué au fil du temps au gré des évolutions naturelles et de l'action de l'homme qui l'a façonné par ses différents usages et activités économiques. Ces évolutions ont permis l'apparition d'une riche biodiversité.
Mais, cette richesse écologique est fragile, menacée par la perte croissante de biodiversité et les effets des changements climatiques. Elle constitue pourtant l'un des fondements de la diversité paysagère du territoire.
D'autre part, les marais absorbent jusqu'à deux fois plus de CO2 que les forêts et représentent le premier puits de carbone mondial après l'océan. Ils ont un rôle dans la stabilisation des gaz à effet de serre. Ils représentent 3% de notre planète et stockent pourtant 30 % du CO2 mondial (convention Ramsar). Or, les scientifiques estiment que 64% des zones humides de la planète ont disparu depuis 1900. Sous l'effet de la sécheresse, les marais libèrent la totalité de leur carbone stocké depuis des années. Cette libération excessive de carbone participe à accentuer le réchauffement climatique et ne leur permet plus de remplir leur fonction d'équilibre.
Les marais ont donc un rôle à jouer dans la réduction des effets du changement climatique et leur préservation est une priorité : les protéger pour eux-mêmes ainsi que pour les services écosystémiques qu'ils peuvent nous apporter.

Aussi, **pour atténuer** (à notre mesure) **et s'adapter aux changements climatiques, il est nécessaire de s'appuyer sur les écosystèmes pour relever ces défis et ainsi renforcer les fonctionnalités écologiques du territoire**.

Les Solutions fondées sur la Nature sont définies par l'UICN comme « *les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité* ». Les Solutions fondées sur la Nature se déclinent en trois types d'actions, qui peuvent être combinées dans les territoires et avec des solutions d'ingénierie civile :

- la préservation d'écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique ;
- l'amélioration de la gestion d'écosystèmes pour une utilisation durable par les activités humaines ;
- la restauration d'écosystèmes dégradés ou la création d'écosystèmes.

Il est donc proposé de **s'appuyer sur des Solutions fondées sur la Nature pour atténuer les effets ou adapter le Grand Site aux changements climatiques**.

Au préalable, il s'agira de **mettre en place un groupe technique spécifique pour travailler sur la définition et l'expérimentation de solutions fondées sur la nature et sur la définition de propositions de modalités de gestion et actions inhérentes.**

Ce groupe technique, selon les recommandations du Comité scientifique (Tr2), devra :

➔ **Définir des types d'expérimentation et les lieux adéquats dans le Grand Site - voire identifier la possibilité de mettre en place une zone témoin au sein du marais dans le respect des valeurs paysagères du site** – en fonction :
- des enjeux locaux (biodiversité, agriculture, réseaux hydrauliques, trame verte et bleue,....),
- des problématiques rencontrées et définies prioritairement
- de la facilité de mise en place – par ex. la propriété des terrains (terrain du CDL en priorité / expérimentations dans les réserves naturelles) en ayant à l'esprit l'intérêt de mener certaines expérimentations en dehors d'espaces protégés pour montrer que cela fonctionne ailleurs.

➔ **Mettre en place des expérimentations.**

➔ Réaliser une **veille continue sur les solutions adaptées.**

➔ **Diffuser les résultats** des expérimentations, accompagner leur réplication.

➔ Sur la base de ces expérimentations, **proposer des modalités de gestion et des actions pour la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature.**

Une attention particulière sera portée aux enjeux suivants :

➔ Atténuer l'effet des submersions marines au travers de solutions fondées sur la nature [*exemple : restaurer et gérer les habitats naturels servant de zones tampons (prés salés, autres …) en perspective des changements climatiques*].

➔ Travailler à la place de la trame bleue et de la trame verte (arbre, arbuste, roselière…) dans le marais face aux évolutions dues aux changements climatiques
[E*xemples :*
- *développement de pousses spontanées, plantations*
- *définition des plus-values pour les milieux et les activités*
- *essai de plantation en bords de canaux ou repousse spontanée à maintien de berge en s'appuyant sur les fossés non entretenus, etc.)*
- *proposer une gestion adaptée du patrimoine arboré existant ("forêt" des coteaux et des zones hautes et arbres en milieux ouverts (plantation / alignement / pousse spontanée …)*
- *assurer une réflexion sur la règlementation patrimoine arboré, proposer des plantations d'arbres locaux si nécessaires, spatialiser les actions en fonction des milieux et types de patrimoine arboré]*

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Encourager et accompagner le développement de solutions fondées sur la nature pour atténuer les effets ou s'adapter aux changements climatiques

MAITRE D'OUVRAGE :
Entente intercommunautaire (coordination)
AFP, SMCA, CDL, RNN (LPO), RNR (NE17), CEN NA (en fonction des lieux d'expérimentations)

PARTENAIRES : Comité scientifique (Tr2), CPIE, FDC17, FDP17, CIA17-79, CRC, INRAE, CAPENA, etc.

INDICATEURS DE L'ACTION :
- Nombre d'expérimentations menées
- Développement de solutions fondées sur la nature sur le Grand Site

PÉRIODE DE LANCEMENT : 2e période après Tr1 et Tr2

ESTIMATION DE DURÉE : En continu

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :
Fonctionnement – 90 000 €
Investissement – 90 000 €
Répartition entre MO non connue à ce jour

ÉCHELLE : Grand Site, voire PNR

A4.4 - Accompagner et sensibiliser les acteurs et usagers du Grand Site à la gestion des espaces naturels et espaces verts selon leurs spécificités et sensibilités

Action complémentaire C PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Le marais de Brouage est un site unique avec une richesse écologique propre à une mosaïque d'habitats qui demande aux différents gestionnaires d'adapter leurs pratiques de gestion des espaces naturels et d'espaces verts.
La gestion des plages, estrans, prés salés et pieds de dunes est également spécifique.

Il est donc nécessaire de les **accompagner et** de leur **proposer des modalités de gestion spécifiques aux paysages et habitats qu'ils gèrent, afin de respecter la mosaïque d'habitats.**

Dans un premier temps, il s'agira de **recenser les principes et modalités de gestion connus et d'organiser des séances de sensibilisation et de formation sur cette base.**

Pour aller plus loin, il s'agira **ensuite de définir des méthodologies spécifiques à des mosaïques d'habitats et fonction des évolutions qu'elles subiront face aux changements climatiques avec le comité scientifique** (action Tr2) **et de réaliser des expérimentations sur des parcelles témoins** (action 4.3).

Ces nouvelles modalités devront être diffusées via des **documents de sensibilisation à la gestion en fonction de ses méthodologies et via des séances de sensibilisation et de formation adaptée à chaque public cible.**
Il serait également intéressant de **valoriser les gestionnaires qui mettent en place ces pratiques.**

Les gestionnaires d'espaces naturels ou d'espaces verts concernés sont notamment les **employés communaux, les entreprises qui interviennent dans le marais, les Associations Syndicales.**

Il sera par ailleurs intéressant de **proposer des outils de sensibilisation pour les habitants et acteurs qui gravitent dans le Grand Site** (lien orientation C).

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Privilégier une diversité de modalités de gestion pour respecter la mosaïque de paysages et d'habitats du Grand Site, sur les abords d'infrastructures notamment

MAITRE D'OUVRAGE :
Entente intercommunautaire (coordination et stratégie)
LPO, CEN, NE17, CdL et tous autres acteurs de la biodiversité, PNM sur la partie maritime

PARTENAIRES : Communes, entreprises

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Nombre de formations / séances de sensibilisation réalisées
- Nombre de gestionnaire concernés

PÉRIODE DE LANCEMENT : 1e période

ESTIMATION DE DURÉE : En continu

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS : Fonctionnement – 20 000 €

ÉCHELLE : Grand Site,



L'envol du héron pourpré © CPIE MO

B - ACCUEIL DU PUBLIC

PRATIQUER ET VISITER LE GRAND SITE DANS LE RESPECT DES LIEUX

Les paysages et les patrimoines du Grand Site 'Marais de Brouage' attirent les locaux et des visiteurs extérieurs. Toutefois, les activités récréatives et touristiques sont susceptibles d'altérer ces paysages à l'équilibre fragile.

Aussi, l'**accueil du public au sens large** (habitants, pratiquants réguliers d'activités de pleine nature, visiteurs locaux, touristes) doit être pensé :

- d'une part, pour **améliorer l'expérience de découverte des paysages et de l'esprit des lieux du Grand Site**,
- et, d'autre part, pour **assurer le respect de la qualité paysagère du site**, **le respect de la biodiversité et des activités primaires, la préservation et la valorisation des patrimoines historiques ainsi que la tranquillité de gestion du marais**.

L'équilibre à trouver est délicat et il variera en fonction des lieux. En effet, la sensibilité de chaque lieu et la capacité d'accueil sera différente en fonction de la prédominance des activités primaires, de la fragilité du milieu, de la présence d'un patrimoine historique, etc. Certains lieux seront donc à privilégier par rapport à d'autres qui devront rester des zones de quiétude.

Il est **primordial d'assurer la compatibilité entre le site, ses écosystèmes, et l'ensemble des usages qui y ont lieu**.
Pour cela, cette orientation est conçue sur la base de deux objectifs opérationnels complémentaires.

L'objectif « B1 : Garantir la bonne adéquation entre fréquentation et singularités du site » permet de construire les stratégies d''accueil du public, de communication in situ et ex situ, et de se doter d'outils de suivi.

L'objectif « B2 : Améliorer l'accueil et l'expérience du public dans le respect du site » conduit à la mise en œuvre des opérations d'aménagement qui devront tenir compte des éléments de stratégie définis dans l'objectif B1.

2 actions ciblées sur les sites emblématiques du territoire (citadelle de Brouage et tour de Broue) concernent les orientations B et C et sont donc positionnées en transversal de ces deux axes.

SITES EMBLEMATIQUES

BC1 – Valoriser la Citadelle de Brouage, améliorer l'accueil du public et son ouverture vers le Grand Site

BC2 - Mettre en valeur le site de Broue à Saint Sornin et organiser l'accueil du public et le récit territorial à transmettre

B1 : GARANTIR LA BONNE ADEQUATION ENTRE FREQUENTATION ET SINGULARITES DU SITE

- **B.1.1 - Définir un schéma global d'accueil du public et les sites relais sur le Grand Site en veillant à adapter les activités de pleine nature aux situations exceptionnelles**
- **B.1.2 - Définir et mettre en place la stratégie d'information et de communication auprès des publics dans le respect des lieux**
- **B.1.3 - Mettre en place des actions de médiation sur le terrain**

B2 : AMELIORER L'ACCUEIL ET L'EXPERIENCE DU PUBLIC DANS LE RESPECT DU SITE

- **B.2.1 – Conforter et développer des itinéraires de mobilités douces et des accès précis sur le site (dont PMR)**
- **B.2.2 – Réhabiliter l'observatoire de la Ferme des Tannes et renaturer le sentier des lais de mer (plage de Plaisance)**
- **B.2.3 - Aménager un site de découverte du marais à Moëze**
- **B.2.4 - Préserver les paysages de la pointe de Daire à Bourcefranc-Le-Chapus et transmettre, par l'exemple, les valeurs du Grand Site**
- **B.2.5 - Valoriser les lagunes de Beaugeay pour développer son potentiel écologique, sensible et d'accueil du public**
- **B.2.6 – Engager un projet concerté de requalification paysagère et urbaine de la Pointe du Chapus et de restauration du Fort Louvois à Bourcefranc-Le-Chapus**

BC1 - Valoriser la Citadelle de Brouage, améliorer l'accueil du public et son ouverture vers le Grand Site

PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

La Citadelle de Brouage est un site emblématique du Projet Grand Site de France du Marais de Brouage, visité mais aussi habité.
Plusieurs acteurs sont concernés par sa gestion et les actions mises en œuvre : le syndicat mixte de Brouage, l'office de tourisme de Brouage, la commune et l'Entente.
Ancien port de sel et de guerre fondé vers 1555 par Jacques de Pons, Brouage est aujourd'hui une place forte dont les remparts s'élèvent au cœur du marais suite à son envasement.
Délaissée par la mer et abandonnée par l'armée en 1885, Brouage a sombré dans l'oubli avant d'être reconnue "Grand Site National" par l'État en 1989 et de connaître un vaste programme de restauration à partir de cette date. La Citadelle fait donc l'objet depuis plusieurs années de travaux de restauration et d'actions de valorisation menées par le Département de la Charente Maritime et le Syndicat Mixte de Brouage.

Ces travaux réalisés lui ont donné une nouvelle jeunesse et ont favorisé l'accueil d'animations tant culturelles que festives : spectacles, expositions, centre documentaire, animations pédagogiques (scolaires et grand public), autant de moyens d'aujourd'hui pour restituer l'esprit d'autrefois.

Afin de valoriser ce patrimoine historique, d'y améliorer l'accueil du public et de développer son ouverture vers le Grand Site, il est proposé 4 volets d'actions.



La Citadelle de Brouage vue du ciel © Thierry Richard , OT IOMN

VOLET 1 : POURSUIVRE LES ACTIONS DE PRÉSERVATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE

Le Département de la Charente Maritime a entamé une **campagne de travaux de restauration des remparts** de la Citadelle de Brouage qui se poursuivra sur plusieurs années pour assurer la pérennité de ce patrimoine remarquable. Ces travaux concernent les faces extérieurs et intérieures de l'édifice ainsi que le chemin de ronde.
Le Syndicat Mixte de Brouage a par ailleurs vocation à **poursuivre les actions de préservation de ce patrimoine et favorise également l'accueil d'animations tant culturelles que festives** : spectacles, expositions, centre documentaire, autant de moyens d'aujourd'hui pour restituer l'esprit d'autrefois.

Il s'agira d'autre part d'engager une **discussion avec le Département pour identifier les mesures possibles pour éviter ou réduire le passage des camions à l'intérieur de la citadelle** afin d'éviter la dégradation des bâtiments causée par le passage des poids lourds.

VOLET 2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET PARTAGÉ DE VALORISATION PAYSAGÈRE DE LA CITADELLE DE BROUAGE ET DE SES ABORDS

La commune de Marennes-Hiers-Brouage et l'Entente intercommunautaire du marais de Brouage souhaitent travailler sur sa mise en valeur paysagère.
Le Projet Grand Site a notamment vocation à préserver des paysages de grande qualité et à améliorer l'accueil du public, y compris des habitants, en favorisant la transmission de l'esprit des lieux, notamment dans un site historique tel que la Citadelle. Il est par ailleurs nécessaire de réfléchir à ce projet de valorisation et les possibles aménagements qui en découleront à l'échelle du PGS.

Afin d'élaborer le projet de valorisation, l'Entente a sollicité **Alain Freytet, paysagiste concepteur et Romain Quesada, paysagiste urbaniste** qui ont déjà travaillé sur le marais de Brouage. Leur mission s'inscrit dans la continuité des expertises flash du réseau des Grands Sites de France dont Alain Freytet est le paysagiste conseil.
Cette mission d'accompagnement, qui a eu lieu en mars 2025, a permis de réaliser un schéma d'intentions paysagères et de proposer des esquisses d'aménagements concernant les enjeux suivants :

- **Mettre en valeur des formes caractéristiques de la Citadelle**
- **Identifier une promenade au pied des remparts avec une approche paysagère mêlant patrimoine et biodiversité**
- **Mettre en évidence les relations entre la citadelle et le havre de Brouage**
- **Ouvrir la réflexion sur les autres enjeux notamment vélos et camions**



Alain Freytet, Schéma d'Intentions Paysagères Citadelle de Brouage, 2025

VOLET 3 : ORGANISER LES FLUX DEPUIS LA CITADELLE DE BROUAGE

Le marais de Brouage est un espace fragile et sa valorisation est susceptible de générer un intérêt croissant de la population et des visiteurs pour sa découverte. Il s'agit donc d'anticiper et d'organiser ces flux de visiteurs et la Citadelle de Brouage s'identifie de fait comme porte d'entrée du marais.

Le schéma d'accueil global du public (action B.1.1) va orienter la circulation globale dans le Grand Site et s'attachera notamment à organiser les flux depuis la Citadelle de Brouage pour la positionner comme porte d'entrée du marais depuis laquelle rayonner (lien avec les autres sites relais à organiser) et proposer des contenus de qualité.

Ainsi, il s'agira, en cohérence avec ce schéma d'accueil du public, de :

1) Garantir la qualité de l'accueil et des services sur la Citadelle de Brouage

- Garantir la qualité des espaces publics et du cadre de visite global : une réflexion devra être menée sur l'amélioration et la sécurisation des liaisons piétonnes entre zones de stationnements et points d'intérêt ainsi que sur les espaces et les aménagements pour le stationnement des voitures, VL, des campings-cars, des vélos : tarification, services, aménités, ...
- Poursuivre le travail d'accueil et d'information des visiteurs via l'office de tourisme
- Encourager la pratique du musée par les familles et les enfants et développer le label Tourisme et Handicap
- Accompagner la qualification et les projets de développement de l'offre d'hébergement et de restauration sur la place forte.

2) Informer les visiteurs sur les possibilités de découverte du marais depuis Brouage : itinéraires de découverte, espaces d'expositions, visites guidées et agenda culturel.

- Informer sur les offres de découverte permanente et temporaire sur le marais et relayer les nouvelles propositions d'animation et d'activités
- Encourager la pratique du vélo pour découvrir le marais depuis la place forte (lien action B1.1 et B2.1)

3) Aménager un parcours de découverte de la place forte intégrant la Halle aux vivre, les remparts avec une ouverture sur le marais

Il s'agit ici de définir et mettre en place un parcours de découverte et de visite globale qui permette de mieux connecter les différents points d'intérêt de la place forte et puisse également valoriser les thématiques connexes du récit : Halle aux vivres, parcours des remparts et autres lieux d'exposition... et de mettre en cohérence et en complémentarité les différents contenus. Il s'agit d'intégrer au sein de ce parcours les abords de la place forte.

4) Mettre en place les services et quelques dispositifs d'interprétation in situ sur les parcours du marais (en fonction de l'action B1.1)

5) Poursuivre le suivi de la fréquentation (éco-compteurs gérés par la commune)

VOLET 4 : VEILLER À MAINTENIR DES CONDITIONS D'UNE VIE LOCALE AU-DELÀ DES PÉRIODES DE VISITE

La Citadelle de Brouage est un lieu de visite mais aussi un village d'habitation.
Plusieurs commerces sont présents dans la Citadelle mais ils concentrent leurs activités durant la période estivale.
Aussi, il s'agira d'accompagner les entreprises de commerces et d'artisanats existantes à proposer des produits valorisant l'esprit des lieux et à dynamiser leurs activités en dehors de la période estivale. La commune a commencé à travailler sur le sujet et propose désormais aux commerçants une instance de dialogue regroupant l'ensemble des entreprises.
D'autre part, la commune souhaite travailler sur une "marque de territoire" spécifique à Brouage.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- → Préserver et valoriser le patrimoine historique de la Citadelle
- → Mettre en valeur l'esprit des lieux et les formes caractéristiques de la Citadelle
- → Mettre en évidence les relations entre la Citadelle et le havre de Brouage
- → Positionner la Citadelle comme porte d'entrée du marais depuis laquelle rayonner en assurant sa mise en réseau avec les autres sites relais et proposer des contenus de qualité
- → Assurer une meilleure cohérence avec le marais et ses produits et dynamiser les commerces en dehors de la période estivale

MAITRE D'OUVRAGE : Département de la Charente Maritime, Syndicat Mixte de Brouage, Office de Tourisme Marennes Oléron, Commune de Marennes Hiers Brouage, Entente intercommunautaire

PARTENAIRES : Région NA, Monuments Historiques, CCI, associations environnementales, CIA 17-79, CRC ...

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Évolution de la satisfaction des visiteurs
- Aménagements réalisés

PÉRIODE DE LANCEMENT : 1e période
Volet 1 et 3 : dispositifs actuels en cours, développement des actions volet 3 : 2e période
Volet 2 : finalisation du SIP en cours, mise en œuvre échelonné sur les 8 ans
Volet 4 : 3e période

ESTIMATION DE DURÉE : 8 ans + / en continu pour le volet 3

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Fonctionnement – 80 000 €
Investissement – 175 000 € *(première estimation qui nécessite des ajustements une fois le SIP finalisé et budgété)*

ÉCHELLE : Site ciblé

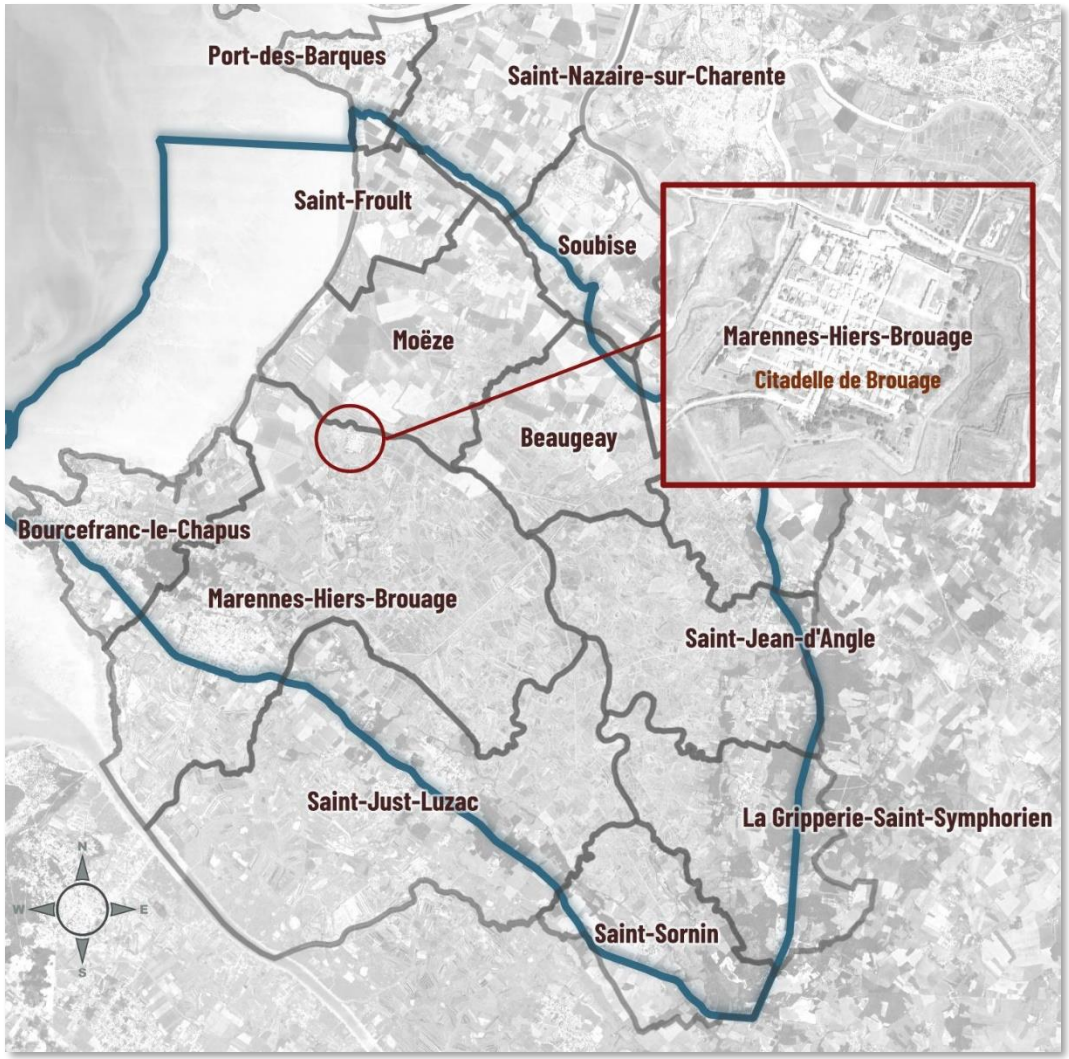

BC2 - Mettre en valeur le promontoire de Broue à Saint Sornin, organiser l'accueil du public et transmettre l'esprit des lieux

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Traversant les siècles, le promontoire de Broue et sa Tour s'impose et se dévoile... C'est un site emblématique du Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage'.



Les imposantes ruines de la tour médiévale dominent un paysage de marais au cadre exceptionnel - formidable point de départ de balades dans le marais ou autour du promontoire.

La Tour de Broue, vestige du XIème siècle, est un monument emblème du marais de Brouage située à une quinzaine de kilomètres au Nord Est de la Citadelle.
Ici, sur un éperon rocheux dominant l'ancien golfe de Saintonge, à proximité d'un bras de mer aujourd'hui disparu, le commerce du sel s'est organisé au moyen âge. Les imposantes ruines de la tour médiévale dominent un paysage de marais au cadre exceptionnel - formidable point de départ de balades dans le marais ou autour du promontoire.
La tour est le dernier vestige d'un ensemble castral du 11ème siècle. À l'époque médiévale, cet ensemble protégeait un village et, au nord, un port. Il faut imaginer qu'il y avait des maisons partout autour et un bras de mer qui s'avançait alors jusqu'à Broue. L'ancien village a disparu et les pierres de ses maisons ont été utilisées pour bâtir le village actuel de Saint-Sornin.
Au pied de la Tour de Broue, une ancienne ferme a été réhabilitée en 2005 par le syndicat mixte de Brouage pour devenir la Maison de Broue. Elle accueille une exposition sur l'histoire de Broue et sur l'épopée du commerce du sel dans le Golfe de Saintonge, intitulée "A la découverte de l'ancien royaume de l'or blanc".

Le site est par ailleurs largement reconnu pour sa richesse écologique et l'extension de la RNR de la Massone (mars 2025) intègre des parcelles situées sur les pentes ou aux abords du promontoire. Dans ce cadre, les collectivités y soutiennent la création d'une maison de la réserve, dans la maison de Broue.

Aussi, la commune de Saint-Sornin et l'Entente intercommunautaire souhaitent **préserver les singularités paysagères et environnementales du promontoire de Broue.** Elles entendent également **conforter la notoriété du site dans toutes ses dimensions patrimoniales : architecturales, historiques, géologiques, culturelles, écologiques, paysagères, etc.**

Le Projet Grand Site ayant la vocation et l'ambition d'accompagner les communes dans la mise en place de projets de développement territorial pour préserver les paysages, favoriser l'accueil du public et favoriser la transmission des lieux, en particulier dans un site historique tel que le promontoire de Broue, l'Entente intercommunautaire soutient et accompagne le projet partenarial de mise en valeur paysagère, touristique et de gestion durable de l'ensemble du promontoire de Broue, initié par la commune.

Ce projet s'appuie sur un socle d'ambitions exprimées par la commune de Saint-Sornin, en accord avec les valeurs du Grand Site.
Il implique la **construction d'un programme d'action et de gestion multi-partenarial, à l'échelle du secteur « promontoire de Broue »,** qui permettra notamment de :

- ➔ **Pérenniser un comité de pilotage « Promontoire de Broue »** composé des gestionnaires et utilisateurs du site de Broue (la maison, la tour, et les espaces associés).
- ➔ **Préserver la Tour de Broue** (en cours de classement en totalité au titre des monuments historiques) en engageant rapidement les **travaux de sécurisation** nécessaires.
- ➔ Mettre en place **une gestion agroécologique, par du pâturage**, sur les parcelles du CCAS et de la commune, en lien avec les gestionnaires de la RNR.
- ➔ Accueillir dans la **maison de Broue la "maison de la réserve naturelle régionale de la Massonne"** et identifier la **maison de Broue comme un site relais du Grand Site**, ce qui implique des travaux de rénovation énergétique du bâtiment, une réorganisation des espaces intérieurs et une actualisation de la scénographie/muséographie.
- ➔ **Repenser les espaces de détente existants à l'extérieur de la Maison de Broue** (bancs, tables de pique-nique), et mettre en scène le panorama exceptionnel sur l'ancien golfe de Saintonge : depuis l'arrière de la maison de Broue et depuis la Tour, par des aménagements sobres et réversibles.

- ➔ **Améliorer la qualité de la desserte et du stationnement sur le site** (signalétique, intégration paysagère et environnementale, qualité du cheminement piéton, accès au camping Le Valérick).
- ➔ **Créer/entretenir/conforter des itinéraires de balades depuis le site**, libres ou guidées, à la découverte des espèces naturelles du marais, de l'adaptation des usages au changement climatique, et du patrimoine culturel immatériel des carriers.
- ➔ **Proposer des animations toute l'année** : ateliers, sorties nature, visite des fouilles archéologiques, (fête de la Nature, journées du patrimoine…) et poursuivre l'accueil des scolaires sur site.
- ➔ Poursuivre la **valorisation des recherches archéologiques** entreprises depuis une dizaine d'années, notamment sous l'angle des paléo-paysages.
- ➔ **Faire participer les habitants.**

La dynamique d'extension de la RNR de la Massonne sur des parcelles du promontoire, et la perspective d'accueillir dans la maison de Broue les locaux administratifs de l'équipe gestionnaire de la RNR est un premier jalon posé en 2025 dans un processus concerté entre le CCAS (propriétaire du bâtiment), le syndicat mixte de Brouage (exploitant historique), NE17 (gestionnaire de la RNR), la Région NA (décisionnaire sur l'extension de la RNR), l'archéologue en charge des campagne de fouille, la commune et la CCBM.

Il s'agira ensuite de **mobiliser paysagiste, architecte, et autres experts nécessaires pour préfigurer ce projet et l'affiner avant de lancer les études de maîtrise d'œuvre nécessaire** (sachant que les travaux de sécurisation de la Tour sont les plus urgents) et les actions et aménagements pour mettre en œuvre le projet.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- → Préserver et valoriser le patrimoine historique, culturel et naturel de la Tour de Broue et du promontoire
- → Mettre en valeur l'esprit des lieux du promontoire de Broue
- → Assurer la valorisation paysagère et l'aménagement durable du promontoire dans le cadre d'un projet partenarial

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de St Sornin / SMB et NE17 (Maison de Broue)

PARTENAIRES : Entente intercommunautaire : accompagnement technique et financier
CCAS, Région NA, CD17, DREAL, DDTM, CAUE17, LPO, UDAP, DRAC CNRS …

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Nombre de réunion du comité de pilotage
- Aménagements réalisés
- Animations réalisées

PÉRIODE DE LANCEMENT : 2025 : lancement
1e période : préfiguration projet / exposition maison
2e période : maîtrise œuvre / consolidation tour
3e et 4e : période travaux / aménagement

ESTIMATION DE DURÉE : 8 ans +

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Fonctionnement – 80 000 €
Investissement – 235 000 € *(première estimation qui nécessite des ajustements une fois les études réalisées et les travaux budgétés)*

ÉCHELLE :
Site ciblé

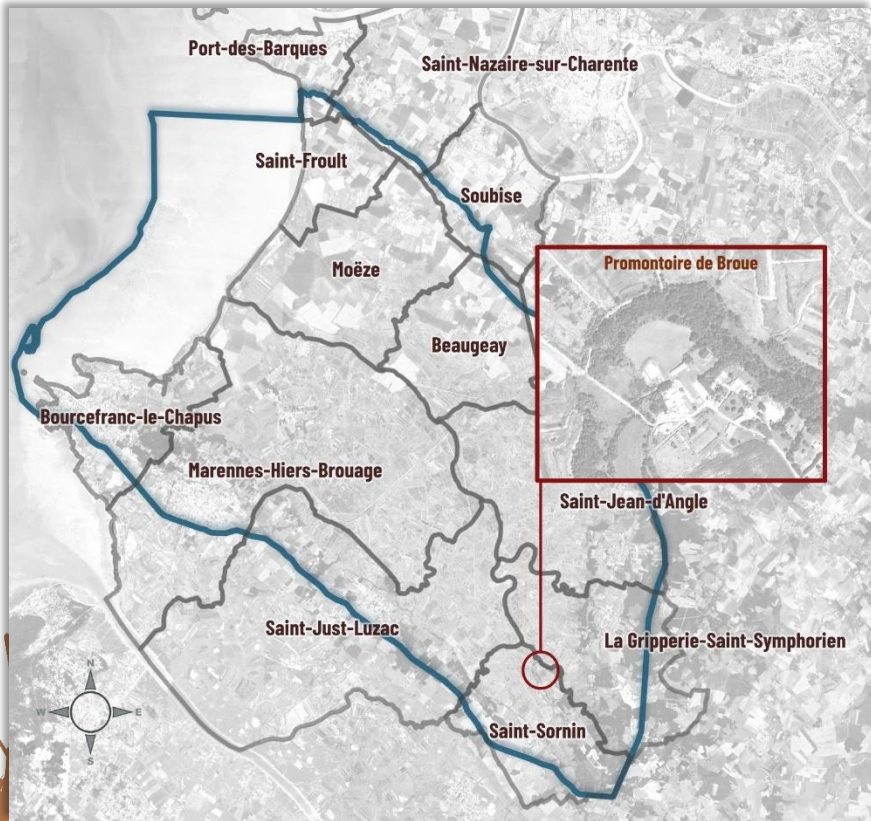

B1.1 - Définir un schéma global d'accueil du public et les sites relais sur le Grand Site en veillant à adapter les activités de pleine nature aux situations exceptionnelles

Action socle prioritaire SP PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

La fréquentation globale du marais de Brouage, qu'elle soit le fait de populations locales ou de visiteurs extérieurs, s'opère de manière hétérogène et saisonnière.
Son estimation quantitative (de l'ordre de 360 000 et 435 000 visiteurs par an, en particulier concentrée sur la Citadelle de Brouage (220 à 250 000 visiteurs par an) ne suffit pas à en appréhender tous les effets, certaines portions de territoire pouvant s'avérer extrêmement sensibles même à une faible fréquentation et à l'évolution des pratiques de découvertes ou d'activités de pleine nature pouvant engendrer des dérangements.

Il est donc primordial de **définir un schéma d'accueil du public permettant d'assurer le respect de ses zones de sensibilité, de la biodiversité et des professionnels qui œuvrent sur le territoire et anticipant une augmentation potentielle de la fréquentation.**

Il s'agira ainsi de :

1. Définir des lieux compatibles à l'accueil du public et des zones de quiétude pour la biodiversité et les activités primaires notamment :

- → Identifier les sites sous pression potentielle et les sites déjà en capacité d'accueil et évaluer leur capacité d'accueil nouvelle ou complémentaire en fonction des résultats de l'étude de fréquentation (il sera peut-être nécessaire de compléter l'étude sur certains sites).
- → Identifier les lieux adaptés pour les activités de pleine nature (en fonction de chacune de ces activités).
- → Identifier les points de vue en extérieur du marais, en lien avec les itinéraires de mobilités douces et le sentier des côteaux à déterminer (cf. point 3 ci-après) et étudier leur possibilité d'accueil du public pour donner à voir le grand paysage.
- → Définir les modalités d'organisation de la fréquentation et des pratiques pour cibler les lieux compatibles. Cela pourrait également se concrétiser par la définition d'un maillage de diffusion de la fréquentation et des pratiques dans le marais, en veillant à ne pas concentrer le public à un même endroit.
- → Proposer des modalités de compatibilité des pratiques et activités de découverte avec le Grand Site, sa biodiversité et ses usages en prévoyant une communication adaptée pour veiller à une bonne cohabitation.

2. Définir la saisonnalité des activités de tourisme et de pleine nature et les périodes d'accès dans le marais en fonction de ses singularités, en fonction par exemple des périodes à risque pour la biodiversité ou encore de la saisonnalité des pratiques d'élevage (déplacement des troupeaux, circulation des bétaillères, ...)

3. Définir un plan de circulation du Grand Site avec la mise en réseau de sites relais à définir - dont les sites « porte » comme la Citadelle - et déterminer le sentier des côteaux du marais de Brouage.
Les sites relais sont des lieux propres à raconter une partie du marais et dans lesquels seraient mis en place plusieurs expositions permanentes dédiées (action 3.3). Il faudra par ailleurs identifier les sites existants qui servent déjà à l'accueil du public et ceux qui pourraient l'être. Le petit patrimoine pourrait être utilisé comme site relais (cabanes, maisons éclusières, ... - action C1.2).
Il s'agira de **mettre en réseau les sites de visites et faire en sorte qu'ils soient ambassadeurs les uns des autres et de mettre en cohérence les itinéraires et activités de découverte avec les offres d'hébergement et de restauration.**
La possibilité de travailler avec les propriétaires sur l'ouverture de certaines parcelles sera étudiée.

4. Définir les modalités de stationnement en lien avec ce plan de circulation (tarification, accueil camping-cars, etc.).

Au-delà de ce schéma d'accueil, il est primordial de se préparer aux situations exceptionnelles que favorisent les changements climatiques.

Aussi, de manière complémentaire, en fonction des changements climatiques et des situations exceptionnelles (par exemple : manque d'eau, détresse halieutique, avifaune perturbée par une submersion, période agricole décalée, etc.), il est nécessaire de **définir des modalités et des prescriptions pour adapter les activités de pleine nature à ces situations en concertation avec les structures compétentes et les acteurs concernés afin d'assurer une capacité d'adaptation des activités.**

Les fédérations de pêche et des chasseurs travaillent déjà sur le sujet. Il s'agira de **mieux coordonner les actions menées. D'autre part, cela nécessitera des relais sur le terrain et la mise en place d'une communication rapide auprès des habitants / touristes ainsi qu'une sensibilisation des agents des offices de tourisme et des professionnels du tourisme.**

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Assurer le respect de ses zones de sensibilité, de la biodiversité et des professionnels qui œuvrent sur le territoire
→ Initier le visiteur aux patrimoines (naturel, culturel, historique) du marais de Brouage
→ Anticiper une augmentation potentielle de la fréquentation
→ Prendre en compte les situations exceptionnelles dans l'accueil du public

MAITRE D'OUVRAGE : Entente intercommunautaire

PARTENAIRES : OT IOMN / CARO en partenaires privilégiés
Structures d'Éducation à l'Environnement / protection de la nature - Professions activités primaires - Professionnels du tourisme - Fédérations chasse / pêche - Propriétaires et professionnels - PNM

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Formalisation du Schéma d'Accueil
- Mise en place d'un dispositif pour l'adaptation aux situations exceptionnelles

PÉRIODE DE LANCEMENT : 1e période

ESTIMATION DE DURÉE : 2 ans pour l'élaboration du schéma / en continu pour les mesures exceptionnelles

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Fonctionnement – 30 000 €

ÉCHELLE : Grand Site

B1.2 - Définir et mettre en place la stratégie d'information, de communication et de sensibilisation auprès des publics dans le respect des lieux

Action principale P PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Définir et mettre en œuvre un schéma d'accueil du public sur Grand Site dans le respect du marais, de ses sensibilités et de ses spécificités implique d'élaborer **une stratégie d'information et de communication adéquate et en accord avec le schéma d'accueil**.

Cette stratégie concerne d'abord la **communication in situ**, qui prendra prioritairement d'autres formes que la signalétique (médiation, animation... cf. action B.1.3).
Lorsqu'elle sera malgré tout jugée indispensable, une telle signalétique se devra d'être réfléchie à l'échelle du Grand Site de manière à combiner discrétion et respect de l'esprit des lieux.

Cette stratégie portera aussi et surtout sur les **informations à disposition des publics ex situ** leur permettant de connaître le territoire, les possibilités de visites et d'être sensibilisés sur les spécificités de ce site unique.
Aujourd'hui, les informations ex situ sont disséminées sur plusieurs sites internet et il y a un manque de lisibilité sur les activités et la façon de s'y rendre.

Aussi, il s'agira premièrement de construire la stratégie d'information et de communication auprès des publics :

- ➔ Réaliser un **état des lieux des besoins et de l'existant** à la fois sur la communication in situ et les informations disponibles ex situ.
- ➔ **Préciser le récit territorial et les messages clés** à communiquer et ainsi **définir les informations que l'on souhaite communiquer aux différents publics** (esprit des lieux, patrimoines, sensibilités, activités disponibles, pistes cyclables, chemins, respect des lieux, déchets ...) ainsi que les **éléments communs des supports d'informations et de communication et les modalités de signalétique adéquates** (signalétique sobre visuellement et quantitativement, claire et compréhensible, à limiter).
- ➔ **Définir les outils d'information spécifiques** au grand site, comme des outils numériques dématérialisés permettant une communication plus fine et saisonnière au regard des sensibilités du site.

  Il serait par exemple pertinent de réaliser un guide des activités clair, facile à trouver et mutualisé entre les 2 offices de tourisme et de mettre en cohérence la communication des programmes d'activités (se baser sur les canaux de communication actuels en proposant un programme commun).
  Ces outils ou documents ne devront pas se limiter aux activités touristiques : histoire et lieux, patrimoine naturel, usages, ... et des outils de sensibilisation devront être développés sur les valeurs du marais, les paysages, les gestes à respecter, etc...

- ➔ **En fonction du schéma global d'accueil du public, finaliser la stratégie d'information et de communication auprès des publics.**

Ensuite, il s'agira de **mettre en œuvre cette stratégie en veillant au respect des paysages et de l'esprit des lieux et assurant la sensibilisation des publics aux spécificités du Grand Site.**
Le rôle des prestataires touristiques et des acteurs locaux dans la diffusion des informations sera encouragé et accompagné.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Préciser le récit territorial et les messages clés
→ Limiter la signalétique dans le marais et veiller à ce qu'elle reste sobre (visuellement et quantitativement), claire et compréhensible
→ Favoriser une meilleure orientation et circulation des visiteurs en misant sur la médiation, l'animation ainsi que la communication ex situ et fournir un cadre pour accueillir le public
→ Sensibiliser les visiteurs à l'esprit des lieux et aux sensibilités du Grand Site

MAITRE D'OUVRAGE : Entente intercommunautaire

PARTENAIRES : Associations environnementales, CIA17-79, CRC, SMB, fédérations de pêche, des chasseurs, Prestataires touristiques et Offices de tourisme, etc.

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Formalisation de la stratégie
- Appréciation qualitative des publics face aux outils déployés

PÉRIODE DE LANCEMENT : 1e période et finalisation en fonction de l'action B1.1

ESTIMATION DE DURÉE :
Élaboration : 2 ans (dépend de l'action B1.1)
Mise en œuvre : 8 ans +

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Fonctionnement – 35 000 €
Investissement – 30 000 €

ÉCHELLE : Grand Site

B1.3 - Mettre en place des actions de médiation sur le terrain

Action principale P PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

La sensibilisation des publics est un levier important pour veiller au respect du marais et du Grand Site dans sa globalité.

Au-delà des moyens de sensibilisation matériels ou numériques, la médiation sur le terrain est une méthode de sensibilisation au plus près des publics permettant un contact humain et une sensibilité que ne peuvent pas apporter ces outils d'information.

Aussi, il s'agira de **mettre en place des actions de sensibilisation et de médiation sur le terrain auprès des publics** : visiteurs, pratiquants, habitants et prestataires touristiques sur des sujets divers (biodiversité, usages, propriétés privés, déchets, ...).

Cela implique à la fois d'**organiser des visites guidées avec les acteurs locaux** mais aussi de **recruter des médiateurs pour assurer une présence continue sur le site sur une période donnée** (en fonction des périodes de fréquentation).

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Relayer auprès des habitants et visiteurs les conditions de bonnes pratiques
→ Sensibiliser les publics directement sur le terrain lors de leur visite ou pratique dans le Grand Site

MAITRE D'OUVRAGE : Entente intercommunautaire

PARTENAIRES : PNM - Structures d'Education à l'Environnement / protection de la nature – OTs - Professionnels du tourisme -Fédérations chasse / pêche - CIA17-79 – CRC

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Mise en place du dispositif

PÉRIODE DE LANCEMENT : 3e période

ESTIMATION DE DURÉE : 4 ans

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Fonctionnement – 30 000 €

ÉCHELLE : Grand Site



Vélodyssée dans le marais de Brouage © CCBM

B2.1 - Conforter et développer des itinéraires de mobilités douces et des accès précis sur le site (dont PMR)

Action déjà engagée E PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Les infrastructures de mobilités dans le marais témoignent d'un usage prioritaire de la voiture et cela à l'échelle des infrastructures départementales comme à l'échelle communale.
De plus, de nombreux accès sont en impasse, en cul-de-sac et sans indications. Ce caractère très routier est peu sécuritaire pour les modes doux. Le réseau de chemins anciens est par ailleurs souvent privatif.

Le Grand Site offre cependant plusieurs sentiers et sites de pratique pour la balade / randonnée pédestre, activité sensiblement la plus pratiquée parmi les activités de pleine nature.
Il existe par ailleurs plusieurs itinéraires de renommée nationale (GR® 4 / GR® 360 / GR®8 en structuration). En outre, le réseau néo-aquitains de parcours pédestres d'aventures Terra Aventura est présent au travers de 2 parcours au niveau de Hiers-Brouage et Marennes.

Concernant les pratiques de loisirs à vélo, le marais est traversé par l'un des itinéraires cyclotouristiques français les plus fréquentés : la Vélodyssée. Cet itinéraire s'inscrit sur l'Eurovéloroute n°1.
Des boucles locales et de plus petits itinéraires viennent compléter et densifier le maillage autour de la Vélodyssée.

Afin de mettre en cohérence ce réseau de petite et grande itinérance cyclable à l'échelle du Grand Site et améliorer la connexion entre les sites d'intérêt, une étude de faisabilité et de programmation des itinéraires cyclables sur le territoire du marais de Brouage a été conduite en 2020-2022 et a permis d'identifier les secteurs "zones blanches" et les possibilités de créations de parcours alternatifs et trait d'union sur les sites d'intérêt. Cette étude s'est concentrée sur la mobilité cyclable.

ÉTAPE 1 : Il sera donc nécessaire de **compléter le diagnostic sur les autres types de mobilité** (pédestre, équestre, ...) et **étudier plus précisément le maillage entre les boucles locales / vélodyssée / GR8 / etc. et les possibilités de développement en fonction des sensibilités du site**.
D'autre part, la volonté de mettre en place un **sentier des coteaux de l'ancien golfe de Saintonge** est ressortie lors de la concertation mise en place pour l'élaboration du Projet Grand Site. Une attention particulière y est donc apportée et des réflexions sont d'ores et déjà en cours pour sa définition.

ÉTAPE 2 : Il s'agira ensuite d'**organiser la circulation et la fréquentation dans le Grand Site selon les modalités de mobilité douce, et en fonction du schéma global d'accueil du public** (B.1.1), afin d'éviter les conflits d'usage, de veiller à la saisonnalité et aux sensibilités du site. Dans la mesure du possible, les itinéraires seront distincts des véhicules moteurs. Il faudra également veiller à prévoir **certains accès pour les Personnes à Mobilité Réduite.**
Les itinéraires considérés en priorité seront ceux qui permettent de connecter un point d'intérêt à un autre.
La CARO déploie en parallèle son schéma directeur cyclable, prévoyant une intervention sur des axes cyclables relevant de l'intérêt communautaire et favorisant les déplacements du quotidien. Les connexions entre communes seront notamment privilégiées.

ÉTAPE 3 : Au-delà des compléments de diagnostics et de stratégie de circulation en rapport avec la mobilité douce, il s'agira de **poursuivre la mise en œuvre du plan vélo (entretien de l'existant et création de nouveaux itinéraires) et de mettre en œuvre la stratégie globale sur les différentes mobilités douces.**
Les aménagements devront être sobres et réalisés uniquement si cela est nécessaire, il s'agira parfois uniquement d'améliorer la signalétique ou de rendre possible l'accès sur des chemins privés si les propriétaires le permettent via une convention pour le passage du public.
Afin d'éviter la divagation du public, l'entretien des chemins et de leurs abords pourrait être réalisé de manière à signifier visuellement les directions à prendre et les endroits non accessibles.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Permettre le développement des mobilités douces dans le Grand Site (utiles à la fois aux habitants et aux visiteurs)

→ Assurer l'accès à tous les publics au site, dans le respect du lieu, de ses sensibilités et des usages locaux

MAITRE D'OUVRAGE :

Entente intercommunautaire (coordination)
En fonction des tronçons : CARO / CCBM / CD17 / communes

PARTENAIRES : CD17 (DI – MAD), OT IOMN / CARO, LPO, NE17, CEN NA, CDL, CIA17-79, CRC, etc.

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Nombre d'itinéraires valorisés ou développés
- Fréquentation des itinéraires de mobilités douces (par exemple, chiffres des compteurs présents dans le Grand Site)

PÉRIODE DE LANCEMENT : En cours

ESTIMATION DE DURÉE : 8 ans +

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Investissement :

- 1 200 000 € prévu au PPI de la CCBM sur 10 ans
- 150 000€/an pour le vélotourisme de la CARO, 1 million/an pour les déplacements du quotidien CARO

ÉCHELLE : Grand Site

B2.2 - Réhabiliter l'observatoire de la Ferme des Tannes et renaturer le sentier des lais de mer (plage de Plaisance à Saint-Froult)

Action déjà engagée E PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Depuis de nombreuses années, la CARO est impliquée dans le développement touristique du site de la réserve naturelle nationale de Moëze-Oléron.
À plusieurs titres, le site de la réserve est stratégique au regard de son grand intérêt lié à la présence de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs, du Projet Grand Site et des problématiques d'adaptation au changement climatique.
D'un point de vue touristique, la RNN accueille en moyenne 20 000 visiteurs par an dont environ 15 000 personnes sur les 4 sentiers situées sur Moëze et Saint-Froult. Cette offre est particulièrement pertinente au regard de la stratégie touristique du territoire qui vise notamment à accentuer un positionnement autour du slow tourisme.

Par ailleurs, le site de l'aire de Saint-Froult qui a fait l'objet d'aménagements pour l'accueil du public par la CDC Sud Charente (stationnement, aire de pique-nique, toilettes) est lui aussi fréquenté par des touristes et à l'année par des habitants qui fréquentent la plage.
D'autre part, la CARO et le Conservatoire du Littoral unissent leurs efforts en faveur de la préservation, de la valorisation et de la gestion pérenne des espaces naturels et culturels du Grand Site de France 'Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort' ainsi que dans le cadre du Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage'. Une convention de partenariat signée en 2017 qualifie le cadre des interventions de la CARO aux côtés des communes et du Conservatoire notamment en faveur du développement de projets de valorisation en faveur de l'accueil du public.

Dans le cadre d'une réflexion partenariale avec les communes de Saint-Froult et Moëze, de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, de la DREAL et le gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze Oléron (LPO) et du Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage', un projet de **renaturation du littoral au niveau de la plage de Plaisance / aire de St Froult et la refonte de l'observatoire de la Ferme des Tannes** ont été actés. Ce projet a été validé en Comité Consultatif de la RNN Moëze-Oléron et en conseil communautaire de la CARO.
Les opérations et aménagements ont été traduits dans **2 Schémas d'intentions paysagères (2022) élaborés par Alain Freytet - paysagiste conseil du Conservatoire du littoral.**

Concernant la **renaturation du site la plage de Plaisance et du sentier des lais de mer**, il est prévu de supprimer l'ancienne route en bitume en arrière dune, les blocs de pierre et les bâches plastiques qui en leur temps servaient à « protéger » les plantations des premiers aménagements. Le milieu dunaire, va ainsi réinvestir la surface restaurée, protégé par une ganivelle et un nouveau sentier littoral en lisière sera créé plus en arrière. Ce projet conjugue l'amélioration des paysages dans une dynamique littorale active et de préservation des corridors (trames verte et bleue, notamment pour le Pélobate cultripède).

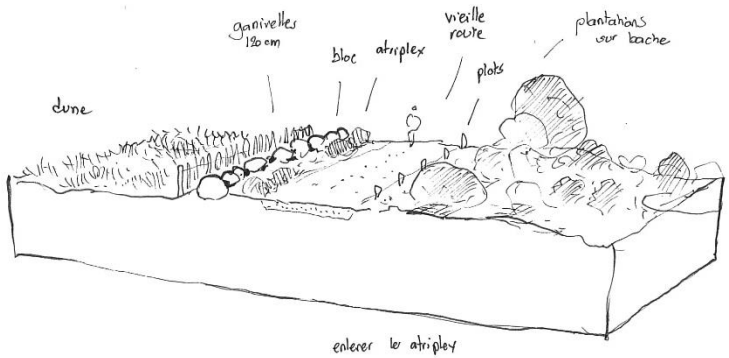

Alain Freytet, Esquisse d'aménagement pour le stationnement de la plage de Plaisance et de ses abords, Conservatoire du littoral, 2022

Concernant la **Ferme des Tannes**, il est décidé d'abandonner le bâtiment de la ferme des Tannes occupée aujourd'hui comme entrepôt par le gestionnaire de la RNN (présence de désordres & fissures importantes) pour anticiper la montée des eaux étudiée dans le projet adapto, tout en restaurant l'observatoire attenant jusqu'alors fermé au public depuis plusieurs années dans l'emprise bâtie.
Cette action de cristallisation volontaire permettra de maintenir une mémoire à long terme de cette occupation agricole située dans une zone reprise par la mer, tout en permettant, dans l'espace intérieur du bâtiment, l'aménagement d'une terrasse d'observation de l'avifaune et du paysage.

Ce point haut proche du rivage apporte une compréhension du marais de Brouage (passé, avenir) et est un poste sentinelle (présent).

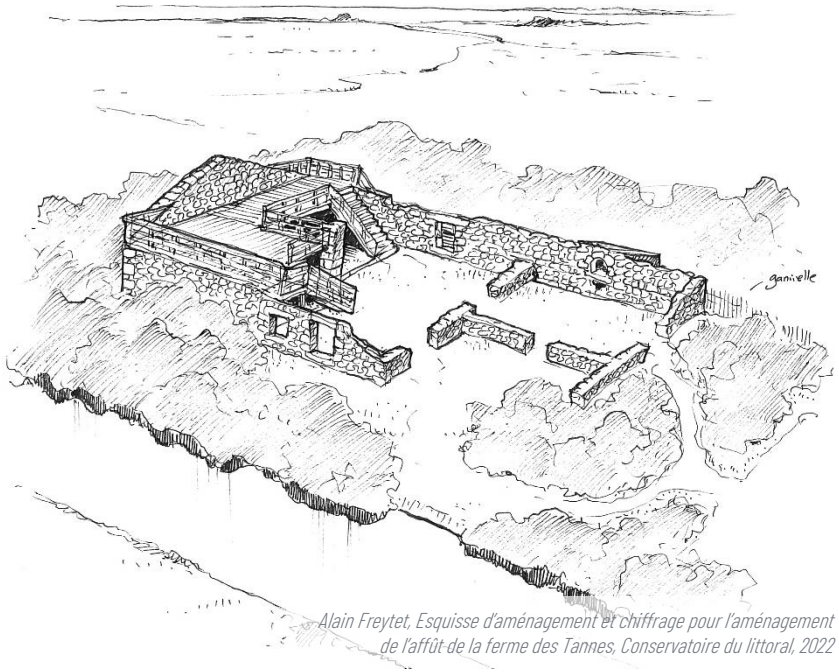

Alain Freytet, Esquisse d'aménagement et chiffrage pour l'aménagement de l'affût de la ferme des Tannes, Conservatoire du littoral, 2022

Au regard de l'évolution des coûts constatés sur de nombreux projets, il a été décidé de lancer l'opération en 2 phases traduites dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage « études, diagnostics et travaux » sur l'observatoire de la Ferme des Tannes et le littoral de Saint-Froult :

- 1e phase : Réalisation des études pré-opérationnelles et lancement de la maîtrise d'œuvre pour consolider le projet et affiner le coût global des deux projets, lancement des procédures réglementaires.
- 2e phase : Réalisation des travaux après fixation du coût du projet par avenant à la convention de mandat.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Renaturer le littoral de Saint- Froult
→ Maintenir une mémoire à long terme de l'occupation agricole à la Ferme des Tannes en permettant l'aménagement d'une terrasse d'observation de l'avifaune et du paysage.

MAITRE D'OUVRAGE : CARO par délégation du Conservatoire du littoral

PARTENAIRES : CDL, LPO, communes de Moëze et de Saint-Froult, DREAL

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Restauration de l'observatoire à la ferme des Tannes
- Renaturation effective du sentier des lais de mer

PÉRIODE DE LANCEMENT : En cours

ESTIMATION DE DURÉE : 3 ans - l'opération doit impérativement être finalisée et l'ensemble des justificatifs nécessaires au versement transmis avant la fin du délai de validité de l'aide du Fonds Vert, soit avant le 24/07/2027.

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Enveloppe globale de 350 400 € HT (études et travaux pour les deux opérations). Projet retenu dans le cadre du Fonds vert pour la transition pour le montant total de l'enveloppe

ÉCHELLE : Site ciblé

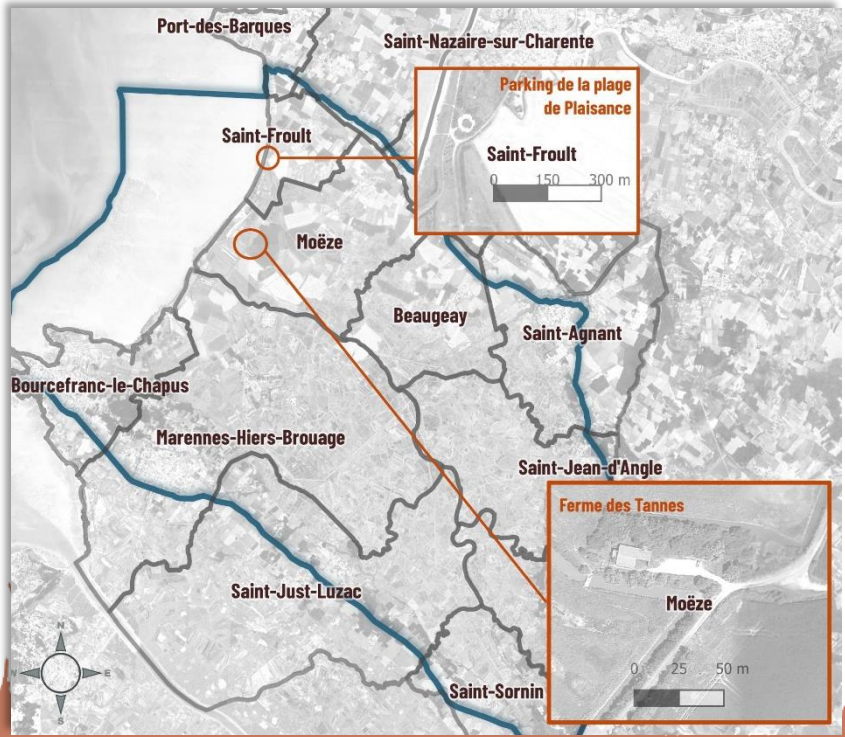

B2.3 - Aménager un site de découverte du marais à Moëze

Action déjà engagée E PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

La commune de Moëze souhaite relancer un **projet d'aménagement sur deux parcelles**, dont elle est propriétaire, et qui sont la **porte d'entrée au sentier de Plaisance rejoignant la Réserve Naturelle de Moëze-Oléron**.
Le Projet Grand Site ayant la vocation et l'ambition d'accompagner les communes dans la mise en place de projets de développement territorial, l'Entente intercommunautaire accompagne la commune sur la préfiguration puis la mise en œuvre de ce projet, afin de veiller à la mise en place d'aménagements respectueux de l'esprit des lieux et à la complémentarité de ces aménagements avec d'autres espaces existants ou en projet à l'échelle du Grand Site.

La commune et l'Entente ont sollicité les **paysagistes Romain Quesada et Emilie Gayet pour l'élaboration d'un plan d'aménagement paysager** réalisé en 2024.

Il s'agira donc de **mettre en œuvre les actions et aménagements proposés et validés par les parties prenantes.**

Sur l'étang nord, les actions et aménagements consisteront à :

- Intégrer un parking aujourd'hui trop visible.
- Retrouver progressivement l'ouverture nord/sud du cordon dunaire via le pâturage.
- Créer un passage dans la clôture à mouton et centraliser les panneaux d'interprétation vers l'entrée.
- Offrir un espace accessible depuis le parking aux personnes à mobilité réduite pour la pêche et créer un ponton de pêche.
- Proposer un prolongement de la haie pour isoler l'étang du passage des visiteurs et installer du mobilier s'intégrant dans le paysage afin d'offrir des temps de contemplation et d'observation des oiseaux, cistudes, etc.
- Ouvrir des perspectives sur les anciens marais salants et requestionner l'évolution future de ce territoire au regard des submersions marines de plus en plus fréquentes avec la création d'un observatoire en forme de nid de héron.
- Rénover le pont vers le sentier des Sablières pour observer et traverser la ripisylve.

Sur l'étang sud, les actions et aménagements consisteront à :

- Ouvrir de points de vue depuis la digue de l'étang sud sur la végétation des roselières peuplée de passereaux et sur les reposoirs à cistudes.
- Favoriser la conservation des espèces en présence.

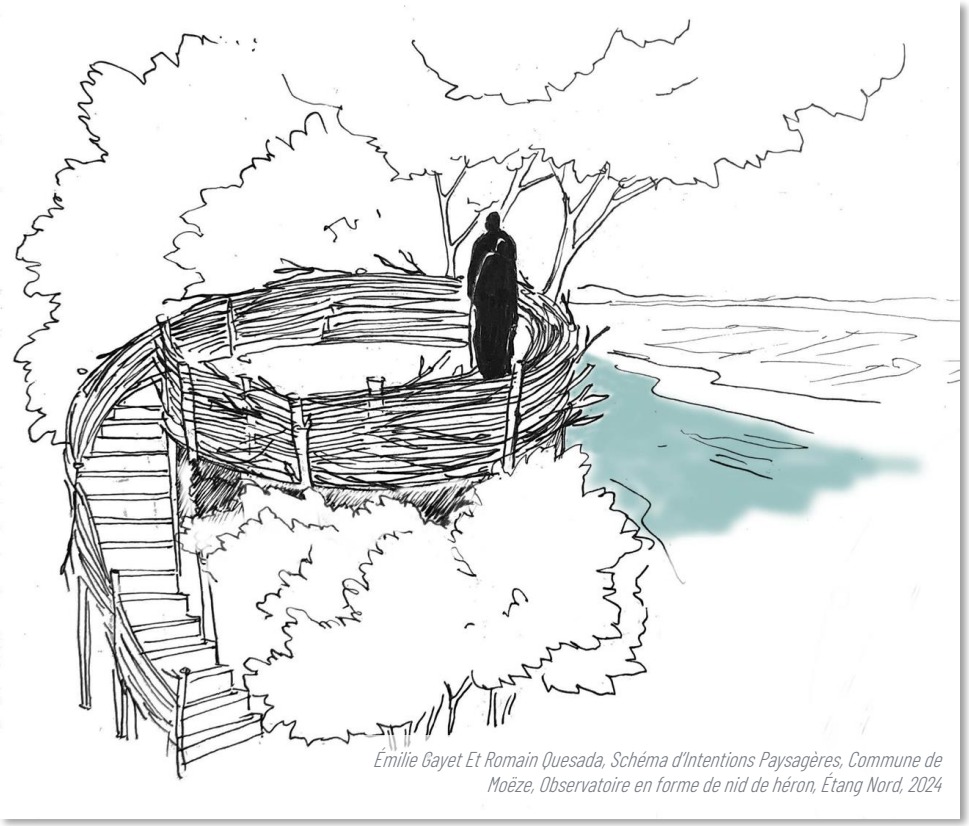

Émilie Gayet Et Romain Quesada, Schéma d'Intentions Paysagères, Commune de Moëze, Observatoire en forme de nid de héron, Étang Nord, 2024



Émilie Gayet Et Romain Quesada, Schéma d'Intentions Paysagères, Commune de Moëze, Parcelles N°186-1872022, 2024

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Mettre en valeur le site pour permettre au public d'y accéder, d'observer la biodiversité présente et d'avoir un cône de vue sur le marais de Brouage

→ Améliorer les conditions d'accueil du public à l'entrée du sentier de Plaisance, qui relie la ferme de Plaisance et la RNN de Moëze-Oléron

→ Améliorer la gestion dans le temps en termes d'entretien des deux parcelles

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de Moëze

PARTENAIRES : Entente intercommunautaire : accompagnement technique et financier
LPO – CDL – DREAL – services concernés CARO / CCBM

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Aménagements réalisés

PÉRIODE DE LANCEMENT : En cours

ESTIMATION DE DURÉE : 4 ans pour la réalisation des aménagements

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Fonctionnement – 8 000 € (entretien post travaux)
Investissement – 80 000 €

ÉCHELLE : Site ciblé

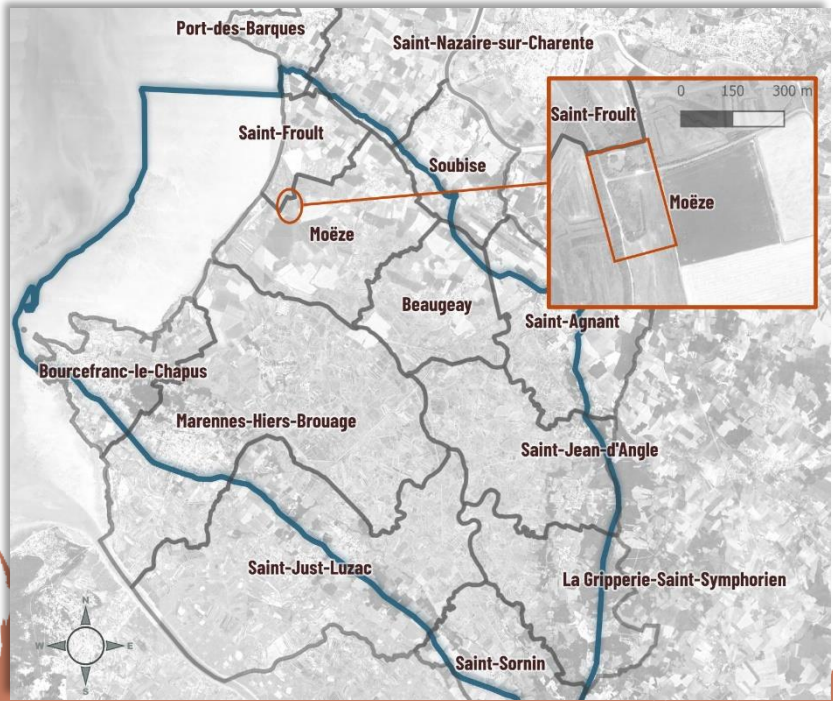

B2.4 - Préserver les paysages du site de Daire à Bourcefranc-Le-Chapus et transmettre, par l'exemple, les valeurs du Grand Site

Action déjà engagée E PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Le site de Daire... Un estran rocheux, l'ancienne île d'Erre qui donnera son nom au site de Daire, un site intimiste et remarquable de par ses cabanes et son biotope, tout au bout du continent...

Ce site, Espace Naturel Sensible (ENS), Zone d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), est bordé par le site classé Ancien Golfe de Saintonge et la zone Natura 2000 et est limitrophe du Parc Naturel Marin.
Lieu d'étude et d'observation, ce site remarquable offre un espace invitant à la découverte de l'esprit des lieux et des patrimoines de la commune et plus globalement du Grand Site. Il est le lien entre le littoral, l'estran rocheux, vaseux, la plage et l'intérieur des terres et des marais.

Aussi, la commune de Bourcefranc-Le-Chapus souhaite **préserver les paysages emblématiques du site de Daire, y inscrire des pratiques d'éducation à l'environnement in situ et encadrer les usages de loisirs en développement.**
Le Projet Grand Site ayant la vocation et l'ambition d'accompagner les communes dans la mise en place de projets de développement territorial, l'Entente intercommunautaire accompagne la commune sur la préfiguration puis la mise en œuvre de ce projet, afin de veiller à la mise en place d'aménagements respectueux de l'esprit des lieux et à la complémentarité de ces aménagements avec d'autres espaces existants ou en projet à l'échelle du Grand Site.

Les habitants sont très attachés à ces lieux emblématiques de Bourcefranc-Le-Chapus et restés sous les radars touristiques, ce qui fait aussi la force de l'expérience des lieux. Facilement empreint d'une atmosphère de bout du monde, le site est aussi soumis à l'érosion et à la submersion marine. Dans une zone traditionnellement ostréicole, les usages professionnels à terre et sur l'estran se raréfient alors que les installations restent très présentes dans le paysage. Une aire marine éducative est mise en place sur l'estran, pour les écoles primaires. Le site accueille aussi des pratiques de loisirs, encore confidentielles et plutôt locales.

La commune et l'Entente ont sollicité les **paysagistes Romain Quesada et Alain Freytet pour l'élaboration d'un Schéma d'Intention Paysagère, finalisé en 2025**. La mise en œuvre de ce schéma est envisagée à partir de 2026.

Les principes du schéma établis sont :

- Rendre à la pointe des Chardons (extrémité du site de Daire), une expérience de bout du monde.
- Affirmer l'esprit des lieux « terre-mer », entre le présent ostréicole et le passé viticole.
- Développer le paysage de village littoral, vivant aux rythmes du rivages.
- Favoriser la lisibilité de l'histoire géomorphologique de Daire.
- Assurer la quiétude des milieux naturels
- Préserver l'ostréiculture des risques de conflits d'usage.

Ils ont été traduits par des propositions à court (de 0 à 5 ans), moyen (de 5 à 10 ans) et long-terme (10 ans +).

Romain Quesada, Alain Freytet, Schéma d'Intentions Paysagères de la Pointe de Daire, - La Terrasse, Commune de Bourcefranc-Le-Chapus, 2025



AMÉLIORER L'ACCUEIL ET L'EXPÉRIENCE DU PUBLIC DANS LE RESPECT DU SITE

B2



MAITRE D'OUVRAGE : Commune de Bourcefranc-Le-Chapus

PARTENAIRES : Entente intercommunautaire : accompagnement technique et financier
DREAL, DDTM, EPTB Charente (PAPI), CAUE17, CPIE Marennes Oléron, Lycée de la Mer, Conseil des Sages, services concernés CARO / CCBM, etc.

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Aménagements réalisés

PÉRIODE DE LANCEMENT : En cours

ESTIMATION DE DURÉE : 8 ans +

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Fonctionnement – 8 000 € (entretien post travaux)
Investissement – 250 000 €

ÉCHELLE : Site ciblé

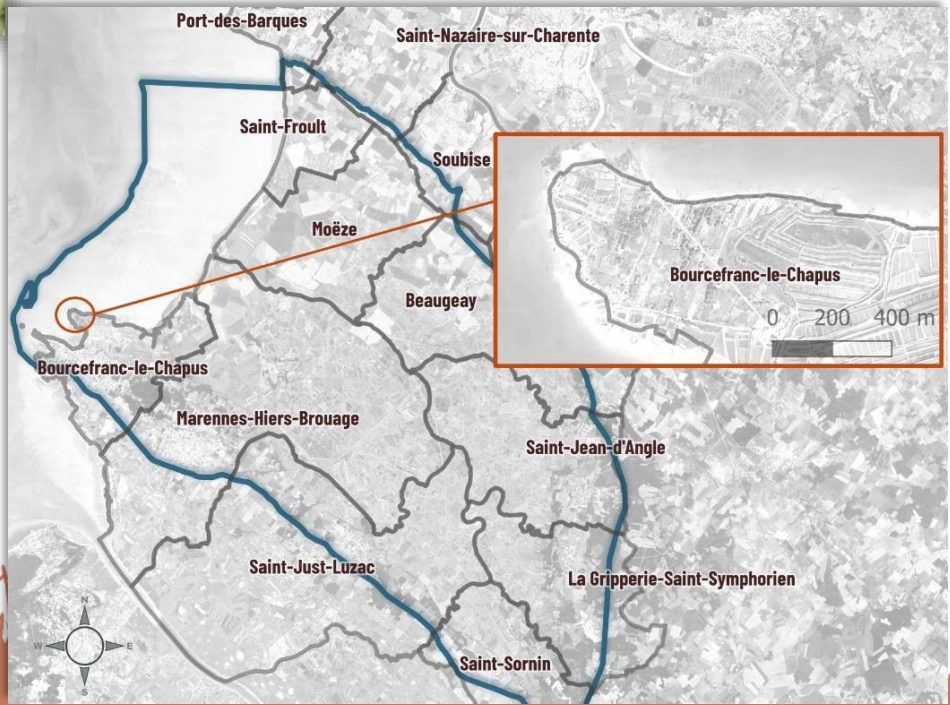

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Transmettre les valeurs du Grand Site par des aménagements pédagogiques adaptés et une invitation à la découverte, à partir de la requalification d'un ancien hangar ostréicole (local pour l'aire marine éducative, jardin participatif et pédagogique)
→ Mieux encadrer et sécuriser les possibilités de parcourir la pointe à pied (entrées/seuils du site et jalonnement des parcours, stationnement déporté...)
→ Préserver les milieux naturels et les vues lointaines depuis le rivage sur les pertuis et sur l'ancien golfe de Saintonge (intervention foncière, zones de renaturation,)
→ Intégrer les impacts du changement climatique dans les perspectives d'aménagement (sécurité des biens et des personnes face aux risques naturels, impact environnemental et réversibilité des aménagements projetés)
→ Faire participer les habitants à la gestion du site

B2.5 - Valoriser les lagunes de Beaugeay pour développer leur potentiel écologique, sensible et d'accueil du public

Action déjà engagée E PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

En 2021, la commune de Beaugeay souhaite réaménager et valoriser ses lagunes, réalisées en 1983 pour gérer l'assainissement d'un lotissement. Depuis la mise en place de l'assainissement collectif, ces lagunes sont inutilisées. Elle a donc mobilisé le CAUE pour la réalisation d'une fiche conseil.

Les points forts de ce lieu identifiés par le CAUE sont :

- un chemin qui borde les lagunes et qui se dirige vers le canal Charente-Seudre et le marais,
- d'être un belvédère sur le marais,
- la proximité avec l'épicerie de village,
- le passage de nombreux cyclistes qui relient Brouage au Pont Transbordeur,
- la présence d'un abri pouvant servir de halte.

Il a alors été proposé les principes d'aménagement suivants :

- Retravailler le profil des bassins pour modifier la forme initiale vers un site accueillant et agréable.
- Assurer les connexions douces avec les liaisons existantes.
- Valoriser les vues vers le marais.
- Aménager une halte avec du mobilier d'accueil et pédagogique.
- Mettre en place un filtre végétalisé.
- Travailler sur une parcelle annexe pour assurer le débordement du cours d'eau attenant et aménager les 2 espaces en cohérence.

Le projet n'a pas avancé depuis étant donné la difficulté technique et financière de la commune à le lancer de manière opérationnelle.

Cependant, ce projet tient à cœur de la commune de Beaugeay et elle souhaite valoriser ses lagunes pour développer leur potentiel écologique, sensible et d'accueil du public.
Le Projet Grand Site ayant la vocation et l'ambition d'accompagner les communes dans la mise en place de projets de développement territorial, l'Entente intercommunautaire accompagne la commune sur la préfiguration puis la mise en œuvre de ce projet, afin de veiller à la mise en place d'aménagements respectueux de l'esprit des lieux et à la complémentarité de ces aménagements avec d'autres espaces existants ou en projet à l'échelle du Grand Site.

La commune et l'Entente proposent donc de relancer ce projet dans l'esprit du Grand Site.
Ce projet de valorisation s'attachera à répondre à plusieurs enjeux complémentaires dont la remise en état des lagunes pour les renaturer et répondre aux besoins d'évacuation des eaux de pluie de la commune, ainsi qu'à la mise en valeur de ce lieu pour développer son potentiel d'accueil du public et de sensibilisation à l'esprit des lieux en l'intégrant dans le schéma d'accueil global du public (départ sentier vers canal et marais / halte des vélos qui vont vers Brouage).

Il s'agira ainsi de **faire appel à la paysagiste de la CARO pour l'élaboration d'un Schéma d'Intentions Paysagères, courant 2025,** en s'attachant à associer les services en charge de la GEMAPI en amont et tout au long de la mission sur le volet évacuation des eaux de pluie.

Suite à la réalisation de ce SIP, il s'agira de **réaliser, si nécessaire, des études complémentaires et opérationnelles puis de mettre en œuvre les actions et aménagements préconisés.**

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Renaturer les lagunes et répondre aux besoins d'évacuation des eaux de pluie de la commune
→ Transmettre les valeurs du Grand Site du marais de Brouage par des aménagements pédagogiques adaptés et une invitation à la découverte, à partir du départ du sentier vers le Canal Charente-Seudre
→ Encadrer et sécuriser les possibilités de parcourir le Grand Site à partir des lagunes de Beaugeay

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de Beaugeay

PARTENAIRES : Entente intercommunautaire : accompagnement technique et financier
DREAL, services concernés CARO / CCBM, associations environnementales, OT CARO, etc



INDICATEURS DE L'ACTION :

- Aménagements réalisés

PÉRIODE DE LANCEMENT :
2025 / 1e période : SIP
2e période : Maitrise d'œuvre / début travaux
3e période : travaux

ESTIMATION DE DURÉE : 6 ans

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Fonctionnement – 4 000 € (entretien post travaux)
Investissement – 92 000 € *(première estimation qui nécessite des ajustements une fois les études réalisées et les travaux budgétés)*

ÉCHELLE : Site ciblé

B2.6 - Engager un projet concerté de requalification paysagère et urbaine de la Pointe du Chapus et de restauration du Fort Louvois à Bourcefranc-Le-Chapus

Action principale P PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

La pointe du Chapus, cap rocheux avançant dans l'océan, entre le pertuis de Maumusson au Sud et le pertuis d'Antioche au Nord, fait face à l'Ile d'Oléron.

À l'extrémité de la pointe, en pleine mer, se trouve le Fort Louvois. Édifié sous Louis XVI pour défendre l'embouchure de la Charente et l'Arsenal de Rochefort, il sera classé monument historique en 1929 et deviendra propriété de la commune de Bourcefranc-Le Chapus en 1960.

VOLET 1 : REQUALIFICATION PAYSAGÈRE ET URBAINE DE LA POINTE DU CHAPUS

La pointe accueille un des principaux ports ostréicoles du Département. Marquée par le calendrier des marées pour l'activité professionnelle, c'est aussi un lieu de balade, de visite avec le Fort Louvois, de départ de croisières ou d'observation, notamment lors des grandes marées…

Site attractif, cette porte d'entrée maritime du Grand Site présente de réels atouts touristiques, avec une offre en hôtellerie et restauration, des animations saisonnières, une ambiance paysagère avec des points de vue sur l'île d'Oléron et le pertuis, un patrimoine bâti qui rappelle l'identité et l'histoire du territoire (cabanes ostréicoles, le Fort Louvois, l'ancien embarcadère, l'ancienne gare…). Il est néanmoins contraint par une forte sensibilité au risque de submersion et est situé en partie dans le site classé de l'Ancien Golfe de Saintonge.

Desservi par deux accès routiers, dont un privilégié par les professionnels pour se rendre au port et une voie destinée aux mobilités actives, il offre plusieurs zones de stationnement, certaines devant être partagées entre professionnels et visiteurs.
L'étude de fréquentation réalisée dans le cadre de la démarche Grand Site n'a pas révélé de conflit d'usage majeur ou une insuffisance de l'offre de stationnement.

De par sa position stratégique de porte d'entrée du Grand Site, siège de nombreux usages et d'un patrimoine historique certain, la commune de Bourcefranc-le-Chapus souhaite **engager une requalification paysagère et urbaine de la Pointe du Chapus.**

Pour cela, il est avant tout nécessaire d'**engager une concertation avec l'ensemble des usagers du site et de compléter les éléments de diagnostics de la Pointe** en fonction des données déjà produites (dans le cadre du PLU notamment). Cette concertation devra permettre de :

- **définir les enjeux et les priorités de requalification de la Pointe**, en intégrant les impacts prévisibles des changements climatiques dès le début de la réflexion et en veillant à sensibiliser les usagers sur le sujet ;
- **construire un projet partagé de requalification paysagère et urbaine** de la Pointe visant à valoriser l'esprit des lieux du site et le Fort Louvois (préservation de l'activité aquacole, du patrimoine bâti : cabanes, devenir de l'ancien embarcadère…), à améliorer le fonctionnement global du site (pour le maintien et le développement de l'activité portuaire, la gestion des circulations et des stationnements, l'accueil des publics) et à intégrer la fréquentation quelle qu'elle soit (piétonne, cycliste, motorisée, touristique et professionnelle, individuelle et collective) ;
- **définir le programme de travaux inhérents.**

VOLET 2 : RESTAURATION DU FORT LOUVOIS

Le Fort Louvois, édifié entre 1691 et 1694, subit en 1944 des tirs d'obus qui endommagèrent gravement l'édifice. Il sera restauré après l'acquisition par la commune en 1960 et ouvrira au public en 1972. Il est aujourd'hui proposé à la visite d'avril à novembre et accueille environ 30 000 personnes chaque année.

Aujourd'hui, le fort est dans un état sanitaire de dégradation lente, liés aux pénétrations d'eau et à l'action des sels marins et fait face à l'accentuation des phénomènes tempétueux liés au changement climatique.

Une **étude diagnostic** sera nécessaire afin d'identifier l'ensemble des pathologies du bâtiment et établir un **programme de travaux pour préserver ce patrimoine historique**. La **valorisation du Fort Louvois** sera **incluse dans le projet de requalification de la Pointe du Chapus**.

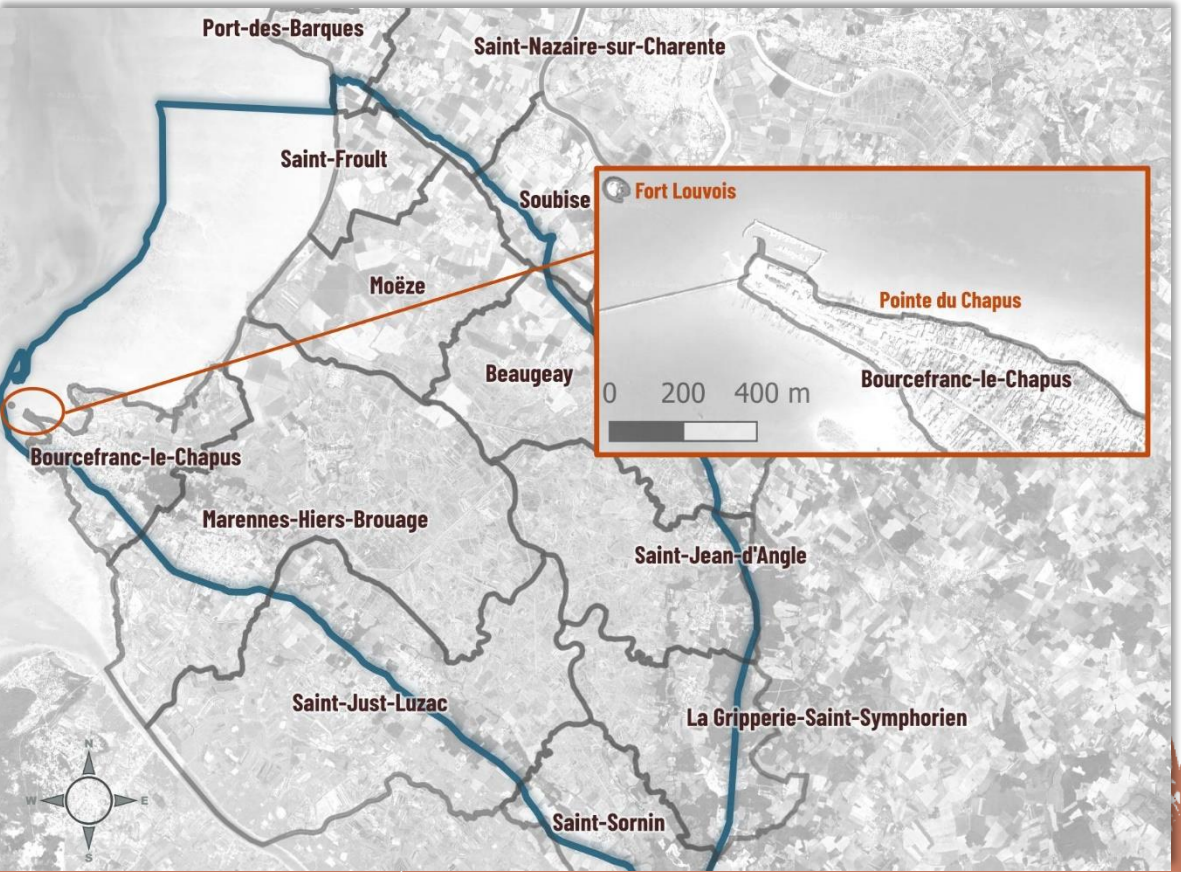

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Assurer un usage partagé et durable de la Pointe du Chapus, en intégrant les contraintes pour les professionnels et les impacts des changements climatiques
→ Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique du site et révéler son esprit des lieux par une valorisation paysagère
→ Développer la concertation et le dialogue entre les usagers de la Pointe du Chapus

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de Bourcefranc-Le-Chapus

PARTENAIRES : Entente intercommunautaire : accompagnement technique et financier CD17, DREAL, DDTM, DRAC, Fondation du Patrimoine, CAUE17, etc.

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Lancement de la concertation
- Définition du projet
- Diagnostic du Fort Louvois

PÉRIODE DE LANCEMENT :
1e période : diagnostic du Fort Louvois
2e période : engagement du projet de requalification

ESTIMATION DE DURÉE : 8 ans +

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :
Investissement – 80 000 €

ÉCHELLE : Site ciblé

C – ESPRIT DES LIEUX

PRÉSERVER ET TRANSMETTRE L'ESPRIT DES LIEUX ET FAIRE COMPRENDRE LES ÉVOLUTIONS À VENIR

Transmettre l'**esprit des lieux** du Grand Site est primordial pour **comprendre son fonctionnement, ses fragilités et sa dynamique d'évolution**.
La compréhension de cette dynamique constitue également un levier essentiel pour appréhender et anticiper les évolutions induites par les changements climatiques ; elle représente une étape incontournable dans l'accompagnement du territoire vers son adaptation.

La notion d'«esprit des lieux» renvoie à une dimension à la fois matérielle – le lieu – et immatérielle – l'esprit – qui relève d'une relation sensible.
Pour le marais de Brouage, la dimension matérielle renvoie à l'ensemble de ses composantes physiques (les paysages, l'eau douce et salée, la biodiversité, les activités humaines, le patrimoine bâti, ...). La dimension immatérielle renvoie quant à elle, à la fois aux différentes sensations que le Grand Site procure quand on y travaille, quand on le parcourt, quand on le visite et, à la fois, à l'ensemble des patrimoines immatériels qui ont façonné son histoire (mémoire des anciens, culinaire, savoirs faires, langage, lexique, contes, traditions...).

Le programme d'action décline trois objectifs opérationnels pour **assurer la préservation et la transmission de l'esprit des lieux dans toutes ses dimensions**.

L'objectif « C1 : Préserver et faire connaître le petit patrimoine du Grand Site » est centré sur le « marais mémoire », qui est un caractère à part entière de l'esprit des lieux. Il se concentre sur le patrimoine immatériel et les cabanes de marais, petit patrimoine bâti caractéristique du Grand Site.

L'objectif « C2 : Sensibiliser aux patrimoines du marais et à leurs évolutions » traite des actions de sensibilisation et de pédagogie nécessaires à la reconnexion des publics au marais et à ses spécificités.

L'objectif « C3 : Comprendre les patrimoines du marais par le biais de l'action culturelle » est quant à lui centré sur de nouvelles approches et méthodes de transmission, touchant aux sens et basé sur une découverte autonome de l'esprit des lieux.

C1 : PRESERVER ET FAIRE CONNAITRE LE PETIT PATRIMOINE DU GRAND SITE PGS

- P — C.1.1 - Mettre en œuvre des démarches de référencement et de connaissance du patrimoine immatériel et transmettre ces connaissances
- P — C.1.2 - Poursuivre l'inventaire et élaborer un plan de restauration, d'entretien et de valorisation des cabanes de marais

C2 : SENSIBILISER AUX PATRIMOINES DU GRAND SITE ET A LEURS EVOLUTIONS

- E / SP — C.2.1 - Poursuivre, développer et amplifier le programme pédagogique Habiter le Marais — PGS
- P — C.2.2 – Coordonner les actions pédagogiques existantes et développer de nouveaux projets, notamment en faveur de la biodiversité et de la découverte des usages du Grand Site — PGS
- P — C.2.3 - Améliorer la perception et la compréhension des changements climatiques et développer la culture scientifique et technique du territoire — PGS PAPI

C3 : COMPRENDRE LES PATRIMOINES DU GRAND SITE PAR LE BIAIS DE L'ACTION CULTURELLE PGS

- P — C.3.1 - Recenser et coordonner les programmations culturelles et diffuser un agenda culturel du Grand Site
- C — C.3.2 - Pérenniser et développer les projets d'appropriation et de valorisation artistique du Grand Site
- C — C.3.3 - Mettre en place des expositions permanentes dédiées dans les sites relais et définir un programme d'expositions temporaires itinérantes

C1.1 - Mettre en œuvre des démarches de référencement et de connaissance du patrimoine immatériel et transmettre ces connaissances

Action principale P PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Le marais dispose d'un patrimoine d'une grande richesse, qu'il soit historique, naturel, paysager ou immatériel. Afin de pouvoir continuer à le raconter aux habitants et visiteurs, il est nécessaire de poursuivre les démarches de connaissance mais également d'en garantir sa préservation.
Si la connaissance en matière de patrimoine historique, paysager et naturel est plutôt complète sur le marais, les contenus touchant au patrimoine immatériel sont moins documentés : savoir-faire, pratiques, vocabulaire, vie dans le marais à toutes les époques, légendes et contes ...

Aussi, il s'agira de :

ÉTAPE 1 : **Définir et formaliser un projet de valorisation des patrimoines immatériels :**

- Identifier l'ensemble des patrimoines immatériels à référencer (culinaire, savoir-faire, langage, lexique, mémoire des anciens, contes, histoires traditionnelles ...)
- Définir les priorités de référencement et préciser le contenu des inventaires
- Définir les objectifs et dispositifs de valorisation
- Formaliser la stratégie de référencement et de valorisation des patrimoines

ÉTAPE 2 : **Mettre en œuvre les démarches de référencement identifiées dans le projet de valorisation**

Il sera important de faire coexister les données scientifiques et empiriques en assurant un lien transversal entre les différents niveaux d'observation et les différents types de patrimoines. Il sera également important d'impliquer les acteurs locaux qui connaissent bien le territoire.
Il pourrait être envisagé de mettre en place un recensement flash sur les mémoires vivantes et le patrimoine immatériel du marais permettant de récolter, sur 24h, les témoignages des pratiquants du marais de longue date.
Il faudra par ailleurs s'appuyer sur la démarche menée par l'Université de Poitiers sur la récolte de la mémoire du marais.

ÉTAPE 3 : **Élaborer des contenus adaptés et construire un ou des outils accessibles pour diffuser les connaissances sur les patrimoines immatériels afin de favoriser leur préservation**

Il sera intéressant de valoriser le contenu des enquêtes ethnographiques de récolte de la mémoire des anciens déjà réalisées et les contenus récoltés durant les inventaires et le recensement flash via une photothèque et/ou une vidéothèque. Ces contenus pourraient venir alimenter une base de données sur les récits du marais rendue accessible aux habitants via la mise en place d'une exposition temporaire à destination des habitants et notamment du jeune public. Cette base de données pourrait également venir alimenter différents projets autour du patrimoine du marais.

ÉTAPE 4 : **Enseigner les pratiques en marais et les savoir-faire techniques aux nouveaux arrivants**

En complément, il est important que les savoir-faire se transmettent aux nouvelles générations afin de ne pas perdre les savoir-faire des anciens, de s'approprier le marais et ses coutumes. Il pourrait s'agir d'organiser des temps de transmission conviviaux sur le terrain entre les "anciens" et les nouveaux arrivants.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Récolter du patrimoine immatériel
→ Enrichir les contenus du récit territorial permettant d'appuyer une médiation qualitative du marais
→ Capitaliser sur les habitants et les pratiquants du marais dans cette récolte de la mémoire individuelle et collective du marais
→ Transmettre les savoir-faire

MAITRE D'OUVRAGE :
Entente intercommunautaire
Collaboration avec les partenaires via le groupe de travail collectif « Valorisation culturelle du marais de Brouage »

PARTENAIRES : SMB, Laboratoire Criham – Faculté des Sciences Humaines et Arts de Poitiers (Atlas historique de la Nouvelle Aquitaine), etc.

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Nombre de témoignages récoltés
- Nombre de témoins collectés
- Quantification par typologie des patrimoines immatériels collectés voire par entité paysagère ou par commune ?
- Nombre d'outils/actions de valorisation de ces contenus

PÉRIODE DE LANCEMENT : 2e période

ESTIMATION DE DURÉE :
Étape 1 : 2e période
En continu

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :
Fonctionnement – 68 000 €

ÉCHELLE : Grand Site

C1.2 - Poursuivre l'inventaire et élaborer un plan de restauration, d'entretien et de valorisation des cabanes de marais

Action principale P PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Les cabanes pastorales sont un patrimoine emblématique du marais de Brouage. Si l'on pouvait en comptabiliser une quarantaine il y a quelques années, on en identifie aujourd'hui une petite vingtaine. En effet, certaines ont disparu par manque d'entretien et beaucoup sont aujourd'hui très dégradées, en ruine ou menacées. Une première démarche de référencement des cabanes a été portée par la DRAC puis par l'Entente. Également, le syndicat mixte a mis en place un programme de rénovation sur la cabane de la Sirène.

Il s'agit donc de **relancer la dynamique de référencement et de restauration des cabanes, en partenariat avec les propriétaires**. L'objectif à terme est de leur **redonner de nouveaux usages** (accueil, petites expositions, espaces d'abris, lieux culturels avec productions artistiques ...) **dans le cadre d'une stratégie globale de valorisation de ces patrimoines en lien avec le schéma global d'accueil global du public** (B1.1).

Ce travail s'articulera en plusieurs temps :

ÉTAPE 1 : **Définir et formaliser un projet de valorisation des cabanes sur la base du travail d'inventaire existant et en lien avec le schéma global d'accueil du public :**

- Pré-cibler des cabanes à valoriser sur la base du travail existant, en fonction également de leurs usages passés à valoriser.
- Identifier les besoins de recensement complémentaires permettant d'assurer l'identification de l'état de dégradation de la cabane et sa qualité patrimoniale / son accessibilité, son environnement et sa proximité aux itinéraires de valorisation / sa propriété / son statut.
- Définir les priorités de référencements complémentaires.
- Définir les objectifs et dispositifs de valorisation.
- Formaliser la stratégie de référencement et de valorisation de ces cabanes.

ÉTAPE 2 : **Finaliser le travail d'inventaire existant** en fonction des objectifs et priorités indiqués dans le projet de valorisation et identifier les propriétaires des cabanes à enjeux / potentiel de valorisation et les sensibiliser aux enjeux de préservation et de restauration. Cet inventaire devra également veiller à compléter les informations sur les usages passés des cabanes.
Une approche sociologique pourrait être développée en lien avec les sciences participatives (récolte de photos anciennes par ex).
L'action C1.1 sur la récolte de la mémoire des anciens pourra permettre d'apporter des compléments d'informations sur la localisation et usages des cabanes.

ÉTAPE 3 : **Engager des démarches de négociation / partenariats** pour la restauration et la valorisation des cabanes.

ÉTAPE 4 : **Mettre en œuvre un plan de protection et de restauration** des cabanes ciblées en vue de leur valorisation, en intégrant les enjeux de préservation de la biodiversité (exemple d'oiseaux ou reptiles qui ont élu domicile dans les cabanes).

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Préserver et mettre en valeur le petit patrimoine bâti que constitue les cabanes de marais

MAITRE D'OUVRAGE :
Entente intercommunautaire

PARTENAIRES : SMB, CD17, Région NA, LPO, etc.

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Formalisation du projet de valorisation

Autres indicateurs définis en fonction du projet adopté

PÉRIODE DE LANCEMENT :
Étape 1 et 2 : 2e période
Étape 3 et 4 : 3e et 4e période

ESTIMATION DE DURÉE : 8 ans +

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Fonctionnement – 40 000 €
Investissement – *150 000 € (selon plan adopté)*

ÉCHELLE : Grand Site

C2.1 - Poursuivre, développer et amplifier le programme pédagogique Habiter le Marais

PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Habiter le Marais est un programme pédagogique mis en place depuis 2017 par l'Entente intercommunautaire à destination des écoles primaires des 13 communes du marais de Brouage.

Il a pour but de favoriser l'appropriation du marais via le prisme des paysages, des usages et de la biodiversité par les scolaires via des animations réalisées par des structures d'éducation à l'environnement du territoire (Nature environnement 17, LPO, Syndicat Mixte Brouage, Espace Nature Rochefort Océan, À dos de Libellule, CPIE MO).

L'Entente intercommunautaire prend en charge jusqu'à 2 demi-journées d'animations par classe (toutes thématiques confondues) pour 3 classes par école ainsi que les transports afférents. Pour l'année scolaire 2024/2025, 39 classes sont concernées, cela représente plus de 69 animations. Depuis 2021, le projet est assorti de parcours de 15h d'éducation artistique et culturelle bénéficiant chaque année à 6 classes, faisant dialoguer approches naturalistes et artistiques dans diverses disciplines, du land art au théâtre en passant par les arts du cirque (Gilles Bruni, Cie L'Envers d'un monde, Carole Marchais, plus récemment Compagnie Le Zébrophone).

Ce programme pédagogique est très populaire. Aussi, il est primordial d'assurer la continuité de ce programme pédagogique mais également de le développer en termes de cibles et de thématiques.

L'Entente intercommunautaire souhaite donc **le développer pour un public scolaire plus large,** ce qui nécessiterait d'adapter son format à ces différents publics (collèges et lycées).
Il pourrait notamment être intéressant de travailler au déploiement du dispositif ECORCE (lien CM2 / 6e) pour faire le lien avec les collèges.

Il s'agirait par ailleurs de **faire le lien avec le dispositif des aires terrestres éducatives** (dispositif OFB) dans le programme, support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement pour des élèves du CE2 au lycée, leur enseignant et leur référent (un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement).

D'autre part, il sera important de **travailler aux partenariats avec les marais voisins** (Seudre / Rochefort) pour préfigurer l'extension du programme aux autres marais littoraux.
Un travail est déjà en cours pour déployer le programme sur le marais de la Seudre et développer des échanges entre ces deux marais.

En termes de thématiques, il s'agira de **poursuivre et de renforcer les animations autour des paysages et de la biodiversité et d'étendre notamment la découverte des activités primaires et de favoriser les échanges avec les professionnels.**
Il sera également important de **développer l'appropriation des changements climatiques** (en lien avec l'action C.2.3).

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Renforcer le travail de sensibilisation et d'éducation au marais auprès des publics scolaires sur l'ensemble des aspects de l'esprit des lieux du Grand Site

MAITRE D'OUVRAGE : Entente intercommunautaire

PARTENAIRES : CPIE MO
Nature environnement 17, LPO, Syndicat Mixte Brouage, Espace Nature Rochefort Océan, À dos de Libellule
À développer : CIA17-79, Fédération des chasseurs, Fédération de pêche, CRC, ...

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Nombre de classes concernées
- Nombre de dispositifs / programmes déployés
- Élargissement des sujets traités

PÉRIODE DE LANCEMENT : En cours

ESTIMATION DE DURÉE : En continu

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :
Fonctionnement – 440 000 €

ÉCHELLE : Grand Site

C2.2 - Coordonner les actions pédagogiques existantes et développer de nouveaux projets, notamment en faveur de la biodiversité et de la découverte des usages du Grand Site

Action principale P PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Plusieurs acteurs proposent actuellement des visites guidées et animations spécifiques (office de tourisme, Syndicat Mixte de Brouage, RNR de la Massonne, RNN de Moëze-Oléron, CPIE MO etc.).
Il s'agit d'agir en deux temps en pérennisant et en consolidant l'existant (programmations existantes comme par exemple « Habiter le marais », actions de valorisation menées par le Syndicat Mixte ...) puis en développant cette offre, en particulier pour raconter et faire découvrir les thématiques du récit territorial.
Il s'agit de venir compléter collectivement ces propositions – fortement concentrées sur la Citadelle et le site de la tour de Broue – en mettant en place notamment un cycle de visites 'découverte' dans le marais et des animations de type atelier de découverte à destination des enfants et des adultes pour approfondir certaines thématiques du récit territorial.

ÉTAPE 1 : Il s'agira dans un premier temps de **référencer l'ensemble des intentions pédagogiques, des programmes d'animations** (en prenant en compte des événements nationaux comme la Journée Mondiale des Zones Humides ou la Fête de la Nature) **et de visites existantes et de pérenniser la mise en place en assurant leur complémentarité et leur cohérence vis-à-vis du récit territorial et des messages clés à transmettre** (lien B.1.2). Il sera également nécessaire de travailler aux opportunités d'évolution et de développement de ces offres existantes en fonction des demandes et des besoins.

ÉTAPE 2 : Dans un deuxième temps, il sera question de **développer de nouveaux projets collectifs (animations et visites) valorisant les thématiques du récit territorial** :

- → Création d'un cycle de visites découvertes dans le marais et d'animations de type atelier de découverte à destination des enfants et des adultes pour approfondir certains sujets (ex. cycle de conférences avec une thématique annuelle).
- → Actions pédagogiques sur la richesse écologique et biologique du marais avec des ouvertures sur les enjeux de préservation des espaces, de la ressource en eau et de l'adaptation aux changements climatiques.
- → Actions pédagogiques sur l'histoire de la construction du marais et de ses paysages en lien notamment avec le petit patrimoine et les infrastructures hydrauliques.
- → Actions pédagogiques sur le marais vivant autour des différents usages du marais : ouverture au public des exploitations agricoles et conchylicoles / ouverture au public des autres usages comme la chasse ou la pêche (rôle des usages dans l'entretien du marais - principe des visites à la ferme pour valoriser les professionnels, faire connaître et comprendre leur métier aux habitants notamment et tout autre visiteur du marais - conforter et accompagner les acteurs déjà inscrits dans la démarche).
- → Actions pédagogiques sur l'approche paysagère des lieux et les grands espaces paysagers du marais.
- → Actions participatives et de sensibilisation avec les habitants en faveur de la biodiversité, en lien avec un Observatoire Local de la Biodiversité qui pourrait être mis en place : Enquête participative sur la répartition de certaines espèces / Atelier concret de création de mares, entretien de sites, plantation de haies, pose d'une clôture de protection, etc. / Inciter les particuliers à réaliser des actions sur leur parcelle avec une structure d'accompagnement / Sensibiliser à la connexion entre les bourgs et leurs propriétés et le marais avec des entrées spécifiques au marais / Week-end porte ouverte au jardin, sur les communes mêmes ou dans le jardin de particuliers....

Ces projets pédagogiques concerneront des cibles diverses et devront être adaptés à chacune : usagers et habitants du territoire, enfants, élus et agents des collectivités, ...
Certains de ces projets viendront alimenter le programme Habiter le Marais et pourront être proposés dans ce cadre (C2.1).

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Développer les actions de sensibilisation aux différents patrimoines du marais et à l'esprit des lieux du Grand Site auprès des différents publics du territoire

MAITRE D'OUVRAGE :
Entente intercommunautaire (coordination et mise en œuvre)
Étape 2 : CPIE, LPO, NE17, OBIOS, SMB, ADL, ENRO, CIA17-79, CRC, JA, Fédération de pêche, Fédération des chasseurs, etc.

PARTENAIRES : CPIE, LPO, NE17, OBIOS, SMB, ADL, ENRO, CIA17-79, CRC, JA, Fédération de pêche, Fédération des chasseurs, etc. + Structures accueillant du public, communes (à développer)

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Mise en place de la coordination
- Nombre de nouvelles actions pédagogiques déployées

PÉRIODE DE LANCEMENT :
Étape 1 : 1e période
Étape 1 : 2e période

ESTIMATION DE DURÉE : En continu

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :
Fonctionnement – 70 000 €

ÉCHELLE : Grand Site

C2.3 - Améliorer la perception et la compréhension des changements climatiques et développer la culture scientifique et technique du territoire

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

À l'image de son histoire, les paysages des marais de Brouage vont continuer d'évoluer en fonction du contexte territorial et plus particulièrement des changements climatiques.

L'une des ambitions du Projet Grand Site est de préserver les qualités paysagères du marais de Brouage, au-delà de l'évolution des paysages, et d'assurer l'adaptation collective du territoire.

Cette adaptation passera nécessairement par l'appropriation des acteurs et des habitants du territoire aux impacts des changements climatiques et leur projection dans un futur proche.

Aussi, il est primordial d'**améliorer la perception et la compréhension des changements climatiques des acteurs locaux**.

Pour cela, il est proposé de :

- Élaborer un plan d'acculturation du territoire aux changements climatiques et de développement de la culture scientifique et technique des acteurs locaux.
- Impulser et faire émerger des actions d'acculturation et de sensibilisation (Quelles conséquences du changement climatique pour mon cadre de vie ? Comment adapter mes pratiques individuelles ? Comprendre l'adaptation des usages du marais, etc.).
- Mettre en œuvre et coordonner le plan et les actions d'acculturation via les outils développés dans le cadre du Projet Grand Site : dispositifs de formation, Eductours, prestations artistiques, animations, visites sur site, approche sensible (actions C3.4, C4.4, B1.3, C.2.1, C.2.2, C.3.2, C3.3, D.1.3, D.2.2, D.2.3, etc.) et mise en valeur des expérimentations menées dans le cadre des actions A.3.3 et A.4.3.
  Il sera par ailleurs primordial de faire le lien avec les autres outils déployés sur le territoire dans le cadre d'autres projets (Adapto, LittoSIM, etc.).

Le public cible est très large : grand public, habitants, acteurs économiques, collectivités, élus, etc.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Favoriser l'acculturation aux changements climatiques, allier le sensible et les faits scientifiques et faire le lien avec l'histoire du marais
→ Transmettre de la connaissance scientifique des changements climatiques et développer la culture scientifique et technique du territoire

MAITRE D'OUVRAGE : Entente intercommunautaire

PARTENAIRES : Comité scientifique (Tr2), CPIE, LPO, NE17, OBIOS, SMB, ADL, ENRO, CIA17-79, CRC, JA, Fédération de pêche, Fédération des chasseurs, CdL, etc.

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Formalisation du plan d'acculturation

PÉRIODE DE LANCEMENT : 2e période (après Tr1)

ESTIMATION DE DURÉE : 2 ans

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Fonctionnement – 20 000 €

ÉCHELLE : Grand Site



Balade guidée dans le marais © CCBM

C3.1 - Recenser et coordonner les programmations culturelles et diffuser un agenda culturel du Grand Site

Action principale P PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Il existe une diversité de propositions culturelles et touristiques sur le marais de Brouage : programmation estivale du Syndicat Mixte sur Brouage et Broue, animations organisées par l'office de tourisme sur Brouage, programmation des acteurs partenaires (réserves) et des associations du territoire. Si cette diversité est un atout, il est parfois difficile pour un résident de s'y retrouver et de disposer de la vision globale des propositions.

On observe également une concentration des propositions sur Brouage et Broue, surtout sur la saison touristique. Il s'agira de réfléchir collectivement au développement de propositions sur les ailes de saison, à destination des habitants. Les propositions hors Brouage et Broue pourront également être réfléchies, pour valoriser l'ensemble des paysages et des richesses du marais, mais selon un principe de respect et de préservation des espaces.

ÉTAPE 1 : Faire l'état des lieux et coordonner les programmations culturelles sur le Grand Site

Il s'agit d'informer les autres acteurs sur les programmations existantes portées par chacun des partenaires et d'échanger plus fortement sur le sujet, en intégrant des évènements culturels existants au projet culturel du Grand Site (Cigogne en Fête, Les 6 jours Trottinettes, ...).

Cela passe par :

- l'organisation de la construction de la programmation avec la mise en place d'un référent organisateur de la concertation ;
- l'ouverture de chaque projet artistique et culturel à la concertation avec les partenaires : cela nécessite de formaliser et de systématiser la participation des autres structures au pilotage des projets ;
- la consolidation des projets existants.

ÉTAPE 2 : Coconstruire et diffuser un agenda culturel du Grand Site – faire vivre le réseau d'acteurs

Il s'agit de réaliser un référencement de l'exhaustivité des propositions culturelles (manifestations, visites commentées, animations naturalistes, etc.), festives et touristiques sur le marais préparant à la formalisation d'un agenda culturel partagé à l'échelle du marais (et notamment les propositions festives de certains acteurs privés permettant de faire découvrir le marais comme par exemple les promenades à cheval de la Manade).

Il sera nécessaire d'identifier les manques en matière de publics, de saison et de spatialisation. L'enjeu sera également de travailler à la mise en cohérence des programmations estivales et/ou associatives et à l'étalement des propositions tout au long de l'année.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Harmoniser et rendre complémentaires et cohérentes les programmations culturelles en lien avec le marais de Brouage
→ Mieux communiquer sur les programmations culturelles

MAITRE D'OUVRAGE : Entente intercommunautaire
Collaboration avec les partenaires le groupe de travail collectif « Valorisation culturelle du marais de Brouage »

PARTENAIRES :
Communes, OTs, SMB et structures éducation à l'environnement
Autres programmateurs culturels

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Formalisation de l'agenda et diffusion
- Fréquentation des différentes propositions référencées

PÉRIODE DE LANCEMENT : 1e période

ESTIMATION DE DURÉE : En continu

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :
Fonctionnement – 21 000 €

ÉCHELLE : Grand Site

C3.2 - Pérenniser et développer les projets d'appropriation et de valorisation artistique du Grand Site

Action complémentaire C PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

L'art dans le marais est bien présent via plusieurs initiatives portées à la fois par la CCBM, la CARO, le Syndicat Mixte de Brouage ainsi que les partenaires (réserve de la Massonne ...).

En effet, l'art est particulièrement adapté pour à la fois révéler l'esprit des lieux mais également créer de l'émotion. Il pourrait être envisagé de travailler sur des propositions d'installations artistiques visant à valoriser et révéler toute la beauté de ces lieux de manière collective par exemple via le montage d'une résidence artistique sur le sujet. La valorisation des paysages du marais par l'art pourrait être un fil conducteur au service de projets collectifs entre les différents acteurs du projet.

Il s'agira de :

ÉTAPE 1 : Pérenniser et consolider les projets collectifs de valorisation artistique du marais

L'art dans le marais est bien présent via plusieurs initiatives.
Il s'agira donc de pérenniser les différents projets autour des résidences d'artistes et de créer davantage de liens entre ces dernières. L'enjeu est également de renforcer le travail de visibilité de ces actions auprès des résidents (et notamment des scolaires).

ÉTAPE 2 : Ouvrir certains projets artistiques et culturels à la concertation et aux échanges avec les partenaires (pilotage et conception des projets) et créer des temps de partage via la mise en place d'un réseau d'acteurs artistiques et culturels.

ÉTAPE 3 : Travailler collectivement sur de nouveaux projets de valorisation artistique autour des thématiques du récit territorial.
Cela pourra par exemple passer par la mise en place d'une résidence artistique sur l'interprétation des paysages du marais (land art, création musicale) collective au service de l'EAC et visant à révéler les émotions associées au marais.
Cela pourrait aussi se traduire par la mise en place d'une résidence artistique collective entre la CCBM, la CARO et le Syndicat Mixte de Brouage visant à proposer une interprétation artistique de l'esprit du marais (arts plastiques, spectacle vivant ...).
Cette démarche pourrait s'inscrire dans les projets EAC de la CCBM et de la CARO et les créations issues de la démarche pourraient être valorisées dans le cadre des programmations culturelles (action C3.1).

D'autre part, le développement de propositions complémentaires sur le marais basées sur le spectacle vivant pourrait s'appuyer sur l'existant et avoir comme fil conducteur l'immersion et la poésie du marais :

- L'accueil dans le marais d'événements existants comme par exemple les rencontres nomades portées par la CARO (avec des liens à tisser sur le voyage et l'ailleurs au cœur des valeurs du marais).
- L'accueil de propositions culturelles et artistiques en partenariat ou soutien des acteurs locaux comme la Bigaille à Marennes qui puissent se dérouler dans le marais (autour de la rencontre et du lien social). Cette programmation pourrait également être dédiée à une thématique différente chaque année.
- La mise en place d'un partenariat entre le conservatoire de musique de la CARO et l'école de musique communautaire de la CCBM pour le développement de propositions communes : un orchestre commun, un événement musical collectif dans le marais ...

Il s'agit ici de capitaliser sur l'ingénierie culturelle existante au sein des services de la CARO, de la CCBM (accompagnement en ingénierie et logistique des porteurs de projets culturels publics et privés dans le cadre de l'EAC) et du Syndicat Mixte.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Faire de l'art un outil de sensibilisation et de transmission de l'esprit des lieux du Grand Site

MAITRE D'OUVRAGE : Entente intercommunautaire
Collaboration avec les partenaires via le groupe de travail collectif « Valorisation culturelle du marais de Brouage »

PARTENAIRES :
Communes, OTs, SMB et structures éducation à l'environnement
Structures de valorisation artistique

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Mise en place de résidences d'artistes
- Fréquentation des évènements artistiques

PÉRIODE DE LANCEMENT :
Étape 1 et 2 : 1e période
Étape 3 : 3e période

ESTIMATION DE DURÉE : 8 ans +

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :
Fonctionnement – 55 000 €

ÉCHELLE : Grand Site

C3.3 - Mettre en place des expositions permanentes dédiées dans les sites relais et définir un programme d'expositions temporaires itinérantes

Action complémentaire C PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Plusieurs expositions permanentes permettent sur la saison culturelle et estivale de raconter le marais, notamment dans la Halle aux vivres (Citadelle de Brouage), le centre d'interprétation de la RNN de Moëze-Oléron ou encore le site du Broue.

Également, plusieurs expositions temporaires sont proposées chaque année, principalement par le Syndicat Mixte de Brouage sur différentes thématiques : la poudrière de la Brèche accueille des expositions sur les thématiques de la nature et de l'environnement, des expositions artistiques sont mises en place dans le clos de la Halle aux vivres et dans la tonnellerie.

Enfin, des expositions extérieures sont réalisées dans les rues de Brouage et sur le promontoire de Broue.

ÉTAPE 1 : Actualiser ou développer des expositions permanentes dédiées aux récits du marais dans les sites relais

Le schéma global d'accueil du public (B.1.1) doit définir les sites relais du Grand Site, lieux propres à raconter une partie du marais, endroits clés de compréhension de l'esprit des lieux du Grand Site (Tour de Broue, Brouage, RNN de Moëze, RNR Massonne, maison éclusière de Beaugeay, cabane de marais restaurée (C1.2), etc.).

Il s'agira ici de se baser dans un premier temps sur les sites existants et leurs expositions permanentes en attendant la finalisation du schéma d'accueil du public et d'assurer leur mise en réseau et la complémentarité des lieux et des discours.

Ensuite, il s'agira de réactualiser les contenus des expositions permanentes dans les sites relais existants et de développer de nouvelles expositions dans les autres sites relais identifiés. De même que précédemment, un travail de mise en réseau de complémentarité des discours et récits territoriaux à transmettre sera primordial pour assurer la synergie des sites relais et veiller à diriger les publics également vers les autres sites pour assurer une cohérence de l'itinérance dans le Grand Site.

Bien que les récits et les thématiques abordés varieront d'un site relais à l'autre, il sera essentiel de souligner le socle commun que représentent les paysages du Grand Site, afin de mettre en valeur le lien qui unit ses différents aspects de l'esprit des lieux.

ÉTAPE 2 : Élaborer un programme d'expositions temporaires collectives sur les valeurs, les défis et enjeux du grand site

L'enjeu est ici de travailler à la mise en place d'un programme d'expositions temporaires collectives et complémentaires aux thématiques existantes qui puisse permettre :

- d'approfondir les contenus des expositions permanentes et de proposer des contenus renouvelés chaque année notamment à destination de la population (pour générer de nouvelles occasions de venue) ;
- d'ouvrir la réflexion sur des enjeux contemporains liés au marais comme par exemple les évolutions dues aux changements climatiques ou la préservation de la ressource en eau ;
- transmettre les valeurs du Grand Site (ouverture au monde, tolérance, respect du vivant) ;
- de fédérer les différents acteurs autour d'un projet collectif et partagé.

Il s'agira de mettre en place un groupe de travail en charge de l'identification des contenus comme par exemple les récits et témoignages sur le patrimoine immatériel (lien action C1.1) et les pistes d'évolution des paysages du marais en lien avec les changements climatiques (lien actions TR1 et C2.3).

Les expositions temporaires pourront prendre appui sur des propositions existantes portées par différents acteurs du territoire (Département, CARO, CCBM ...) et pourraient trouver leur place à Brouage au sein d'espaces d'exposition temporaire existant mais surtout être diffusées au sein des autres sites relais, des équipements culturels de la CARO et de la CCBM et des communes, au plus près des habitants pour les sensibiliser à l'existence du marais ... à quelques pas de chez eux.
Il sera par ailleurs intéressant de diversifier les offres et de proposer également des contenus interactifs et dispositifs cognitifs.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Assurer la transmission de l'esprit des lieux dans les sites relais du Grand Site à travers différents récits territoriaux
→ Faciliter la compréhension de l'esprit des lieux et des enjeux du Grand Site en proposant des outils culturels au plus près des habitants

MAITRE D'OUVRAGE :
Structures gestionnaires des sites relais (SMB, NE17, LPO, autres...)
Entente Intercommunautaire (coordination)

PARTENAIRES : Structures éducation à l'environnement, Communes, OTs

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Nombre d'expositions permanentes
- Mise en place du programme d'expositions temporaires

PÉRIODE DE LANCEMENT :
Étape 1 : 3e période
Étape 2 : 4e période

ESTIMATION DE DURÉE : 4 ans

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :
Fonctionnement – 40 000 €
Investissement – *200 000 € (selon plan adopté)*

ÉCHELLE : Grand Site

D - DÉVELOPPEMENT LOCAL

AGIR POUR L'ÉCONOMIE LOCALE AFIN D'ASSURER UNE GESTION DURABLE DU GRAND SITE

Le marais de Brouage est façonné depuis des siècles par les activités humaines. Ce sont les activités économiques qui permettent de l'entretenir et de modeler les paysages que l'on connaît aujourd'hui.

Aussi, **au-delà du travail sur les modalités de gestion des paysages par ces activités, il est nécessaire de favoriser de bonnes conditions d'exercice pour les professionnels.**

Le bon déroulé des orientations A et B sera donc dépendant de la mise en œuvre de l'orientation D qui traitera des aspects économiques et « filière » des activités qui façonnent ou qui vivent du territoire.

Deux objectifs opérationnels déclinent cette orientation, chacun centré sur les deux pôles économiques du Grand Site.

L'objectif « D1 : Contribuer à la résilience des économies primaires actrices des paysages » vise à valoriser les productions du marais, tant au niveau de la communication que de la reconnaissance du travail des professionnels dans la préservation des qualités paysagères du territoire, et à veiller à la prise en compte des valeurs du Grand Site dans l'accompagnement des installations et des transmissions.

L'objectif « D2 : Accompagner les professionnels du tourisme et des activités de pleine nature à proposer des services en adéquation avec le site » consiste à veiller à la compatibilité des filières touristiques et d'activités de loisirs avec le Grand Site, tant pour les professionnels déjà en place que pour l'installation de nouveaux porteurs de projets.

D1 : CONTRIBUER A LA RESILIENCE DES ECONOMIES PRIMAIRES ACTRICES DES PAYSAGES

- **D.1.1 – Valoriser les productions du marais et permettre un dialogue facilité entre les professionnels agricoles et les habitants du territoire** — PGS, PAT
- **D.1.2 – Réfléchir à un système de paiements pour services paysagers pour les activités favorisant les qualités paysagères du Grand Site** — PGS
- **D.1.3 – Renforcer la prise en compte des valeurs du Grand Site dans l'accompagnement des installations et des transmissions et faciliter leur suivi par l'Entente Intercommunautaire** — PGS, PAT

D2 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DU TOURISME ET DES ACTIVITES DE PLEINE NATURE A PROPOSER DES SERVICES DANS LE RESPECT DES LIEUX

- **D.2.1 – Partager une ou des chartes de valeurs et de bonnes pratiques dans le Grand Site** — PGS
- **D.2.2 - Proposer des formations et autres mesures d'accompagnement des professionnels sur les activités et pratiques adaptées dans le Grand Site** — PGS
- **D.2.3 - Accompagner les activités de loisirs émergentes pour s'assurer de leur adéquation avec le Grand Site** — PGS

D1.1 - Valoriser les productions du marais et permettre un dialogue facilité entre les professionnels agricoles et les habitants du territoire

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Les professionnels agricoles souffrent d'un déficit de communication envers le grand public, y compris des habitants du territoire.
Aussi, il est important d'améliorer la valorisation des producteurs, de leur production et de leurs actions dans l'entretien des paysages du marais et de favoriser une meilleure compréhension mutuelle entre les producteurs et les publics du Grand Site.

Plusieurs actions sont déjà menées sur le territoire par le département de la Charente-Maritime, l'Office de Tourisme Marennes Oléron, la Chambre d'agriculture, le Comité Régional de Conchyliculture et par les collectivités via le Projet Alimentaire Territorial (PAT) Rochefort Océan-Bassin de Marennes.

Le PAT a été reconnu pour son programme opérationnel de Niveau 2 par l'État pour la période 2024-2028. Un des axes du PAT concerne la valorisation des producteurs et des produits du territoire, à développer dans la continuité de l'Annuaire des producteurs et de la signalétique des fermes, déjà engagés sur la CARO. Une orientation porte également sur le maillage du territoire PAT des points de vente ainsi que la nécessité de diversifier les modes de commercialisation (restauration collective, restauration commerciale, en ligne, etc.) des produits locaux.

Il s'agira donc avant tout de **coordonner ces initiatives et de permettre un focus sur le territoire du Grand Site afin de faire connaître et de valoriser les productions du marais et plus globalement du Grand Site.**
Cela pourrait passer par la création d'un guide des producteurs locaux et de leurs points de vente, permettant également d'informer sur l'action des producteurs sur l'entretien des paysages, sur la qualité des productions et des produits, la saisonnalité, etc.
Au-delà de ce guide, il sera important d'utiliser les moyens de communication existants (bulletins municipaux, hébergeurs, commerces, ...).

D'autre part, le diagnostic pastoral réalisé par la Chambre d'Agriculture à la demande de l'Entente et de l'Agence de l'Eau en 2024 a proposé des leviers d'actions pour maintenir l'activité d'élevage sur le marais de Brouage. Sur ce volet, il est apparu la nécessité de mener **2 actions spécifiques afin de valoriser l'activité pastorale garante de l'entretien des prairies et sensibiliser sur son rôle, ses pratiques et ses productions** :

- Travailler sur une image positive de l'éleveur en marais et mettre en avant les services écosystémiques de l'élevage. Cela demande de définir l'image de l'éleveur en marais à véhiculer, de rechercher des témoignages à valoriser et d'identifier les supports de communication adéquats et de les diffuser. Les supports développés dans le cadre de la filière biodiversité maraîchine (INRAE) pourront servir d'inspiration.
- Créer des outils de communication avec le grand public sur l'action de l'élevage dans l'entretien du marais et les points de vigilances dans la visite du marais (animaux, barrières...).

Par ailleurs, il est primordial de **permettre un dialogue facilité et une meilleure compréhension entre les professionnels agricoles et les habitants et usagers du territoire.**

Pour renouer le lien entre les producteurs et les habitants, usagers et consommateurs, des sessions d'échanges et de dialogues conviviaux pourront être organisées. Cela devrait faciliter une meilleure acceptation et compréhension des problématiques, enjeux et usages de chacun.
Il pourra aussi être envisagé de travailler sur la valorisation des produits du marais dans la restauration commerciale quand ceux-ci sont utilisés.
Le comité des habitants du marais de Brouage pourrait être utilisé comme canal d'échanges.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Valoriser les productions et producteurs du Grand Site, façonneurs des paysages
→ Améliorer la relation et la compréhension mutuelle entre les producteurs et les publics du Grand Site

MAITRE D'OUVRAGE :
Entente intercommunautaire (coordination)
CARO (porteur du PAT), CRC, CIA17- 79, OTs, CD17

PARTENAIRES : Communes, hébergeurs, commerces, etc.

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Temps d'échanges organisés
- Développement des outils de communication

PÉRIODE DE LANCEMENT : En cours

ESTIMATION DE DURÉE : En continu

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :
Fonctionnement – 16 000 €

ÉCHELLE : Grand Site

D1.2 - Réfléchir à un système de paiements pour services paysagers pour les activités favorisant les qualités paysagères du Grand Site

Action socle prioritaire SP PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Les paysages du Grand Site du marais de Brouage sont façonnés par l'Homme depuis des milliers d'années et en particulier par les activités primaires.

À partir de 2017, l'Entente intercommunautaire a souhaité particulièrement soutenir l'élevage extensif bovin dans le cadre du Grand Projet du marais de Brouage. La CARO et la CCBM se sont alors portées candidates à la mise en place de l'expérimentation sur les paiements pour services environnementaux, portée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le marais de Brouage a ainsi été retenu parmi les territoires pilotes de cette expérimentation.

Après plusieurs mois de concertation, et de co-construction du dispositif avec l'AEAG, les partenaires techniques locaux et les éleveurs, ceux-ci n'ont finalement pas pu y prétendre du fait du non-cumul MAEC-PSE. En effet, les MAEC couvrent une grande majorité de la surface pâturée et les exploitations à l'œuvre sur le territoire ont donc été privées d'accès au dispositif PSE.

Les MAEC et autres dispositifs similaires auparavant, ont permis depuis presque 30 ans et par le biais d'un travail d'animation de maintenir la qualité exceptionnelle du marais doux et les pratiques d'élevage qui en sont les garantes. Ce dispositif présente toutefois des limites : plafonnement en raison de contraintes budgétaires, contrat de 5 ans, complexité administrative. Le soutien des éleveurs en zones humides n'est pas inscrit sur le long terme.

D'autre part, l'élevage extensif bovin n'est pas la seule activité primaire qui façonne les paysages du marais de Brouage. Par exemple, l'élevage ovin permet d'entretenir des paysages de la façade littorale. La conchyliculture gère et façonne les marais salés de la frange littorale du Grand Site ainsi que le pertuis avec la présence des parcs ostréicoles et des bouchots.

Dans le cadre de la co-construction du Projet Grand Site, est apparue la **nécessité de reconnaître le travail des professionnels agricoles et conchylicoles dans la préservation des qualités paysagères du territoire et de son marquage identitaire.**
Pour cela, il est proposé de **réfléchir à un système de paiements pour services paysagers pour les activités favorisant les qualités paysagères du Grand Site.**

Il s'agira de :

- définir précisément les besoins et les productions concernées ainsi que les critères d'attribution envisagés (et le cahier des charges inhérents) en intégrant les évolutions à venir face aux changements climatiques,
- diagnostiquer les dispositifs similaires mis en place sur le territoire national et les mesures envisagées dans le cadre du PAT (adaptation du dispositif «Terres de Sources » : opération menée par Eau du Bassin rennais, avec la mise en place d'un bonus environnementale pour les producteurs fournissant la restauration collective),
- étudier les possibilités de financements de ce système, notamment la possibilité de redistribuer une partie des bénéfices liés à l'économie touristique,
- analyser d'un point de vue juridique et réglementaire la possibilité de mettre en œuvre un tel système (éviter l'écueil des PSE),
- élaborer et formaliser la stratégie en veillant à éviter une surcharge administrative pour les producteurs dans les modalités de mise en œuvre et de contrôle du dispositif.

La mise en œuvre du dispositif se fera dans un deuxième temps, en fonction de la faisabilité réelle d'un tel système.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Valoriser le rôle des producteurs dans la préservation des qualités paysagères du Grand Site
→ Concourir à l'équilibre économique des entreprises de productions primaires actrices de la préservation des qualités paysagères du Grand Site

MAITRE D'OUVRAGE : Entente intercommunautaire

PARTENAIRES : CIA17-79/ CRC / GQMO / LPO / NE17 / CEN NA / CdL / CD17 / Région NA / Etat / parlementaires locaux susceptibles de se faire le relais de cette hypothèse de travail

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Aboutissement de l'étude de faisabilité
- Formalisation de la stratégie

PÉRIODE DE LANCEMENT : 1e période

ESTIMATION DE DURÉE :
2 ans
Mise en œuvre si elle se réalise : en continu

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :
Fonctionnement – 30 000 € *(à actualiser quand système élaboré)*

ÉCHELLE : Grand Site

D1.3 - Renforcer la prise en compte des valeurs du Grand Site dans l'accompagnement des installations et des transmissions et faciliter leur suivi par l'Entente intercommunautaire

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

L'installation et la transmission des entreprises agricoles et conchylicoles sont accompagnées par les chambres consulaires référentes.

La Chambre d'Agriculture anime le Point Accueil Installation Transmission (PAIT), porte d'entrée unique pour tous projets d'installation en agriculture, et informe et oriente tous les porteurs de projet. Elle accompagne également les agriculteurs avec ou sans successeur qui souhaitent transmettre leur exploitation.
Les nouveaux porteurs de projets ont également la possibilité de réaliser un Plan de Professionnalisation Personnalisé visant notamment à compléter si besoin l'acquisition de connaissances et de compétences et appréhender de manière concrète le projet en intégrant les nouveaux enjeux de société et les spécificités du territoire visé.
Pour les transmissions, après s'être informés au PAIT, les cédants peuvent choisir de réaliser un diagnostic préalable à la transmission et de suivre un conseil d'accompagnement en amont à la transmission.
D'autre part, le Répertoire Régional Départ Installation permet notamment de mettre en relation cédants et repreneurs pour faciliter l'installation des jeunes agriculteurs et les accompagner.

Le Comité régional de la conchyliculture de Charente-Maritime prend quant à lui en charge l'accompagnement des futurs conchyliculteurs avec la mise à disposition d'un conseiller. Il propose un accompagnement dans l'orientation et le diagnostic du projet (dont la recherche d'exploitations conchylicoles et la mise en relation cédant / repreneur potentiel), dans la rédaction d'un business plan, pour le financement de l'installation ainsi qu'un suivi de l'entreprise.

Sur le seul territoire Rochefort Océan - Bassin de Marennes, la Chambre d'agriculture a estimé une perspective d'au moins 30 départs d'agriculteurs sans successeurs, dans les 5 ans, représentant plus de 1500 hectares en propriété et autant en fermage.

Aussi, dans le cadre du PAT, les EPCI ont mis en place une cellule Transmission-Installation des exploitations, dont l'objectif est de coordonner une stratégie foncière pour faciliter l'accès à la terre d'une nouvelle génération, dans un objectif à la fois agroécologique et nourricier, permettant de compenser les départs.
Elle rassemble plusieurs acteurs clés partenaires, dont la SAFER, la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime/ Deux-Sèvres, EAU17, l'Association Terre de Liens, le Conservatoire du Littoral, le CEN, Initiatives Charente-Maritime, Fermes en Vie, la CARO et la CCBM... tous cherchant à mieux combiner leurs dispositifs respectifs face à la tendance générale à l'agrandissement des exploitations, la montée des prix, le démantèlement (terres et bâtiments) et la diminution du nombre d'exploitations. Ce dispositif récent a permis jusqu'ici, 12 auditions de candidats à l'installation, l'organisation de 3 journées Transmission, 3 installations agricoles effectives...

Aussi, **plusieurs dispositifs sont mis en œuvre pour faciliter l'installation et la transmission des entreprises agricoles et conchylicoles sur le territoire.**

Il s'agira ici d'**assurer le suivi de ces dispositifs à l'échelle du Projet Grand Site** et de **faciliter la prise en compte des spécificités du territoire dans l'accompagnement de porteurs de projets.**

Il s'agira également d'**améliorer la communication avec les chambres consulaires** et de **mettre en place une revue régulière des mouvements sur le territoire du Grand Site.**
Cela pourrait se traduire par la mise en place d'un groupe technique dédié permettant à la fois d'avoir la vision globale sur le marais de Brouage des installations et transmissions des professionnels agricoles et conchylicoles et de proposer des outils permettant l'intégration des spécificités territoriales dans le soutien aux porteurs de projets (par exemple, organisation de temps d'échanges entre cédants et repreneurs, dispositifs de parrainage, organisation de "cafés installation" en marais, ...).

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Améliorer le suivi des installations et des transmissions à l'échelle du Grand Site par l'Entente intercommunautaire
→ Faciliter la prise en compte des ambitions du Projet Grand Site et des spécificités territoriales dans l'accompagnement des porteurs de projet

MAITRE D'OUVRAGE : Entente intercommunautaire / CARO (PAT) / CIA17-79 / CRC

PARTENAIRES :
Autres partenaires agricoles et conchylicoles, CEN NA, CDL, AFP, SAFER
Structures de gestion et de protection de l'environnement

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Nombre de projets accompagnés sur le marais de Brouage

PÉRIODE DE LANCEMENT : 1e période

ESTIMATION DE DURÉE : En continu

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :
Moyens humains

ÉCHELLE : Grand Site

D2.1 - Partager une ou des chartes de valeurs et de bonnes pratiques dans le Grand Site

Action principale P PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

La traduction et la bonne application du schéma global d'accueil du public du Grand Site (B1.1) demande un dialogue renforcé avec les professionnels et acteurs du tourisme et des activités de pleine nature du territoire et implique d'encourager et d'accompagner le rôle des prestataires touristiques et acteurs locaux dans le respect et la diffusion des valeurs et des bonnes pratiques dans le Grand Site.

Il est donc proposé de :

- Développer une instance de dialogue avec les professionnels et acteurs du tourisme et des activités de pleine nature à l'échelle du Grand Site.

- Élaborer et diffuser une (ou des) charte(s) de valeurs et des bonnes pratiques dans le Grand Site.
  Ce ou ces documents seront à destination des professionnels et acteurs du tourisme et des activités de pleine nature particulièrement mais une déclinaison pourra également être proposée pour les pratiquants, visiteurs et habitants. Le nombre de chartes dépendra de la pertinence d'adapter les documents aux différents publics cibles.

  Il s'agira ainsi de :

  1. Formaliser la/les chartes de valeurs et de bonnes pratiques
     La gestion du tourisme côtier sera un sujet spécifique à aborder afin d'entamer une réflexion sur les pratiques d'entretien, dans un souci de préservation de la faune/flore/paysage et du lien terre-mer avec les entreprises touristiques et les structures qui utilisent et/ou gèrent les plages et les laisses de mer pour la sécurité des baigneurs.

  2. Définir des canaux de diffusion de cette/ ces charte.s et envisager la création d'une exposition itinérante, informative et collective sur la démarche et les valeurs du marais pour en favoriser l'appropriation.

  3. Travailler à l'appropriation de cette/ces charte.s et des valeurs associées sur le territoire : faire vivre la charte via les canaux de diffusion, la faire infuser dans le cadre des formations (D.2.1), faciliter son/leur appropriation par les publics cibles, en particulier les professionnels, assurer la diffusion des informations par les prestataires touristiques et acteurs locaux.
     En ce qui concerne la pêche, il peut être envisagé le déploiement du label hébergement pêche et du label de parcours de pêche intégrant les valeurs du Grand Site.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Encourager la prise en compte des valeurs et des bonnes pratiques au sein du Grand Site dans l'économie touristique et les activités de pleine nature
→ Faciliter la diffusion des valeurs et des bonnes pratiques au sein du Grand Site

MAITRE D'OUVRAGE :

OT IOMN / OT CARO / PNM sur le volet côtier
Entente intercommunautaire (coordination)

PARTENAIRES :

Fédérations chasse / pêche - APPMA de Marennes - APPMA de Rochefort - prestataires touristiques – hébergeurs – autres acteurs du tourisme et des activités de pleine nature - CCI
Structures d'Éducation à l'Environnement / protection de la nature – CIA 17-79 - CRC

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Création d'une ou des charte(s)
- Mise en place de l'instance de dialogue

PÉRIODE DE LANCEMENT : 2e période, après B.1.1

ESTIMATION DE DURÉE : En continu

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Fonctionnement – 7 500 €

ÉCHELLE : Grand Site

D2.2 - Proposer des formations et autres mesures d'accompagnement des professionnels sur les activités et pratiques adaptées dans le Grand Site

Action complémentaire C PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Le marais de Brouage est un site unique, avec une richesse écologique et des usages spécifiques. Des Eductours sont d'ores et déjà proposés chaque année aux professionnels du tourisme. Ils sont invités à visiter un site emblématique du marais de Brouage (Citadelle de Brouage, réserve de Moëze, tour de Broue, fort Louvois...).

Cela leur permet de découvrir ces lieux mais également de se rencontrer, de faire réseau et d'échanger entre eux. Ces temps permettent également à l'équipe projet de faire passer des messages clefs concernant le territoire : rappel du contexte, actions à venir, etc. L'enjeu poursuivi ici est de faire des professionnels du tourisme des ambassadeurs du marais de Brouage et des relais auprès des visiteurs.

Afin de faciliter la compréhension et la prise en compte des spécificités du Grand Site par les professionnels puis de les accompagner à appliquer le schéma global d'accueil du public du Grand Site une fois qu'il sera établi, il est nécessaire de les sensibiliser et de leur proposer un panel de pratiques adaptées au Grand Site.

Aussi, il s'agira de :

- Proposer des **séances de sensibilisation et de formation aux professionnels et acteurs du tourisme et des activités de pleine nature**, sur la base des Eductours mis en place aujourd'hui, en axant les sujets abordés sur les spécificités du marais et les bonnes pratiques à adopter.

- **Développer et mettre en place un accompagnement des professionnels et acteurs locaux pour leur permettre de proposer des activités en adéquation avec le Grand Site et à développer un encadrement de leurs clients.**
  Cela demandera de définir précisément les pratiques de loisirs adaptées aux spécificités du Grand Site (en lien avec l'action D.2.1) et de développer des outils pour les aider dans l'encadrement des pratiquants.

De manière générale, il sera également important d'améliorer la communication entre les différentes activités et usages sur les lieux fréquentés (par exemple, au niveau du Canal Charente Seudre).

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Accompagner les professionnels et acteurs du tourisme et des activités de pleine nature à proposer des activités et un encadrement en adéquation avec les valeurs du Grand Site

MAITRE D'OUVRAGE :

OT IOMN / OT CARO / Fédération des Chasseurs / Fédération de Pêche
Entente intercommunautaire (coordination)

PARTENAIRES :

APPMA de Marennes - APPMA de Rochefort - prestataires touristiques – hébergeurs – autres acteurs du tourisme et des activités de pleine nature - fédérations sportives - CCI
Structures d'Education à l'Environnement / protection de la nature - CIA 17-79 - CRC

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Nombre de formations / temps d'échange réalisées
- Nombre de professionnels concernés

PÉRIODE DE LANCEMENT : 1e période

ESTIMATION DE DURÉE : En continu

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Fonctionnement – 20 000 €

ÉCHELLE : Grand Site

D2.3 - Accompagner les activités de loisirs émergentes pour s'assurer de leur adéquation avec le Grand Site

Action complémentaire C PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Dans la continuité des deux actions précédentes, afin d'assurer la traduction et la bonne application du schéma global d'accueil du public du Grand Site et de veiller à l'adéquation entre les activités de loisirs et de pleine nature avec les spécificités du marais, il est nécessaire d'accompagner les activités émergentes.

Pour cela, il est proposé de **mettre en place un groupe technique dédié permettant d'avoir la vision globale sur le marais de Brouage des porteurs de projets d'activités touristiques et de pleine nature**.

Ce groupe technique devra par ailleurs :

- **Définir les potentialités d'accueil, s'il y en a, sur le territoire au-delà des activités existantes et les types d'activités possibles au vu des spécificités locales**. Cela pourra mener à un constat de non-compatibilité de certaines activités avec le Grand Site.

- **Proposer et veiller à la mise en place d'une démarche d'accueil et d'un dispositif d'accompagnement des porteurs de projets** pour s'assurer de la bonne adéquation de ces nouvelles activités avec le marais. Cela pourra impliquer de rediriger les porteurs de projets vers d'autres territoires si l'activité envisagée n'est pas en adéquation avec le site ou de proposer une modification du projet.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Limiter le développement de nouvelles activités touristiques et de pleine nature non compatibles avec les spécificités du Grand Site

MAITRE D'OUVRAGE :

OT IOMN / OT CARO
Entente intercommunautaire (coordination)

PARTENAIRES :

Fédérations sportives - Fédération des Chasseurs - Fédération de Pêche APPMA de Marennes - APPMA de Rochefort - acteurs du tourisme et des activités de pleine nature - CCI
Services de l'Etat
Structures d'Education à l'Environnement / protection de la nature - CIA 17-79 – CRC

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Mise en place du dispositif d'accompagnement

PÉRIODE DE LANCEMENT : 3e période

ESTIMATION DE DURÉE : En continu

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Moyens humains

ÉCHELLE : Grand Site



Port du Chapus, départ en mer des conchyliculteurs © OT IOMN

E - GOUVERNANCE

CONSOLIDER LA DYNAMIQUE TERRITORIALE ET LA GOUVERNANCE PARTENARIALE

Garantir la dynamique partenariale et la coordination des actions et des acteurs, communiquer sur la démarche et développer la mise en réseau sont des mesures essentielles pour faire vivre la démarche et assurer la mise en œuvre des actions opérationnelles.

Cette orientation doit donc permettre :

- Objectif E1 : de "Faire vivre la démarche et ses instances et fédérer les acteurs"
- Objectif E2 : de "Valoriser, suivre et évaluer la démarche"

... au travers d'actions visant à consolider la gouvernance participative et coopérative, à mettre à disposition les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du projet, à faire connaître la démarche, à améliorer la coopération et les retours d'expériences avec d'autres territoires et, enfin, à suivre et à évaluer en continu la démarche.



Parlement du marais de Brouage 2025 © CCBM

E1 : FAIRE VIVRE LA DÉMARCHE ET SES INSTANCES ET FEDERER LES ACTEURS



E.1.1 - Poursuivre et consolider la gouvernance participative et coopérative avec des espaces de dialogue dédiés

E.1.2 - Mettre à disposition les moyens humains nécessaires à la coordination et la mise en œuvre de la démarche

E2 : VALORISER, SUIVRE ET EVALUER LA DEMARCHE



E.2.1 - Faire connaitre la démarche et mettre en valeur les actions mises en place

E.2.2 - Améliorer la coopération et les retours d'expériences avec d'autres territoires

E.2.3 - Mettre en place un outil de suivi et d'évaluation continue de la démarche

E1.1 - Poursuivre et consolider la gouvernance participative et coopérative avec des espaces de dialogue dédiés

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Dans le cadre de l'élaboration du Projet Grand Site, l'Entente intercommunautaire a souhaité associer fortement les acteurs et usagers du territoire pour co-construire un projet partagé par le plus grand nombre – l'enjeux de cette co-construction étant bien de faire en sorte que la gestion du Grand Site soit collective, partagée et portée par l'ensemble des acteurs du territoire concerné.

Aussi, une démarche de co-construction avec une gouvernance élargie a été mise en place et il s'agira de **poursuivre et consolider cette gouvernance participative et coopérative** :

1. Instances de pilotage

Le **comité de pilotage** du Projet Grand Site, instance obligatoire pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet, reflète la pluralité des acteurs qui gravitent sur le territoire et est représentatif des acteurs et usagers (3 collèges : collectivités, partenaires institutionnels, acteurs et usagers). Il se réunit une fois par an.

L'instance de pilotage historique de l'Entente intercommunautaire, la **collégiale des élus**, est quant à elle conservée afin de conforter une gouvernance locale forte et d'assurer l'appropriation des élus locaux. Elle agit de manière complémentaire au comité de pilotage.
Elle se réunit autant que de besoin (en général une à deux fois par an en plus du COPIL).

2. Instances de suivi technique et de coordination

Le **comité technique**, également représentatif des partenaires techniques évoluant sur le territoire, permet entre autres de préparer les COPILs et les autres instances de co-construction et de mettre à contribution les partenaires dans la mise en œuvre du projet.
Il se réunit autant que de besoin (2 à 3 fois par an environ, sachant que les membres participent aussi aux ateliers de travail).

L'**équipe-projet** est l'instance technique historique de l'Entente intercommunautaire qui regroupe les techniciens des collectivités et des syndicats dont elles sont membres (SMCA OT IOMN, PMO).
Elle agit de manière complémentaire au comité technique et va traiter également de sujets internes aux collectivités, comme l'organisation des moyens humains et du suivi des actions, que le COTECH n'a pas vocation à traiter.

3. Les instances de co-construction et de participation large

Les **ateliers de travail** sont la base de construction du projet et ont regroupé tant les élus que les acteurs et usagers du territoire, l'idée étant que ce ne soit pas que les structures représentatives qui y participent mais bien les acteurs de terrain.
Pour la mise en œuvre du projet, ces formats d'ateliers de travail seront mobilisés autant que de besoin, sur des sujets spécifiques et thématiques (en comité élargi ou restreint) afin d'assurer le bon déroulement du programme d'actions et la participation active des acteurs.

Ces ateliers seront également l'occasion de mettre en place un réseau d'acteurs du Grand Site pour mieux se comprendre et interconnecter les connaissances de chacun. Il est apparu nécessaire de développer des temps d'échanges spécifiques pour mieux se parler et se comprendre entre différents acteurs et partager des informations et données scientifiques, interconnecter les connaissances de chacun : espace de travail, de restitutions et de regards croisés.

Le **Comité des habitants du marais de Brouage** est un groupe d'échanges, de réflexions et de propositions dans le cadre du processus de concertation du Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage'. Il est constitué de personnes volontaires résidant sur l'une des 13 communes concernées par le Projet. Ces personnes ne sont ni élues ni représentées par ailleurs dans les autres instances du Projet Grand Site.

Le comité des habitants est mobilisé à plusieurs occasions et de différentes manières :

- Temps institutionnels prévus dans le Projet Grand Site (participation de l'ensemble du comité : temps spécifiques habitants et Parlement du Marais / participation d'un nombre restreint de membres volontaires du comité : ateliers de travail)
- Réunions du comité des habitants (suivi de la démarche globale, sollicitation pour avis sur le programme d'actions du Projet Grand Site ou des projets spécifiques)
- Temps de travail autonomes à l'initiative des membres, en comité restreint, pouvant être organisés par exemple pour travailler sur les avis sollicités par l'Entente.

Le Parlement du marais, instance de participation large et historique du projet, permet d'apporter un suivi global de la démarche au plus grand nombre, d'aborder des sujets globaux et de marquer les grandes étapes de vie du Projet Grand Site.
Il est organisé tous les 18 à 24 mois.

La mise en œuvre de ces instances de gouvernance demandera un important travail d'animation afin de faire vivre la démarche, tout en veillant à ne pas lasser les participants et en s'assurant de la pertinence et de la plus-value de chaque temps d'échanges.

Le partage d'information sur l'avancée de la démarche et d'actions spécifiques participera à cette dynamique (action E.2.1).

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Fédérer les élus, usagers et habitants du Grand Site dans la mise en œuvre du Projet
→ Assurer une participation active et un suivi de la démarche par l'ensemble des acteurs du territoire

MAITRE D'OUVRAGE : Entente intercommunautaire

PARTENAIRES : Ensemble des acteurs du Grand Site

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Participation aux différentes instances

PÉRIODE DE LANCEMENT : En cours

ESTIMATION DE DURÉE : En continu

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Fonctionnement – 40 000 €

ÉCHELLE : Grand Site

E1.2 - Mettre à disposition les moyens humains nécessaires à la coordination et la mise en œuvre de la démarche

PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

L'Entente intercommunautaire a mis en place une **équipe-projet constituée des techniciens des 2 collectivités et d'agents de syndicats dont elles sont membres.**

Ces agents sont identifiés en tant que **référent technique des actions du Projet Grand Site** et concourt à leur mise en œuvre. Leur implication variera en fonction de leurs compétences et de leur rôle sur les différentes actions :

- Mise en œuvre de l'action (pilotage complet)
- Coordination de l'action
- Participation et accompagnement au référent technique sur leurs champs de compétences
- Support au référent technique de l'action sur leurs champs de compétences

La coordinatrice PGS a pour rôle de coordonner l'équipe-projet et de maintenir sa dynamique afin d'assurer la contribution des techniciens des collectivités à l'élaboration du projet, la mise en œuvre et le suivi des actions.

Les temps d'échanges de l'équipe-projet doivent permettre de partager l'avancée du projet, des actions, les problématiques rencontrées, etc.

L'Entente intercommunautaire veillera à **assurer la mise à disposition de temps de travail des agents identifiés pour mener à bien le programme d'actions.**

EQUIPE PROJET
PROJET GRAND SITE DE FRANCE 'MARAIS DE BROUAGE'

Référent.e.s – BIODIVERSITE
Chargée de mission N2000, CCBM/CARO

Référent.e.s – GEMA
Animatrice CPTZH, SMCA
Directeur, SMCA

Référent.e.s – ELEVAGE
Chargée de mission élevage, CARO/CCBM
Chargé.e de mission AFP, CARO/CCBM

Référent.e.s – CULTURE
Chargé de mission culture, CCBM
Chargé de mission culture, CARO

Référent.e.s – MOBILITES
Chargée de mission Tourisme et Mobilités Durables, CARO
Chargé de mission pistes cyclables et ENS, CCBM

Cheffe de projet Grand Site Marais de Brouage, CARO/CCBM

Inspecteur des sites, DREAL NA

Directeurs de projets CARO et CCBM

Référent.e.s – TOURISME
Coordinatrice Tourisme durable et Accessibilité, CARO
Directeur adjoint, OT IOMN

Référent.e.s – Urbanisme
Référente SCOT CARO, CARO
Référente SCOT MO, PMO

Référent.e.s – Communication
Chargé de mission communication, CCBM

Référent.e.s – Données
Chef de projet SIT et transition numérique, PMO

Référent.e.s – Paysage
Paysagiste, CARO

Référent.e.s – PI
Chargé de mission Prévention des Inondations, CARO

Chef de projet Grand Site Estuaire de la Charente, CARO
Cheffe du projet Seudre, CCBM/CARA
Animatrice du PAT CARO/CCBM, CARO

D'autre part, certains agents sont d'ores et déjà dédiés au marais de Brouage et leurs missions concourent à l'atteinte des objectifs du Projet Grand Site, même si l'ensemble de leurs actions n'est pas retranscrit dans le Projet Grand Site :

- Chargée de mission N2000,
- Chargée de mission Élevage,
- Chargé.e de mission Association Foncière Pastorale (en cours de recrutement),
- Animatrice du Contrat de Progrès Territoriale (SMCA).

Les autres maitrises d'ouvrage se mobiliseront également pour assurer la bonne mise en œuvre des actions qu'elles pilotent.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Assurer la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions.

MAITRE D'OUVRAGE : Entente intercommunautaire

PARTENAIRES : Ensemble des maitrises d'ouvrage des actions du Projet Grand Site

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Nombre de formations / séances de sensibilisation réalisées
- Nombre de gestionnaire concernés

PÉRIODE DE LANCEMENT : En cours

ESTIMATION DE DURÉE : En continu

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Budget des 4 postes dédiés au marais de Brouage portés par l'Entente (coordinatrice PGS, chargée de mission Elevage, chargé de mission AFP, N2000)
Fonctionnement – 1 583 800 €

ÉCHELLE : Grand Site

E2.1 - Faire connaître la démarche et mettre en valeur les actions mises en place

Action déjà engagée E PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

L'un des enjeux qui est ressorti de la concertation est la nécessité de mieux communiquer, sensibiliser, informer, valoriser et former.
Cela passe par les différentes actions de sensibilisation, de formation, de médiation, de projets culturels, etc. identifiées dans l'ensemble du programme d'actions mais cela demande également d'améliorer la communication autour du projet et des actions mises en place.

Durant la phase d'élaboration du Projet Grand Site, l'ententeIntercommunautaire a élaboré et diffusé une plaquette d'information sur la démarche et mis à jour les sites internet de la CARO et de la CCBM afin de proposer une information actualisée.

Toutefois, cela ne suffit pas et il est nécessaire d'**établir une véritable stratégie de communication interne et externe au territoire et de développer des outils de communication et de valorisation de la démarche**, afin de veiller à cibler et toucher correctement chaque public cible.

Avant toute chose, il s'agira de **définir le logo du Projet Grand Site et d'affiner et de finaliser la charte graphique associée ainsi que de formaliser un plan de communication pluriannuel**.

Il s'agira ensuite de **développer les outils inhérents à la mise en œuvre de ce plan de communication**.
Il est d'ores et déjà envisagé de créer une newsletter électronique pour informer les lecteurs sur les dernières actualités du Projet Grand Site.
Il est également envisagé de créer un site internet spécifique au Projet Grand Site, qui serait un véritable outil de présentation du territoire et sa démarche mais aussi de sensibilisation aux enjeux du Grand Site et de valorisation des actions menées, par l'Entente mais aussi par les autres acteurs du territoire.
Des évènements grand public pourront également être organisés.

Il sera par ailleurs nécessaire de **coordonner la communication autour du Projet dans les différentes institutions et structures partenaires** (communes, OTs, département, etc.).
Il est donc envisagé de **mettre en place un groupe technique dédié avec les chargés de communication opérant sur le territoire.**

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Donner une visibilité claire sur le Projet Grand Site et mettre à disposition des informations sur les actions menées et à mener
→ Communiquer via des outils adaptés à chaque public et apporter de l'information aux usagers du Grand Site
→ Coordonner la communication territoriale sur le Grand Site

MAITRE D'OUVRAGE : Entente intercommunautaire

PARTENAIRES : Structures membres du COPIL
Acteurs de la communication dans le Grand Site

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Formalisation du plan de communication
- Mobilisation du groupe technique « communication »
- Outils de communication développés

PÉRIODE DE LANCEMENT : En cours

ESTIMATION DE DURÉE : En continu

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Fonctionnement – 31 500 €

ÉCHELLE : Grand Site

E2.2 - Améliorer la coopération et les retours d'expériences avec d'autres territoires

Action déjà engagée E PGS

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Le marais de Brouage fait face à de nombreux défis qu'il est important de partager avec d'autres territoires qui peuvent être soumis à des enjeux similaires pour partager et bénéficier de retours d'expérience et éventuellement porter des projets communs pour y répondre.

Il est donc important d'**intégrer** (voire, si pertinent, de mettre en place) **un ou des réseaux en lien avec enjeux du territoire afin de :**

- **échanger avec des territoires** qui ont des problématiques similaires,
- **partager des regards croisés, des retours d'expérience** et échanger sur des pratiques de gestion,
- **mettre en place des formations communes** sur la gestion des eaux dans les marais, les services écosystémiques, les activités primaires, etc.

Avant toute chose, il s'agira d'**utiliser les réseaux existants au niveau national et de renforcer la place du Grand Site dans les réseaux dans lequel il est déjà représenté** : Natura 2000, le réseau de l'Association Française de Pastoralisme, le réseau RAMSAR (le territoire ambitionnant de déposer sa candidature), Réseau national de l'élevage en milieux humides et le Réseau des Grands Sites de France.

Il pourra également être envisagé de **faire rayonner le Grand Site en accueillant des évènements** sur des sujets communs aux différents territoires invités (rencontres scientifiques, lien avec les habitants, partage à travers des visites de site, ...). Des **voyages d'études** pourront également être organisés dans d'autres territoires.

D'autre part, est apparu la nécessité de mieux **coopérer avec le monde de la mer** (historiquement, le Grand Projet du Marais de Brouage avait une vision très terrestre du territoire).
Il s'agira donc de **développer la coopération avec le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis et de contribuer à l'atteinte de l'objectif A2 du programme d'actions** (Repenser le lien terre mer et anticiper la salinisation partielle du marais). D'autre part, le PNM est identifié comme co-maitrise d'ouvrage de certaines actions, il est donc primordial d'instaurer une collaboration pérenne.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Favoriser le partage d'expérience avec d'autres territoires
→ Veiller à la coopération avec le monde de la mer via le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

MAITRE D'OUVRAGE : Entente intercommunautaire

PARTENAIRES : Forum des Marais Atlantiques, PNM, structures gestionnaires des réseaux

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Implication dans de nouveaux réseaux
- Mise en place d'outils de collaboration avec le PNM

PÉRIODE DE LANCEMENT : En cours

ESTIMATION DE DURÉE : En continu

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Fonctionnement – 76 200 €

ÉCHELLE : Grand Site

Action principale P PGS

E2.3 - Mettre en place un outil de suivi et d'évaluation continue de la démarche

CONTEXTE ET DESCRIPTION :

Le Projet Grand Site de France 'Marais de Brouage' est construit autour de l'évolution des paysages et des usages face aux changements climatiques et de l'adaptation continue du territoire pour veiller à la préservation de ses qualités paysagères.

L'observatoire de l'évolution des marais (TR3) permettra de suivre l'évolution du territoire et de contribuer à l'évaluation et l'adaptation des modes de gestion.
D'autre part, l'un des enjeux du travail prospectif sur les changements climatiques (TR1) est de créer un outil d'aide à la décision modulable et adaptable dans le temps, en fonction de l'évolution plus ou moins lente des changements climatiques et des évolutions territoriales, qui devra prendre la forme d'outils adaptatifs proposant des variables d'ajustement et définissant des indicateurs ou autres outils de suivi et d'évaluation. Ces indicateurs devront se retrouver dans l'observatoire (TR3).

Au-delà de cela, il est nécessaire de suivre précisément le bon déroulé du programme d'actions du Projet Grand Site afin d'évaluer son opérationnalité et l'efficience des actions mises en place pour répondre aux objectifs fixés, et de faire les liens directs avec l'évolution du territoire (TR3/TR1).

Aussi, il s'agira de **mettre en place un outil** (tableau de bord par exemple) **de suivi et d'évaluation continue du Projet Grand Site qui devra être interactif, simple, et à disposition de chaque référent technique, afin d'en faciliter l'utilisation**.

Cet outil devra concourir à l'amélioration continue des actions mises en place, en facilitant les retours sur ce qui a marché ou non et l'identification des besoins éventuels d'adaptation et mettant en évidence les actions effectivement réalisées et les effets réels de ces actions au regard des objectifs fixés.

OBJECTIFS DE L'ACTION :

→ Assurer le suivi fin des actions du Projet Grand Site
→ Évaluer l'atteinte des objectifs du Projet Grand Site
→ Favoriser l'adaptation continue des actions

MAITRE D'OUVRAGE : Entente intercommunautaire

PARTENAIRES : Ensemble des maitrises d'ouvrage des actions du Projet Grand Site

INDICATEURS DE L'ACTION :

- Mise en place de l'outil

PÉRIODE DE LANCEMENT : 2e période

ESTIMATION DE DURÉE : En continu

BUDGET PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS :

Moyens humains

ÉCHELLE : Grand Site



Les barges rousses s'envolent © CPIE MO

PROJET GRAND SITE DE FRANCE "MARAIS DE BROUAGE"

Remerciements à l'ensemble des partenaires, acteurs, usagers et habitants du territoire pour leur contribution

Préfecture de la Charente-Maritime
Sous-préfecture de Rochefort
Services de l'état (DREAL, UDAP, DDTm, OFB, DRAC)
Région Nouvelle-Aquitaine
Département de la Charente-Maritime
Agence de l'Eau Adour-Garonne
Forum des Marais Atlantiques
Conservatoire du Littoral
Syndicat Mixte Charente Aval
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement 17
Syndicat Mixte de Brouage
Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
Chambre d'agriculture Charente-Maritime / Deux-Sèvres
Comité Régional de Conchyliculture
Laboratoire de recherche LIENSs
INRAE Saint-Laurent-de-la-prée
Université de Poitiers
Lycée de la mer
RAMSAR France

Commune de Beaugeay
Commune de Bourcefranc-Le Chapus
Commune de La Gripperie-Saint-Symphorien,
Commune de Marennes-Hiers- Brouage
Commune de Moëze
Commune de Port-des-Barques
Commune de Saint-Agnant- les-Marais
Commune de Saint-Froult
Commune de Saint-Jean-d'Angle
Commune de Saint-Nazaire-sur-Charente
Commune de Saint-Just-Luzac
Commune de Saint- Sornin
Commune de Soubise
Pôle Marennes-Oléron
Établissement Public Territorial du Bassin de la Charente
Conseil de développement Rochefort Océan
Conseil des sages de Bourcefranc-le-Chapus
GIP littoral Nouvelle-Aquitaine
Associations syndicales de marais

Association des éleveurs du marais de Brouage
Association Foncière Pastorale des marais de Brouage
Union des marais de Brouage
Groupement qualité Huitres Marennes Oléron
Office de Tourisme Marennes Oléron
Office de Tourisme Rochefort Océan
Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine
Ligue de Protection des Oiseaux – RNN Moëze-Oléron
Nature Environnement 17 – RNR de la Massonne
CPIE Marennes Oléron
Fédération des chasseurs de Charente-Maritime
Fédération de pêche de Charente-Maritime
Comité des habitants du marais de Brouage
Éleveurs
Agriculteurs
Conchyliculteurs
Prestataires touristiques
Habitants
...

Entente intercommunautaire

ROCHEFORT OCÉAN
Communauté d'agglomération

communauté de communes
BASSIN DE MARENNES

